

Côte d'Ivoire : Consultations de 2011 au titre de l'article IV et demandes d'accord triennal appuyé par la facilité élargie de crédit et d'assistance intérimaire additionnelle dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés — Rapport des services du FMI; note d'information au public et communiqué de presse sur les débats du Conseil d'administration; et déclaration de l'Administrateur pour la Côte d'Ivoire.

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Dans le contexte des discussions consacrées à la fois aux consultations de 2011 au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire et aux demandes d'accord triennal appuyé par la facilité élargie de crédit et d'assistance intérimaire additionnelle dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans le présent dossier :

- Le rapport des services du FMI sur les consultations de 2011 au titre de l'article IV et les demandes d'accord triennal appuyé par la facilité élargie de crédit et d'assistance intérimaire additionnelle dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, préparé par une équipe des services du FMI, à l'issue des entretiens qui se sont terminés le **15 septembre 2011** avec les autorités ivoiriennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le **20 octobre 2011**. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Une note d'information au public et un communiqué de presse résumant les avis du Conseil d'administration exprimés le **4 novembre 2011** lors de l'examen du rapport des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV et l'accord avec le FMI, respectivement.
- La déclaration de l'Administrateur du FMI pour la Côte d'Ivoire.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

- Lettre d'intention adressée par les autorités de la Côte d'Ivoire au FMI*
 - Mémoire de politique économique et financière des autorités ivoiriennes*
 - Protocole d'accord technique
- *Inclus aussi dans le rapport des services

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org • Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

Fonds monétaire international
Washington, DC

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

CÔTE D'IVOIRE

Rapport des services du FMI sur les consultations de 2011 au titre de l'article IV et demandes d'accord au titre de la facilité élargie de crédit et d'aide intérimaire au titre de l'initiative PPTE

Établi par le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Roger Nord et Thomas Dorsey

Le 20 Octobre 2011

Informations générales : La Côte d'Ivoire se redresse après une longue crise socio-politique, qui a abouti à l'évincement de l'ancien Président Gbagbo. Après la fin de la crise post-électorale en avril 2011, le Président Ouattara s'est engagé dans un ambitieux programme de redressement et de développement fondé sur l'investissement, qui amènera le pays au-delà du point d'achèvement de l'initiative PPTE sur la voie d'une croissance durable et de la réduction de la pauvreté. À court terme, la situation en matière de sécurité reste fragile en dépit des progrès de ces derniers mois. Les élections législatives annoncées pour décembre 2011 devraient parachever le cycle politique et contribuer à rétablir la confiance et la paix sociale. La Côte d'Ivoire est membre de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) ; sa monnaie, le franc CFA, est rattachée à l'euro. Elle a accepté les obligations au titre de l'article VIII et maintient un régime de change libre de restrictions aux paiements et aux transferts au titre des transactions internationales courantes.

Programme : Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la facilité de crédit rapide (FCR) ont été bons. Les autorités ont sollicité un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant équivalant à 390,24 millions de DTS (120 pourcent de la quote-part) et une troisième allocation de l'aide intérimaire PPTE, d'un montant de 5,042 millions de DTS.

Mission : L'équipe des services du FMI, composée de Mme Ross (chef de mission), ainsi que de MM. Ahokpessi et Koulet-Vickot (tous du Département Afrique), Dicks-Mireaux (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Thakoor (Département des finances publiques) et Camard (Représentant résident), a séjourné à Abidjan du 31 août au 15 septembre 2011. La mission s'est entretenue avec le Premier Ministre Soro, les Ministres Diby (finance et économie), Mabri (plan et développement), Kone (affaires sociales), Toungara (énergie et mines), Banzio (commerce), Dosso (industrie), Coulibaly (agriculture), Achi (infrastructure), Jeannot (justice), Gnamien (fonction publique) et Koffi (défense), le Directeur national de la banque centrale régionale, M. Aman, d'autres hauts fonctionnaires, des représentants du secteur privé, de la société civile et de la communauté diplomatique. M. Allé (Bureaux des administrateurs) a assisté à certaines réunions.

Publication : Les autorités ont souscrit à la publication du rapport des services du FMI, de la lettre d'intention et du mémorandum de politiques économiques et financières.

Table des matières	Page
Liste des acronymes.....	4
Résumé analytique.....	5
I. Sortir de la crise socio-politique.....	6
II. Évolution récente de l'économie.....	6
III. Perspectives et principaux enjeux : de la reprise à une croissance soutenue.....	11
A. Croissance et réduction de la pauvreté : cadre macroéconomique à moyen Terme et perspectives.....	12
B. Compétitivité et climat des affaires.....	13
C. Réduire la vulnérabilité du secteur financier.....	16
D. Restructuration et viabilité de la dette.....	17
IV. Entretiens en vue d'un nouveau programme appuyé par la Facilité élargie de crédit....	18
A. Politique budgétaire.....	18
B. Réformes structurelles en 2011–12.....	21
V. Programme : conception, financement et risques.....	23
A. Arriérés extérieurs et financement du programme.....	23
B. Modalités du programme.....	23
VI. Évaluation par les services du FMI.....	24
 Encadrés	
1. Opérations sur la dette en monnaie nationale.....	10
2. Évaluation de la compétitivité extérieure de la Côte d'Ivoire.....	15
 Graphiques	
1. Principaux indicateurs économiques, 2007–12.....	7
2. UEMOA et AfSA – Évolution macroéconomique et perspectives, 2007–12.....	8
 Tableaux texte	
1. Opérations fiscales, 2010–11.....	9
2. Opérations fiscales, 2011–12.....	20
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2009–16.....	27
2. Situation monétaire, 2009–12.....	28
3. Balance des paiements, 2009–16.....	29

4a.	Opérations financières de l'État, 2009–16 (milliards de FCFA)	30
4b.	Opérations financières de l'État, 2009–16 (pourcentage du PIB)	32
5.	Besoins de financement extérieur, 2009–12	34
6.	Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2007–11	35
7.	Capacité de remboursement au FMI, 2009–21	36
8.	Indicateurs de suivi, FCR 2011	37
9.	Critères de performance et repères indicatifs, FEC 2011–12	38
10.	Repères structurels, FEC 2011–12	39
11.	Calendrier proposé pour les décaissements et rythme des revues du programme Triennal au titre de la FEC, 2011–14	41

Appendices

I.	Lettre d'intention	42
	Pièce jointe I: Mémoire de politiques économique et financière	45
	Pièces jointe II: Protocole d'accord technique	71
II.	Résumé du système fiscal, 2011	82

LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
BAfD	Banque africaine de développement
AGOA	African Growth and Opportunity Act (Loi américaine sur la croissance et les opportunités en Afrique)
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CGRAE	Caisse générale de retraite des agents de l'État
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
CNO	Centre-nord-ouest
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FEC	Facilité élargie de crédit
FIRST	Initiative pour le renforcement et la réforme du secteur financier
FCR	Facilité de crédit rapide
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IFC	Société financière internationale
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PIB	Produit intérieur brut
PPTE	Pays pauvres très endettés
OAT	Obligations assimilables du Trésor
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
PAT	Protocole d'accord technique
PEMFAR	Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière
PETROCI	Société nationale d'opérations pétrolières de Côte d'Ivoire
PME	Petites et moyennes entreprises
SIGFAE	Système intégré de gestion des fonctionnaires et agents de l'État
SIR	Société ivoirienne de raffinage
TPCI	Emprunt obligataire par appel public à l'épargne
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

RÉSUMÉ ANALATIQUE

- **L'économie ivoirienne se redresse rapidement après la crise post-électorale, et des progrès considérables ont été accomplis en matière de sécurité.** Toutefois, il reste du travail à effectuer, notamment pour renforcer la sécurité dans l'ensemble du pays, consolider la stabilité sociale et politique, et amener l'économie sur une trajectoire de croissance vigoureuse.
- **Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FCR ont été bons : la plupart des objectifs ont été atteints ou dépassés.** La politique budgétaire a soutenu la reprise et satisfait les besoins humanitaires de l'après-crise, tout en assurant la remise en place des services publics. Du fait de la gestion prudente du budget, les dépenses sont restées compatibles avec les ressources disponibles. En outre, une réforme structurelle à moyen terme a commencé à être élaborée, les arriérés extérieurs envers les organisations multilatérales ont été apurés et la normalisation des relations avec d'autres créanciers extérieurs a progressé.
- **Les autorités ont pour priorité à moyen terme de réaliser une croissance élevée et soutenue, de réduire la pauvreté et de rétablir une position budgétaire et extérieure viable.** À cet effet, il sera essentiel d'opérer des réformes structurelles pour améliorer la gouvernance et le climat des affaires, réduire la vulnérabilité du système financier et renforcer la compétitivité. Une marge de manœuvre budgétaire doit être dégagée pour financer des dépenses de lutte contre la pauvreté et d'investissement, et la restructuration de la dette doit être poursuivie. Ces objectifs et politiques reflètent la stratégie de réduction de la pauvreté du pays, constituent la base du programme des autorités à moyen terme, et contribueront aussi à la stabilité extérieure de l'UEMOA.
- **Les autorités sollicitent l'aide du FMI au titre de la FEC et de l'initiative PPTE à l'appui de leur programme à moyen terme.** Les objectifs du programme correspondent aux priorités du gouvernement : la politique budgétaire vise à élargir l'assiette de l'impôt, à renforcer l'administration des recettes, à réorienter les dépenses en faveur de l'investissement et de la lutte contre la pauvreté, tout en renforçant la gestion des finances publiques et en réformant la fonction publique ; et les réformes structurelles portent principalement sur l'amélioration de la gouvernance et de l'efficacité dans le secteur de l'énergie et la filière café-cacao, le secteur financier, l'amélioration du climat des affaires et le soutien de l'investissement privé.
- **Des risques pèsent sur le programme, mais le potentiel de l'économie ainsi que la bonne exécution du programme des autorités pourraient mener à une croissance vigoureuse et durable.** Les principaux risques se reflètent dans des progrès insuffisants en matière de sécurité et de normalisation politique, une incapacité à opérer les réformes structurelles indispensables ou à accéder aux marchés financiers régionaux, ainsi que des chocs extérieurs, mais, d'un autre côté, l'activité économique pourrait rebondir plus vigoureusement que prévu. Globalement, les bons résultats économiques enregistrés depuis mai 2011 et la volonté des autorités de mener à bien leur programme à moyen terme sont de bon augure.

I. SORTIR DE LA CRISE SOCIO-POLITIQUE

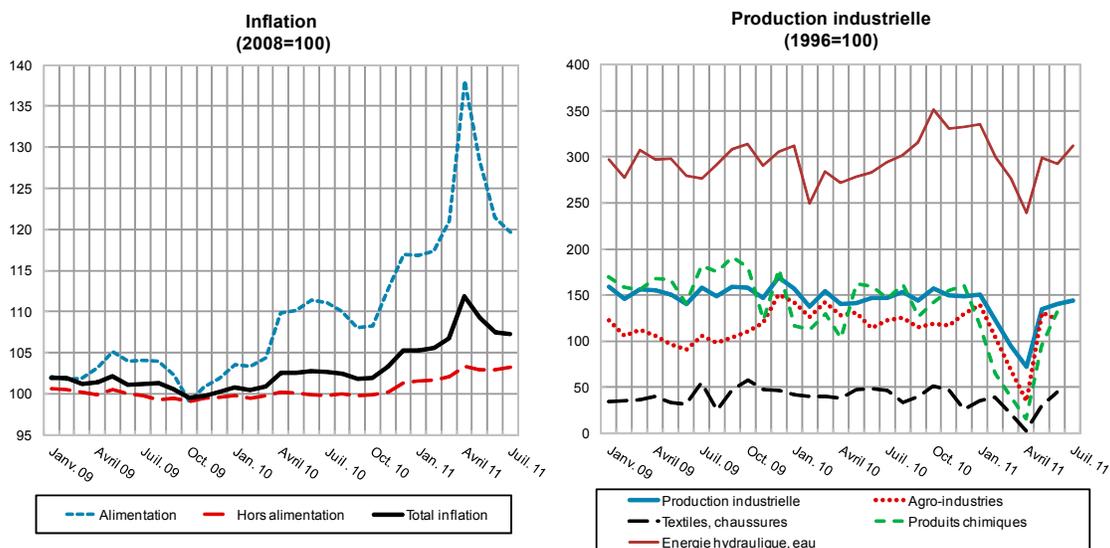
1. **Au sortir de la crise post-électorale, la Côte d'Ivoire s'est engagée rapidement sur la voie du redressement économique et de la normalisation politique, bien qu'il reste beaucoup à faire.** Des progrès sont en cours dans la réunification du pays grâce à la formation des nouvelles forces de sécurité, y compris l'engagement d'environ 11 000 combattants de l'ancienne opposition, et le redéploiement d'organismes et d'agents de l'État dans les régions du centre-nord-ouest (CNO), qui étaient contrôlées par les Forces nouvelles depuis mai, mais des progrès supplémentaires sont nécessaires, surtout dans l'ouest du pays. Les élections législatives annoncées pour le 11 décembre 2011 devraient parachever le cycle politique et contribuer à rétablir la confiance. Une Commission vérité et réconciliation a été mise en place pour favoriser la réconciliation et la cohésion sociale.

MPEF §2

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

2. **Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FCR ont été bons : l'activité économique s'est redressée plus rapidement que prévu et l'inflation a baissé après avoir atteint un sommet en avril.** La diminution attendue du PIB réel en 2011 a été ramenée en septembre de -6,3 à -5,8 pourcent, et pourrait encore être révisée en ce sens (tableaux 1-3, graphiques 1-2). Cela s'explique principalement par une production agricole et minière plus vigoureuse que prévu, et par le redressement de la production industrielle en juillet, qui s'est établie à 2 pourcent seulement au-dessous de son niveau un an plus tôt, contre environ 50 pourcent en avril. Le commerce a progressé rapidement après la fin de l'embargo de l'UE. L'inflation annuelle est tombée de plus de 9 pourcent au pire de la crise à 4½ pourcent en juin-août.

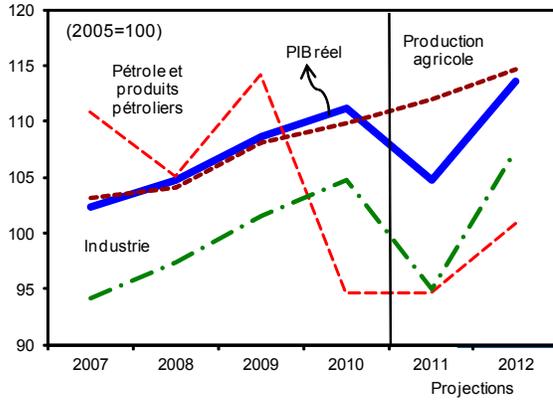
MPEF §6



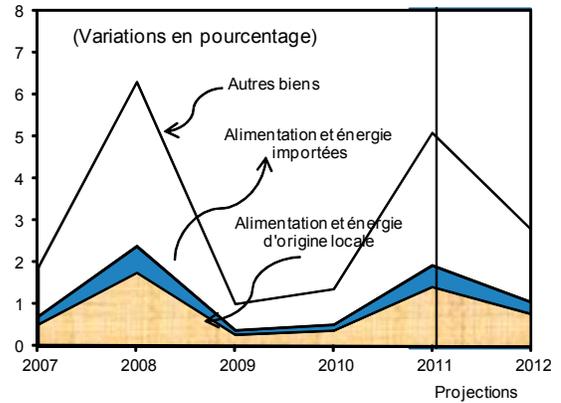
Source: Autorités ivoiriennes.

Graphique 1. Côte d'Ivoire: Principaux indicateurs économiques, 2007-12
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

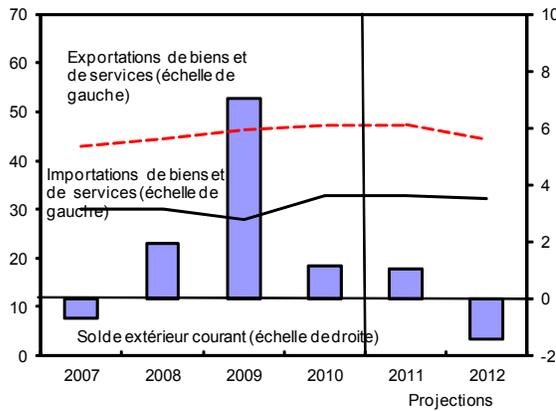
La croissance se redresserait en 2012, après le déclin induit par la crise post-électorale en 2011...



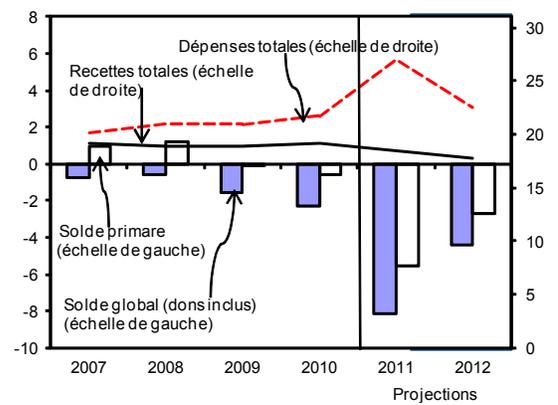
... et l'inflation s'atténuerait en 2012.



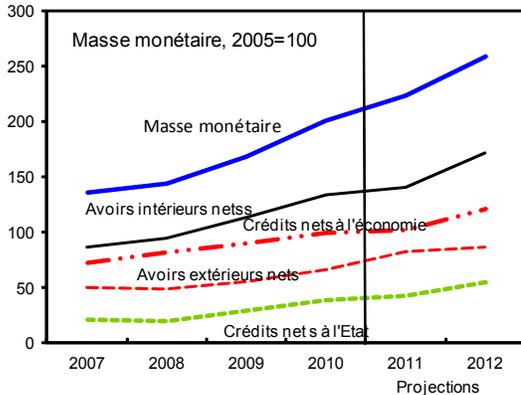
Le compte courant s'est détérioré et deviendrait déficitaire en 2012 ...



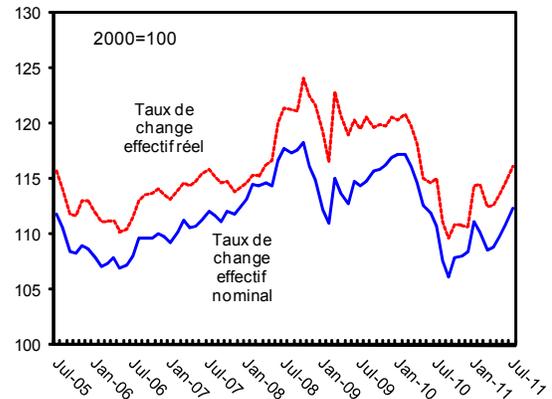
... alors que le déficit budgétaire se réduirait après le pic de 2011 1/.



La croissance de la masse monétaire devrait rester robuste en 2012 en raison du redressement économique et le système bancaire reprendrait totalement l'octroi de nouveaux crédits au secteur privé.

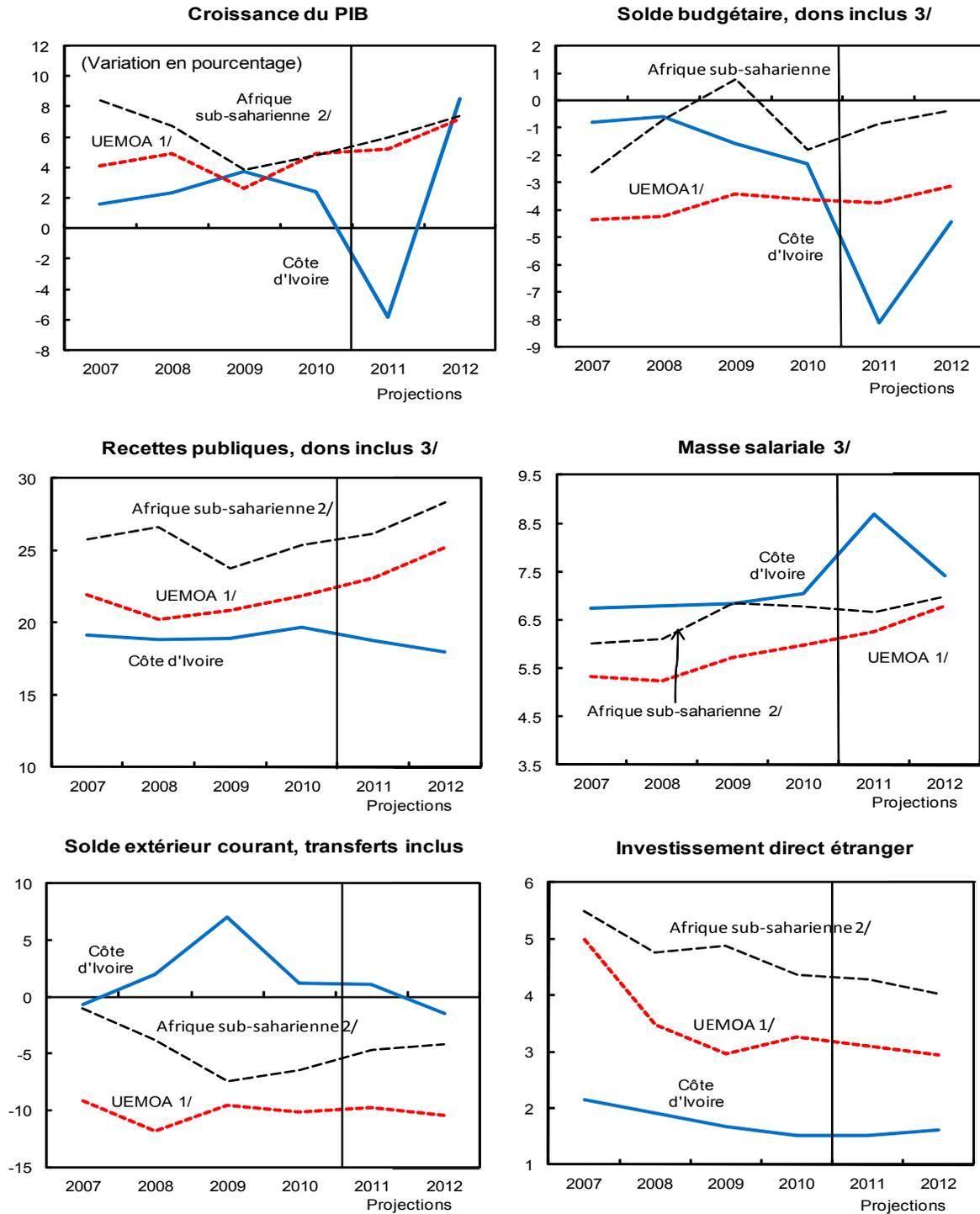


Le taux de change effectif réel s'est apprécié depuis la mi-2010 en raison de l'appréciation de l'euro.



Sources: Autorités ivoiriennes. Estimations et projections des services du FMI.
1/ Les ratios fiscaux du T2-T4 2011 divisé par le PIB de la période.

Graphique 2 Côte d'Ivoire: UEMOA, et AfSA - Evolution macroéconomique et perspectives, 2007–12
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Sources: Perspectives de l'économie mondiale; estimations et projections des services du FMI.

1/ UEMOA, excluant la Côte d'Ivoire.

2/ AfSA, excluant Nigeria et Afrique du Sud.

3/ Pour la Côte d'Ivoire, T2-T4 2011 divisé par le PIB de la période.

Tableau de texte 1. Côte d'Ivoire: Opérations fiscales, 2010-11

	(Milliards de francs CFA)								Pourcent du PIB							
	2010		2011						2010		2011					
	Est.	Dec.	T2		T3	T4	Proj.		Est.	Dec.	T2		T3	T4	Proj.	
			FCR	Real.	FEC	FEC	FCR	FEC	FCR		Real.	FEC	FEC	FCR	FEC	
Recettes et dons	2,236.6	412.6	485.7	532.0	554.2	1,478.8	1,571.9	19.8	15.0	17.7	19.1	19.9	17.9	18.8		
Recettes fiscales	1,928.5	364.1	435.3	449.1	467.4	1,264.6	1,351.8	17.1	13.2	15.8	16.1	16.8	15.3	16.2		
Recettes pétrolières	171.6	128.6	95.1	54.1	60.3	224.0	209.5	1.5	4.7	3.5	1.9	2.2	2.7	2.5		
Taxes sur produits pétroliers	194.5	16.3	16.3	26.9	25.5	63.7	68.7	1.7	0.6	0.6	1.0	0.9	0.8	0.8		
Taxes d'exportation du cacao	331.1	66.3	104.2	80.4	110.9	281.1	295.5	2.9	2.4	3.8	2.9	4.0	3.4	3.5		
TVA	178.8	15.3	24.5	33.9	35.9	74.1	94.3	1.6	0.6	0.9	1.2	1.3	0.9	1.1		
Taxes à l'importation	460.1	52.5	55.4	98.4	125.8	279.3	279.6	4.1	1.9	2.0	3.5	4.5	3.4	3.3		
Autres	786.9	101.4	156.1	182.3	134.5	406.1	472.9	7.0	3.7	5.7	6.5	4.8	4.9	5.7		
Recettes non fiscales	247.7	43.7	47.7	72.6	77.5	189.8	197.8	2.2	1.6	1.7	2.6	2.8	2.3	2.4		
Dons	60.4	4.8	2.6	10.4	9.3	24.4	22.3	0.5	0.2	0.1	0.4	0.3	0.3	0.3		
<i>Dont: dons projet sortie de crise</i>	19.3	0.0	0.0	2.0	5.8	5.8	5.8	0.2	0.0	0.0	0.1	0.2	0.1	0.1		
Dépenses totales	2,497.8	579.3	562.4	775.2	913.0	2,181.7	2,250.6	22.1	21.1	20.4	27.8	32.8	26.4	26.9		
Dépenses courantes	2,115.8	551.3	550.6	664.1	712.1	1,885.1	1,926.8	18.8	20.0	20.0	23.8	25.5	22.8	23.0		
Masse salariale	800.4	282.1	272.7	233.0	221.6	727.4	727.4	7.1	10.3	9.9	8.4	7.9	8.8	8.7		
Prestations sociales	212.6	43.7	55.6	50.8	72.9	166.4	179.3	1.9	1.6	2.0	1.8	2.6	2.0	2.1		
Subventions et autres transferts	272.5	68.1	31.3	138.8	120.6	303.3	290.7	2.4	2.5	1.1	5.0	4.3	3.7	3.5		
<i>Dont: secteur électricité</i>	82.6	41.0	26.4	24.3	24.2	87.3	74.8	0.7	1.5	1.0	0.9	0.9	1.1	0.9		
Rafinerie (SIR)	17.8	2.7	3.9	3.4	0.9	8.1	8.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1		
Autres dépenses courantes	491.6	63.2	92.5	152.7	181.4	398.0	426.7	4.4	2.3	3.4	5.5	6.5	4.8	5.1		
Dépenses sortie de crise et élections	144.2	9.6	9.4	20.5	55.1	85.0	85.0	1.3	0.3	0.3	0.7	2.0	1.0	1.0		
Intérêts	194.5	84.6	88.9	68.3	60.5	204.9	217.7	1.7	3.1	3.2	2.4	2.2	2.5	2.6		
Dette intérieure	66.3	31.0	34.4	32.6	26.3	80.6	93.3	0.6	1.1	1.3	1.2	0.9	1.0	1.1		
Dette extérieure	128.2	53.6	54.5	35.7	34.3	124.3	124.5	1.1	1.9	2.0	1.3	1.2	1.5	1.5		
Debt relief	...	14.8	15.0	0.9	0.2	16.1	16.1	...	0.5	0.5	0.0	0.0	0.2	0.2		
Dépenses d'investissement	348.6	28.0	11.8	111.1	204.4	300.2	327.3	3.1	1.0	0.4	4.0	7.3	3.6	3.9		
<i>Dont: financées sur ressources extérieures</i>	89.4	22.2	8.3	43.7	28.2	82.4	80.3	0.8	0.8	0.3	1.6	1.0	1.0	1.0		
Prêts nets	33.4	0.0	0.0	0.0	-3.5	-3.5	-3.5	0.3	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0		
Solde primaire de base	-25.9	-64.5	17.8	-139.7	-276.1	-434.7	-397.9	-0.2	-2.3	0.6	-5.0	-9.9	-5.3	-4.8		
Solde de base 1/	...	-134.1	-56.1	-205.0	-330.6	-618.0	-593.7	...	-4.9	-2.0	-7.4	-11.9	-7.5	-7.1		
Solde global	-261.2	-166.7	-76.7	-243.2	-358.8	-702.9	-678.7	-2.3	-6.1	-2.8	-8.7	-12.9	-8.5	-8.1		
Financement	261.2	166.7	76.7	243.2	358.8	702.9	678.7	2.3	6.1	2.8	8.7	12.9	8.5	8.1		
Financement intérieur	-85.8	-140.4	-106.5	-30.7	111.2	37.8	-24.9	-0.8	-5.1	-3.9	-1.1	4.0	0.5	-0.3		
Financement extérieur 2/	46.6	156.7	38.4	186.5	128.4	315.8	352.2	0.4	5.7	1.4	6.7	4.6	3.8	4.2		
Prêts projets	48.3	17.3	5.6	33.4	28.8	67.8	67.8	0.4	0.6	0.2	1.2	1.0	0.8	0.8		
Prêts et dons programme	46.3	298.0	133.2	218.4	0.0	346.0	351.6	0.4	10.8	4.8	7.8	0.0	4.2	4.2		
Banque mondiale: don appui budgétaire	46.3	0.0	0.0	67.5	0.0	46.0	67.5	0.4	0.0	0.0	2.4	0.0	0.6	0.8		
BAD: don appui budgétaire	0.0	68.4	0.0	52.5	0.0	68.4	52.5	0.0	2.5	0.0	1.9	0.0	0.8	0.6		
AFD: prêt appui budgétaire	0.0	229.6	131.2	98.4	0.0	229.6	229.6	0.0	8.3	4.8	3.5	0.0	2.8	2.7		
UEMOA: don appui budgétaire	0.0	0.0	2.0	0.0	0.0	2.0	2.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0		
Financement UEMOA	270.6	-33.4	28.3	-0.6	139.5	134.7	166.2	2.4	-1.2	1.0	0.0	5.0	1.6	2.0		
Amortissement du (excl FMI)	-310.3	-125.2	-128.7	-64.7	-39.9	-232.8	-233.3	-2.8	-4.6	-4.7	-2.3	-1.4	-2.8	-2.8		
Autres	-8.3	-0.1		
Financement exceptionnel	300.4	150.4	144.8	87.4	59.2	290.7	291.4	2.7	5.5	5.3	3.1	2.1	3.5	3.5		
Arriérés extérieurs	-386.8	120.5	114.5	85.5	58.9	258.9	258.9	-3.4	4.4	4.2	3.1	2.1	3.1	3.1		
Remise de dette 3/	687.1	29.9	30.4	1.8	0.3	31.9	32.5	6.1	1.1	1.1	0.1	0.0	0.4	0.4		
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	-60.0	-58.5	-60.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-2.2	-0.7	-0.7		
FMI (possible FEC)	0.0	0.0	0.0	0.0	60.0	58.5	60.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.2	0.7	0.7		
Ecart résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Pour mémoire: PIB nominal (CFA milliards)	11,283	2,750	2,750	2,788	2,788	8,250	8,363	11,283	2,750	2,750	2,788	2,788	8,250	8,363		

Sources: Autorités Ivoiriennes et staff du FMI.

1/ Solde de base=(Recettes totales hors dons+Dons projet sortie de crise)-(Dépenses totales-Dépenses toxiques-Remise de dette sur intérêts-dépenses financées sur ressources extérieures).

2/ Basé sur les intentions de financement exprimées jusqu'à présent.

3/ Basée sur la remise de dette accordée par l'accord de restructuration du Club de Paris de Mai 2009.

3. **L'exécution du budget jusqu'à fin juillet a été conforme dans une large mesure au programme appuyé par la FCR.**

MPEF §7-9

Les recettes ont dépassé l'objectif fixé pour juin, tandis que les dépenses ont été faibles, y compris les dépenses de lutte contre la pauvreté, le budget 2011 n'étant devenu opérationnel qu'en juillet. Tous les autres objectifs indicatifs pour juin ont été atteints, à l'exception du financement intérieur, qui a remplacé en juin un décaissement étranger attendu et reporté à début juillet (tableau du texte 1, tableaux 4-5).

Encadré 1. Opérations sur la dette en monnaie nationale

La dette de la Côte d'Ivoire en monnaie nationale est estimée à environ 14,5 pourcent du PIB fin juin 2011. Elle est détenue principalement par des investisseurs sur le marché régional de valeurs mobilières (60 pourcent) et la BCEAO¹ (25 pourcent). Un tiers des titres à court terme est détenu par des banques en Côte d'Ivoire, le reste principalement par des banques dans la région.

Dette intérieure, juin 2011

	Milliards FCFA	% du total	% du PIB
TOTAL	1619	100,0	14,5
Titres	991	61,2	8,9
Bons du Trésor à court terme (moins d'1 an)	624	38,5	5,6
OAT (7 ans)	111	6,9	1,0
TPCI (4 à 8 ans)	256	15,8	2,3
Prêts bancaires	503	31,1	4,5
BCEAO	410	25,3	3,7
Banques commerciales	93	5,7	0,8
Autres (Entreprises publiques et privées)	125	7,7	1,1

Source : Ministère de l'économie et des finances.

Du fait de la crise post-électorale qui a commencé en décembre 2010, il ne fut plus possible d'organiser des adjudications régulières des bons du Trésor, car on ne savait pas quel était le gouvernement légal. Afin de limiter les répercussions sur le système bancaire régional, il a été convenu que la BCEAO renouvellerait les bons du Trésor ivoirien arrivant à échéance (échéances jusqu'à un an), ce qui est toujours le cas jusqu'à fin octobre 2011. Le gouvernement a engagé des discussions pour mettre fin à cette pratique. Il a proposé aux banques en Côte d'Ivoire un plan de restructuration de l'encours des titres à court terme (600 milliards de francs CFA à des taux d'intérêt allant de 5,1 à 6,4 pourcent) en octobre 2011 en bons du Trésor à deux ans et en obligations à trois et cinq ans (à des taux d'intérêt un peu plus faibles), tandis que les intérêts accumulés (20 milliards de francs CFA) seraient payés en liquide. Une campagne d'information régionale est en cours, et les autorités [ont demandé] à la BCEAO à titre exceptionnel de valoriser ces nouveaux titres en les admettant au refinancement et au calcul des réserves obligatoires.

En dépit du renouvellement en cours des bons du Trésor, la Côte d'Ivoire a pu accéder de nouveau au marché régional avec des échéances plus longues. En septembre 2011, les autorités ont lancé une nouvelle obligation à cinq ans, en renouvelant une obligation arrivant à échéance (61 milliards de francs CFA) et en levant de nouveaux fonds (99 milliards de francs CFA, soit 0,9 pourcent du PIB).

¹ La dette envers la BCEAO correspond pour l'essentiel à l'encours des avances statutaires consolidées et des prêts liés à l'allocation de DTS.

4. **Les autorités ont poursuivi le renouvellement des bons du Trésor** jusqu'à fin octobre, car elles craignaient un manque de demande pour les placements volontaires. Elles ont examiné une restructuration de l'encours des bons du Trésor avec les banques commerciales qui devrait être achevée en octobre (voir encadré 1). Les autorités ont lancé avec succès une nouvelle obligation à cinq ans en septembre.

5. **La qualité des portefeuilles bancaires s'est affaiblie et l'octroi de crédit reste modéré en dépit des besoins de financement considérables des entreprises.** Les ratios des prêts improductifs, qui s'étaient améliorés progressivement ces dernières années, se sont détériorés notablement au premier semestre de 2011 (tableau 6) du fait des répercussions de la crise post-électorale sur les petites et moyennes entreprises (PME). La situation financière difficile des banques publiques, qui sont restées ouvertes pendant la crise, s'est encore aggravée, et les autorités ont remplacé la direction dans ces cinq institutions, une première étape en vue de limiter les pertes et de concevoir une stratégie de restructuration en coopération avec la Commission bancaire régionale.

III. PERSPECTIVES ET PRINCIPAUX ENJEUX : DE LA REPRISE À UNE CROISSANCE SOUTENUE

6. **Les entretiens relatifs aux consultations au titre de l'article IV ont porté principalement sur les points suivants : réaliser une croissance élevée et soutenue à moyen terme, réduire la pauvreté et rétablir une position budgétaire extérieure viable.** Les priorités des autorités à moyen terme, auxquelles les services du FMI ont souscrit, constituent la base du programme qui serait appuyé par un nouvel accord triennal au titre de la FEC. Les autorités ont souligné que l'accélération de la croissance doit se traduire par la création d'emplois, en particulier pour les jeunes. Leurs priorités sont les suivantes :

MPEF §4, 10–11

- ***Opérer des réformes structurelles pour éliminer les obstacles à la croissance, améliorer la gouvernance et le climat des affaires, et créer des emplois.*** Il s'agit principalement de réformer la filière café-cacao afin d'en améliorer la productivité et d'accroître les revenus agricoles, de rétablir la viabilité du secteur de l'électricité et de développer sa capacité de production afin de satisfaire la demande d'une économie en pleine croissance, de renforcer le système judiciaire et de faciliter les services aux entreprises pour le commerce et les nouvelles entreprises. Les réformes de la gestion des finances publiques se poursuivent, et la gouvernance dans l'administration et les entreprises publiques est renforcée.
- ***Créer une marge de manœuvre budgétaire pour financer des dépenses de lutte contre la pauvreté et d'investissement, en particulier dans les infrastructures, qui ont été négligées pendant les années de crise.*** Un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTTE, une masse salariale viable, une réduction des subventions et la maîtrise des autres dépenses sont essentiels pour cibler les priorités et rendre les dépenses plus efficaces. Conjuguée à un nouvel élargissement de l'assiette des recettes, une meilleure maîtrise des dépenses courantes sera cruciale pour assurer une position budgétaire viable à moyen terme.

- **Réduire la vulnérabilité du système financier.** Il s'agit de renforcer les caisses de retraite et de limiter leurs pertes, de restructurer les banques publiques et de définir précisément le rôle de l'État dans le secteur, afin d'améliorer l'intermédiation financière et de soutenir l'investissement et la croissance.
- **Continuer de restructurer la dette.** L'obtention rapide d'un allègement de la dette, notamment au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, améliorerait considérablement la viabilité de la dette de la Côte d'Ivoire.
- **Renforcer la compétitivité.** Sur ce plan aussi, les réformes structurelles prévues sont essentielles pour diversifier l'économie, et réduire la vulnérabilité des exportations aux variations des cours des matières premières et la dégradation prévue des termes de l'échange à moyen terme.

7. **Les autorités ont l'intention de mettre à jour le DSRP (2009–13) à l'issue de vastes consultations.** Un rapport d'étape portant sur la période 2010–11 devra être établi d'ici au début de 2012. Un nouveau plan de développement national portera sur la période 2012–15. En outre, le programme d'investissement public est mis à jour de manière à permettre l'absorption des ressources qui deviendront disponibles après le point d'achèvement de l'initiative PPTE¹.

MPEF §4

A. Croissance et réduction de la pauvreté : cadre macroéconomique à moyen terme et perspectives

8. **Bon nombre des recommandations qui étaient ressorties des entretiens de 2009 au titre de l'article IV restent d'actualité.** Si l'exécution initiale du programme de 2009 appuyé par la FEC a été dans l'ensemble satisfaisante et conforme aux recommandations des services du FMI, les réformes structurelles se sont arrêtées en 2010 et la crise a annulé une partie des réformes et des progrès macroéconomiques qui avaient déjà été accomplis.

MPEF §12–16

9. **Les objectifs à moyen terme du cadre macroéconomique qui sous-tend le DSRP et le récent programme appuyé par la FEC restent appropriés.** La crise politique ayant été surmontée, la croissance réelle devrait rebondir à 8–9 pourcent en 2012, en partie grâce à des effets de base, mais aussi à un renforcement de la confiance avec l'achèvement du cycle électoral, la normalisation politique et les progrès accomplis vers l'allègement de dette considérable qui est lié au point d'achèvement de l'initiative PPTE. Du fait de la hausse de

¹ Après le point d'achèvement de l'initiative PPTE, la France accordera un allègement de dette supplémentaire de 2 milliards d'euros au titre des contrats de désendettement et de développement, principalement sous la forme d'un échange de créances contre des programmes de développement.

l'investissement, la croissance devrait rester vigoureuse, autour de 6 pourcent, à moyen terme, l'économie étant reconstruite après une décennie de stagnation due au conflit. L'inflation devrait retomber à 3 pourcent, soit l'objectif à moyen terme de l'UEMOA.

10. **Le scénario de référence table sur une augmentation de l'investissement, public et privé, de 8,7 pourcent du PIB pendant 2009–11 à environ 13,9 pourcent du PIB en 2012–14.** La forte hausse de l'investissement devrait dynamiser les activités de construction et de transport, et transformer l'excédent courant des années de crise en un déficit qui pourrait être financé par des investissements directs étrangers et de nouveaux emprunts.

11. **La stratégie budgétaire à moyen terme doit assurer la viabilité et permettre une hausse de l'investissement en renforçant le recouvrement des recettes, ainsi qu'en limitant les autres dépenses et en établissant un nouvel ordre de priorité pour ces dernières.** Le déficit budgétaire global devrait tomber aux environs de 3 pourcent du PIB, et le solde primaire de base² devrait passer d'un déficit en 2011 à un léger excédent à moyen terme.

12. **Des risques pèsent sur les perspectives, mais le potentiel de l'économie et des réformes déterminées pourraient conduire à d'excellents résultats.** L'absence d'une amélioration manifeste et persistante de la situation en matière de sécurité et de la normalisation politique freinerait l'activité et l'investissement du secteur privé; une remise en état insuffisante des infrastructures dans les secteurs de l'énergie et des transports entraverait l'accélération prévue de l'activité économique, et des chocs extérieurs, par exemple une forte détérioration des termes de l'échange, compromettraient la viabilité extérieure. Par ailleurs, des évolutions positives sont possibles: l'incertitude quant au rythme de la reprise dans les mois à venir reste élevée, et le redressement de l'activité en 2012 et au-delà pourrait être plus vigoureux ou plus rapide que prévu aujourd'hui. Manifestement, le potentiel de l'économie et la bonne exécution du programme des autorités pourraient conduire à une croissance vigoureuse et durable et attirer beaucoup de nouveaux investissements.

B. Compétitivité et climat des affaires

13. **Il faut renforcer la compétitivité de l'économie ivoirienne.** L'analyse effectuée lors des derniers entretiens au titre de l'article IV reste d'actualité³. S'il n'y a pas de signe d'un désalignement du taux de change effectif réel pour la Côte d'Ivoire (encadré 2), conformément à l'évaluation du taux de change réel pour la région de l'UEMOA⁴, d'autres indicateurs de la compétitivité montrent qu'il est nécessaire de remédier aux déficiences structurelles et d'améliorer le climat des affaires. La gouvernance s'est détériorée au cours des dix dernières

² Recettes totales (hors dons) moins dépenses nettes d'intérêts programmés et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

³ Voir rapport n° 09/326 sur la Côte d'Ivoire : <http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=25069.0>

⁴ Voir rapport 2011 des services du FMI sur l'UEMOA : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2011/cr1198.pdf>.

années et la corruption sévit sur une grande échelle. Le manque d'entretien et d'investissement a mis à mal les infrastructures existantes ; la dégradation des routes (et des voies ferrées) et la prolifération des barrages routiers ces dernières années ont alourdi le coût des transports et affaibli la compétitivité. Le secteur de l'électricité demeure vulnérable à des chocs qui perturberaient l'activité économique, comme l'a montré la crise dans ce secteur au début de 2010. Le système judiciaire, et l'exécution des contrats en particulier, est faible. En conséquence, les banques sont réticentes à prêter aux PME, qui représentent la majeure partie de l'emploi urbain.

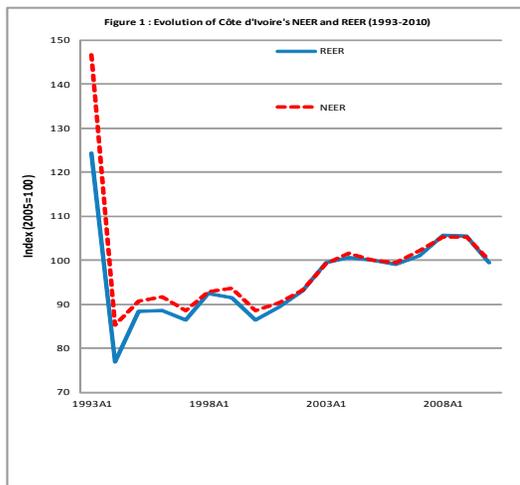
14. **Les autorités partagent l'analyse des services du FMI et sont déterminées à accélérer les réformes structurelles et à améliorer le climat des affaires.** Leur programme de réformes structurelles est vaste : il comprend notamment des mesures visant à améliorer la gouvernance économique, une réforme des entreprises publiques, des réformes du cadastre et du système judiciaire, un nouveau code des investissements et une nouvelle loi sur la concurrence, ainsi que la création d'un guichet unique pour les formalités commerciales et d'un centre facilitant la création d'entreprises.

MPEF §25–40

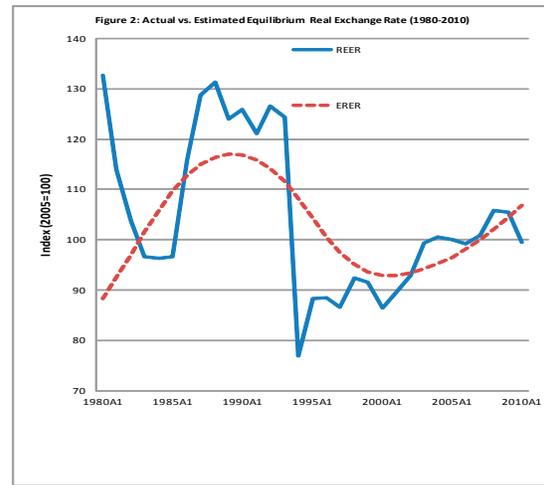
Encadré 2: Évaluation de la compétitivité extérieure de la Côte d'Ivoire

Le taux de change effectif réel de la Côte d'Ivoire s'est apprécié régulièrement depuis la dévaluation de 1994, même si, en 2010, il s'est déprécié d'environ 6 pourcent en raison du recul de l'euro (auquel le franc CFA est rattaché) vis-à-vis des monnaies des principaux partenaires commerciaux de la Côte d'Ivoire, principalement le dollar américain.

Néanmoins, des estimations quantitatives du taux de change effectif réel de la Côte d'Ivoire, fondées sur les trois méthodes du Groupe consultatif sur les taux de change (CGER) — équilibre macroéconomique, viabilité extérieure et taux de change effectif réel d'équilibre — indiquent que son taux de change effectif réel correspond dans l'ensemble à ses paramètres économiques fondamentaux. Cette observation est similaire à l'évaluation du taux change réel qui a été effectuée lors des consultations de 2011 au titre de l'article IV pour la région de l'UEMOA¹.



Source: IFS



Néanmoins, la compétitivité, ainsi que la croissance et la diversification des exportations, ont été freinées par des facteurs structurels, en particulier un climat des affaires peu favorable, comme noté lors de nombreux entretiens des services du FMI avec le secteur privé. Selon des indicateurs hors prix, la compétitivité de l'économie ivoirienne est faible par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et à celle des pays de l'UEMOA, et elle s'est dégradée au cours de l'année écoulée en partie à cause de la crise. Selon l'indice de la réglementation des affaires (« Doing Business ») de la Banque mondiale pour 2011, qui repose sur des enquêtes, la Côte d'Ivoire est passée de la 168^e à la 169^e position (sur 183 pays), principalement parce que les transferts de propriété sont devenus plus difficiles, ce qui influe aussi sur la capacité d'une entreprise à emprunter. En comparaison, les autres pays de l'UEMOA se situent entre la 151^e position pour le Burkina Faso et la 176^e pour la Guinée-Bissau ; 23 pays d'Afrique subsaharienne, soit environ la moitié du total, font partie des 32 pays les moins bien notés. Selon l'enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises (2009), la plupart des entreprises ivoiriennes interrogées considéraient que l'accès au crédit et l'instabilité politique sont des obstacles majeurs à leur activité.

¹<http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2011/cr1198.pdf>

15. Les autorités ont l'intention de contribuer à l'intégration régionale au sein de l'UEMOA et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ce qui devrait dynamiser le commerce régional et ouvrir de nouveaux marchés.

MPEF §41

Après un accord parmi les pays membres, une cinquième bande tarifaire (35 pourcent) sera ajoutée aux 4 bandes existantes (0,5, 10 et 20 pourcent) du tarif extérieur commun de la CEDEAO afin de protéger temporairement certains produits industriels. Les discussions n'ont guère avancé pour ce qui est de déterminer quels produits font partie de chaque bande. Un accord de partenariat régional intérimaire avec l'Union européenne et un programme de développement connexe n'ont pas encore été signés. En prévision d'un accord, les autorités poursuivront la transition fiscale qui vise à orienter progressivement l'imposition vers la fiscalité intérieure au détriment de celle de porte dans le cadre des politiques régionales. En outre, les autorités cherchent à pouvoir bénéficier des préférences commerciales de la loi américaine sur la croissance et les opportunités en Afrique (AGOA) d'ici à 2012.

C. Réduire la vulnérabilité du secteur financier

16. La crise post-électorale a aggravé les faiblesses du secteur financier mises en évidence dans le programme d'évaluation du secteur financier (PESF) de 2009⁵. Les portefeuilles bancaires se sont détériorés, en particulier ceux des banques plus petites davantage exposées aux PME, qui ont été les principales victimes des destructions et pillages pendant la crise. Tandis que la Commission bancaire analyse encore les résultats des auto-évaluations des banques, on s'attend à ce que plusieurs banques aient besoin d'une recapitalisation ou de garanties pour satisfaire aux normes prudentielles. Les problèmes structurels des cinq banques publiques se sont aggravés ; la plupart de ces banques sont relativement petites et elles étaient les seules banques qui sont restées ouvertes au point culminant de la crise entre février et avril 2011. Les secteurs des assurances et des retraites ont besoin d'une réforme majeure pour être viables financièrement.

17. Les autorités ont repris le travail de préparation d'une vaste stratégie de réforme du secteur financier afin de réduire ces facteurs de vulnérabilité, avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale. Il s'agit de définir le rôle de l'État dans le secteur, de restructurer les banques publiques déficitaires, d'élargir l'accès aux services financiers, de réformer les établissements de microfinance et d'améliorer la viabilité des caisses de retraite. Ces derniers mois, certaines banques ont obtenu le soutien de divers partenaires, y compris l'Agence française de développement (AFD)⁶, sous la forme de garanties pour des crédits aux PME.

⁵ <http://edms.imf.org/cyberdocs/Viewdocument.asp?doc=334260&lib=REPOSITORY>

⁶ Les discussions sur l'aide de la Société financière internationale (IFC) sont toujours en cours.

D. Restructuration et viabilité de la dette

18. **Il est important de rétablir la viabilité de la dette pour rehausser les perspectives de croissance : à cet effet, il faudra continuer de mener une politique prudente en matière de finances publiques et d'emprunt, ainsi que de bénéficier d'un allègement de la dette et d'une aide concessionnelle des donateurs.** Selon la dernière analyse de viabilité de la dette (AVD)⁷, la Côte d'Ivoire est aujourd'hui en situation de surendettement, mais l'allègement de dette qui serait reçu au point d'achèvement de l'initiative PPTE permettrait d'assurer la viabilité de la dette, tout en créant une marge de manœuvre pour les nouveaux emprunts considérables qui sont envisagés. Les paiements du service de la dette devraient augmenter après le point d'achèvement par rapport à leur niveau actuel (exceptionnellement bas). Lorsqu'un nouvel accord au titre de la FEC aura été approuvé, les autorités ont l'intention de solliciter un rééchelonnement de la dette auprès des créanciers membres du Club de Paris, des détenteurs d'euro-obligations⁸ et d'autres créanciers extérieurs officiels bilatéraux et commerciaux, et ont engagé des discussions à cet effet.

19. **Le point d'achèvement de l'initiative PPTE ne sera probablement pas atteint avant le milieu de 2012, car il semble que la réforme de la filière café-cacao n'a pas progressé assez rapidement.** Des discussions sont en cours et les consultations avec les parties prenantes prendront du temps. L'adoption d'une nouvelle stratégie sectorielle ainsi que sa mise en œuvre pendant six mois est une condition du passage au point d'achèvement. Pour ce qui est des autres conditions, les avancées sont plus notables.

MPEF encadré 1

20. **Les autorités sont du même avis que les services du FMI : il est prioritaire de renforcer la gestion de la dette, à la fois au vu de la crise qui a entraîné une restructuration nécessaire de l'encours des bons du Trésor et en prévision des besoins de financement après le point d'achèvement.** La capacité de gestion de la dette est faible et les carences sont apparues à maintes reprises. Il sera difficile de trouver le dosage optimal de possibilités de financement régional et extérieur pour les plans d'investissement et autres besoins de financement du pays. Les services du FMI ont encouragé les autorités à établir une stratégie de la dette et à améliorer la gestion de la dette afin de tirer pleinement parti des ressources intérieures dégagées et de la marge de manœuvre créée pour de nouveaux emprunts après le point d'achèvement. Entre-temps, les autorités ont sollicité une assistance technique du FMI et de la Banque mondiale afin de formuler une stratégie globale de gestion de la dette. Elles ont l'intention de mettre en place une agence nationale de la dette conformément aux directives de l'UEMOA.

⁷ Voir www.imf.org.

⁸ Seuls les coupons non payés de l'« Eurobond 2032 » (décembre 2010, juin et décembre 2011) devraient être rééchelonnés.

II. ENTRETIENS EN VUE D'UN NOUVEAU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC

A. Politique budgétaire

21. **Les autorités et les services du FMI ont convenu que l'objectif de la politique budgétaire à moyen terme était de créer une marge de manœuvre qui permettrait d'accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté et d'investissement public, tout en assurant la viabilité des finances publiques et de la dette.** Pour la période avril-décembre 2011, un déficit budgétaire global de 8,1 pourcent du PIB est maintenant prévu, soit un peu moins que dans le programme appuyé par la FCR, principalement grâce à la meilleure tenue des recettes (tableau du texte 1-2, et tableau 4). Le déficit global devrait tomber aux environs de 4½ pourcent du PIB en 2012, puis aux environs de 3 pourcent à moyen terme. Ce déficit devrait être financé par les ressources concessionnelles disponibles, l'allègement de la dette et de nouveaux emprunts régionaux et extérieurs. Pour ancrer la politique budgétaire, les autorités visent un léger excédent primaire de base⁹ après la montée brutale du déficit liée à la crise en 2011, de manière à dégager des ressources qui permettront au moins de s'acquitter des intérêts.

22. **Les autorités sont en train d'élaborer un budget 2012 dans lequel les recettes souffrent de l'effet retardé de la crise sur l'assiette de l'impôt et la priorité absolue est accordée aux dépenses d'investissement.**

MPEF §19, 20, 23

- En 2012, les *recettes* devraient s'établir près de 1½ point de pourcentage du PIB en deçà de leur niveau de 2010¹⁰, du fait, dans une large mesure, de la baisse de la production pétrolière et d'une forte réduction des prix à la production du gaz naturel et donc des recettes y afférentes (0,4 pourcent du PIB), ainsi que des retombées de la crise intérieure récente sur les bénéfices (0,4 pourcent) et de la baisse des taxes sur les carburants résultant du gel des prix depuis avril 2010 (0,6 pourcent). Par ailleurs, les autorités ont l'intention de renforcer l'administration des recettes, de rationaliser les exemptions fiscales, de s'attaquer à la fraude fiscale et de restructurer les entreprises publiques afin de rehausser leur contribution nette au budget. Elles prévoient aussi de mettre en place de nouvelles taxes sur le caoutchouc et certaines télécommunications.
- En 2012, les *dépenses* devraient augmenter de ½ pourcent du PIB par rapport à 2010 et être réorientées nettement vers l'investissement. Les *dépenses courantes* devraient être inférieures de plus de 1 point de pourcentage, du fait de la baisse des dépenses de

⁹ Recettes totales (hors dons) moins dépenses nettes d'intérêts programmés et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

¹⁰ Les comparaisons sont effectuées par rapport à 2010, la dernière année « normale », car les chiffres de 2011 ne couvrent que la période allant de fin avril à décembre et les ratios au PIB de la période sont quelque peu faussés par la crise, pendant laquelle certaines recettes et dépenses annuelles ont été transférées dans le budget de 2011.

sortie de crise (principalement du fait des élections, mais aussi en raison de la suppression de la prime militaire en juillet 2011), entre autres. Par contre, la masse salariale devrait augmenter du fait de l'absorption d'environ 11 000 anciens rebelles dans les nouvelles forces armées et de sécurité, ainsi que de la poursuite du recrutement d'enseignants volontaires précédemment non rémunérés dans le nord du pays. Le recensement de la fonction publique a été retardé en raison de la crise et les estimations des économies potentielles ne sont pas encore disponibles. Les *dépenses d'investissement* devraient augmenter de près de 2 points de pourcentage du PIB, pour s'établir à 5 pourcent du PIB en 2012, soit un niveau encore relativement modeste.

- En conséquence, le *déficit budgétaire global*, dons compris, serait plus élevé en 2012 qu'avant 2011 (4,4 pourcent du PIB en 2012, contre 2,3 pourcent en 2010). De même, le *déficit primaire de base*, qui, en atteignant 2 pourcent du PIB, diminuerait par rapport à 2011, dépasserait largement le déficit de 0,2 pourcent enregistré en 2010.

23. Il est prévu que le déficit de financement du budget 2012 sera comblé par des ressources multilatérales concessionnelles, un

MPEF §22, 43–44

allègement de la dette et des emprunts intérieurs ou régionaux. Néanmoins, le niveau élevé des emprunts nets intérieurs ou régionaux (450 milliards de francs CFA ou 3,6 pourcent du PIB)¹¹ dépasse les niveaux d'accès à ce marché par le passé et constitue un facteur de risque dans le programme. Les autorités se sont abstenues d'inclure dans le budget des mesures de circonstance explicites face à ce risque de financement, mais elles ont assuré les services du FMI qu'elles continueraient de gérer le budget de manière prudente et n'engageraient pas de dépenses à moins que des ressources correspondantes aient été obtenues.

¹¹ Les emprunts nets intérieurs ou régionaux (3,6 % du PIB) comprennent des emprunts auprès d'autres pays de l'UEMOA (1,7 % du PIB) et des emprunts auprès de banques ivoiriennes (1,9 %), qui font partie des autres financements bancaires intérieurs (net). Ces derniers incluent aussi -0,7 % du PIB d'amortissement de créances non titrisées.

Tableau de texte 2. Côte d'Ivoire: Opérations fiscales, 2011-12

	(Milliards de francs CFA)						Pourcent du PIB					
	2011	2012					2011	2012				
	Prog. FEC	Prog. FEC					Prog. FEC	Prog. FEC				
		T1	T2	T3	T4	T1-T4	T1	T2	T3	T4	T1-T4	
Recettes et dons	1,571.9	529.5	548.4	567.4	601.2	2,246.6	18.8	17.1	17.7	18.3	19.4	18.1
Recettes fiscales	1,351.8	469.6	485.1	476.0	519.0	1,949.7	16.2	15.1	15.6	15.4	16.7	15.7
Recettes pétrolières	209.5	21.8	24.4	56.7	47.4	150.3	2.5	0.7	0.8	1.8	1.5	1.2
Taxes sur produits pétroliers	68.7	33.1	34.5	33.6	33.0	134.2	0.8	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Taxes d'exportation du cacao	295.5	114.6	58.8	44.9	129.3	347.6	3.5	3.7	1.9	1.4	4.2	2.8
TVA	94.3	48.3	42.5	44.9	46.3	182.0	1.1	1.6	1.4	1.4	1.5	1.5
Taxes à l'importation	279.6	135.0	141.4	146.1	145.5	568.0	3.3	4.4	4.6	4.7	4.7	4.6
Autres	472.9	149.9	218.0	183.4	150.5	701.8	5.7	4.8	7.0	5.9	4.9	5.7
Recettes non fiscales	197.8	56.2	55.9	78.4	67.1	257.7	2.4	1.8	1.8	2.5	2.2	2.1
Dons	22.3	3.7	7.4	13.0	15.1	39.2	0.3	0.1	0.2	0.4	0.5	0.3
<i>Dont: dons projet sortie de crise</i>	5.8	0.0	0.0	0.0	2.1	2.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0
Dépenses totales	2,250.6	586.2	680.1	744.9	785.4	2,796.7	26.9	18.9	21.9	24.0	25.3	22.6
Dépenses courantes	1,926.8	506.0	556.2	552.5	566.2	2,180.9	23.0	16.3	17.9	17.8	18.3	17.6
Masse salariale	727.4	231.9	228.9	228.5	229.4	918.7	8.7	7.5	7.4	7.4	7.4	7.4
Prestations sociales	179.3	52.4	52.4	52.1	52.6	209.5	2.1	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
Subventions et autres transferts	290.7	70.3	72.7	79.0	83.0	305.0	3.5	2.3	2.3	2.5	2.7	2.5
<i>Dont: secteur électricité</i>	74.8	14.9	17.2	16.4	27.6	76.0	0.9	0.5	0.6	0.5	0.9	0.6
Rafinerie (SIR)	8.2	2.5	2.5	2.5	2.5	10.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Autres dépenses courantes	426.7	108.0	146.9	123.6	122.0	500.4	5.1	3.5	4.7	4.0	3.9	4.0
Dépenses sortie de crise et élections	85.0	7.5	7.5	7.5	7.5	30.0	1.0	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Intérêts	217.7	35.9	47.9	61.8	71.8	217.3	2.6	1.2	1.5	2.0	2.3	1.8
Dette intérieure	93.3	16.5	7.9	12.3	30.7	67.4	1.1	0.5	0.3	0.4	1.0	0.5
Dette extérieure	124.5	19.4	40.0	49.5	41.1	149.9	1.5	0.6	1.3	1.6	1.3	1.2
Debt relief	16.1	15.9	17.3	45.6	18.0	96.8	0.2	0.5	0.6	1.5	0.6	0.8
Dépenses d'investissement	327.3	80.2	124.0	192.4	222.7	619.3	3.9	2.6	4.0	6.2	7.2	5.0
<i>Dont: financées sur ressources extérieures</i>	80.3	23.4	27.1	32.6	34.8	117.9	1.0	0.8	0.9	1.1	1.1	1.0
Prêts nets	-3.5	0.0	0.0	0.0	-3.5	-3.5	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0
Solde primaire de base 1/	-397.9	-0.2	-63.1	-94.6	-91.2	-249.1	-4.8	0.0	-2.0	-3.1	-2.9	-2.0
Solde global	-678.7	-56.7	-131.7	-177.5	-184.2	-550.1	-8.1	-1.8	-4.2	-5.7	-5.9	-4.4
Financement	678.7	56.7	131.7	177.5	184.2	550.1	8.1	1.8	4.2	5.7	5.9	4.4
Financement intérieur	-24.9	-17.8	10.4	50.6	22.0	65.2	-0.3	-0.6	0.3	1.6	0.7	0.5
Financement extérieur 2/	352.2	-0.5	32.8	-27.6	75.2	79.9	4.2	0.0	1.1	-0.9	2.4	0.6
Prêts projets	67.8	19.7	19.7	19.6	19.7	78.7	0.8	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Prêts et dons programme	351.6	0.0	0.0	0.0	69.7	69.7	4.2	0.0	0.0	0.0	2.2	0.6
Banque mondiale: don appui budgétaire	67.5	0.0	0.0	0.0	69.7	69.7	0.8	0.0	0.0	0.0	2.2	0.6
BAD: don appui budgétaire	52.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
AFD: pret appui budgétaire	229.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
UEMOA: don appui budgétaire	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement UEMOA	166.2	61.4	47.8	85.2	19.1	213.6	2.0	2.0	1.5	2.7	0.6	1.7
Amortissement du (excl FMI)	-233.3	-81.5	-34.7	-132.5	-33.4	-282.1	-2.8	-2.6	-1.1	-4.3	-1.1	-2.3
Autres
Financement exceptionnel	291.4	74.9	40.3	154.6	38.9	308.7	3.5	2.4	1.3	5.0	1.3	2.5
Arriérés extérieurs	258.9	-253.9	0.0	-140.1	0.0	-394.0	3.1	-8.2	0.0	-4.5	0.0	-3.2
Remise de dette 3/	32.5	328.9	40.3	294.7	38.9	702.7	0.4	10.6	1.3	9.5	1.3	5.7
Ecart de financement	-60.0	0.0	-48.1	0.0	-48.1	-96.3	-0.7	0.0	-1.6	0.0	-1.6	-0.8
FMI (possible FEC)	60.0	0.0	48.1	0.0	48.1	96.3	0.7	0.0	1.6	0.0	1.6	0.8
Ecart résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire: PIB nominal (CFA milliards)	8,362.5	3,100	3,100	3,100	3,100	12,400	8,362.5	3,100	3,100	3,100	3,100	12,400

Sources: Autorités Ivoiriennes et staff du FMI.

1/ Solde primaire de base=(Recettes fiscales et non fiscales)-(Dépenses totales + Prêts nets (base ordonnancement)- Intérêts -dépenses financées sur ressources extérieures).

2/ Basé sur les intentions de financement exprimées jusqu'à présent.

3/ Basée sur la remise de dette en 2011 accordée par l'accord de restructuration du Club de Paris de Mai 2009 et sur les projections de remise de dette pour 2012.

B. Réformes structurelles en 2011–12

24. **Les autorités ont l'intention d'accélérer les réformes structurelles et d'en élargir le champ, car ces réformes sont essentielles pour améliorer le climat des affaires et la productivité.** Les principaux domaines de réforme sont la gestion des finances publiques, les entreprises publiques, la filière café-cacao, le secteur de l'énergie, le secteur financier, le système judiciaire et le climat des affaires. Les autorités poursuivent aussi la réforme des retraites, et établissent un nouveau code des investissements, ainsi que de nouvelles lois sur les hydrocarbures et la concurrence. De solides progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) : les rapports pour 2008–09 et un rapport de validation devraient être soumis d'ici à la fin de l'année, première étape de la validation de la conformité du pays aux critères de l'initiative. MPEF §25–42
25. **Les autorités ont l'intention de maîtriser la *masse salariale* et d'améliorer la gestion de la fonction publique.** La stratégie adoptée en mai 2010 pour maîtriser la masse salariale sera mise à jour au premier trimestre de 2012 sur la base des résultats du recensement et du nouveau fichier unique de référence de la fonction publique. Ce fichier sera utilisé pour établir un système intégré de gestion des fonctionnaires et agents de l'État (SIGFAE), qui devrait être achevé au cours de l'année 2012. Les autorités ont l'intention de mettre en place un Observatoire des services publics, de créer des postes de secrétaire général dans tous les ministères et d'adopter un code déontologique pour la fonction publique. MPEF §37–38
26. **Les autorités continuent de mettre en œuvre leur plan d'action visant à renforcer la *gestion des finances publiques* et de la dette.** Les réformes principales sont les suivantes : rationaliser le recours aux avances de trésorerie, améliorer le processus de remboursement des crédits de TVA grâce à une nouvelle structure paritaire État/secteur, et renforcer la gestion de la dette. À cet effet, les autorités ont demandé une assistance technique du FMI et de la Banque mondiale en vue d'établir un plan d'action pour une stratégie à moyen terme. Par ailleurs, les autorités étendent l'application du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) à six nouveaux ministères. Elles comptent procéder, en collaboration avec la Banque mondiale et le FMI, à une évaluation de la mise en œuvre du PEMFAR jusqu'à présent ; ensuite, elles mettront à jour leur matrice PEMFAR en conséquence. MPEF §40, 42
27. **L'amélioration de la gestion des *entreprises publiques* et la rationalisation du portefeuille de l'État se poursuivent.** Les autorités souhaitent réduire le nombre d'entreprises publiques de 25 pourcent et mettre en place des contrats d'objectifs pour les sociétés d'État et les sociétés à participation financière publique majoritaire. Elles sont déterminées à accélérer l'apurement des arriérés des entreprises publiques envers les caisses de retraite (CGRAE et CNPS). MPEF §33

28. **Le gouvernement est déterminé à améliorer la gouvernance, la productivité et les revenus agricoles dans la filière café-cacao.**

MPEF §30

Une réduction de l'imposition effective à un maximum de 22 pourcent ad valorem a été opérée en 2010/11, et les priorités sont maintenant un nouveau cadre légal et institutionnel, ainsi qu'un nouveau mécanisme de commercialisation et de vulgarisation. Les négociations avec les principaux acteurs sont en cours, mais elles sont difficiles, et les autorités espèrent adopter une nouvelle stratégie pendant la campagne qui débute en octobre 2011.

29. **Les autorités sont déterminées à réformer le secteur de l'énergie et à remettre en place une tarification des carburants fondée sur les prix du marché.**

MPEF §31, 34-5

Une renégociation des contrats de gaz naturel qui devrait faire baisser d'un tiers le coût du gaz naturel utilisé pour la production d'énergie thermique, ce qui réduirait la subvention à l'électricité, devrait être achevée en novembre. Pour assurer la viabilité financière du secteur de l'électricité à moyen terme, une réforme des tarifs de l'électricité et une augmentation des tarifs industriels auront lieu au début de 2012, et des investissements visant à réduire les pertes techniques sont effectués. Les prix des carburants sont restés gelés depuis avril 2010 grâce à une réduction du prélèvement fiscal, mais un retour à une tarification fondée sur les prix du marché et à des niveaux d'imposition plus réalistes est attendu pour le milieu de 2012. Lors de la revue des prix, il faudra tenir compte des répercussions sur les pauvres, le cas échéant, et des coûts ultérieurs des dispositifs de protection sociale.

30. **Les autorités établissent une stratégie de développement du secteur financier qui permettra de réduire les facteurs de vulnérabilité et d'élargir l'accès aux services financiers.**

MPEF §29, 39

- Cette stratégie définit le rôle de l'État dans le secteur financier, et porte sur le coût du crédit, l'assainissement des établissements de microfinance et les mécanismes de financement du logement, des PME et de l'agriculture. Les autorités ont demandé une assistance technique à la Banque mondiale et au FMI, ainsi qu'un financement au titre de l'Initiative pour le renforcement et la réforme du secteur financier (FIRST) à cet effet.
- Les autorités ont l'intention de collaborer avec la Commission bancaire pour limiter les pertes subies par les cinq banques publiques et améliorer leur fonctionnement sans y injecter de nouvelles ressources. Une stratégie de restructuration sera élaborée et les implications budgétaires, le cas échéant, seront précisées.
- Pour assurer la viabilité financière des caisses de retraite, les autorités prévoient d'adopter les plans de réforme de la CNPS et de la CGRAE en 2011; ces plans devront être approuvés par le Parlement. L'âge de la retraite pour certaines catégories de fonctionnaires et agents de l'État sera porté de 57 à 62 ans en 2012, et les efforts de recouvrement des cotisations sociales impayées seront accrus.

31. **Les autorités redoublent d'efforts pour améliorer le climat des affaires.** Il s'agit notamment de mettre en place un Centre de facilité des entreprises pour simplifier les procédures administratives requises pour créer une entreprise, et un guichet unique pour les formalités commerciales, de réformer le cadastre pour faciliter les transferts des titres de propriété et l'utilisation de terrains comme garantie, d'adopter une loi sur la concurrence et un nouveau code des investissements, d'adopter les différents textes relatifs à l'ordonnance sur «l'exéquatour» des décisions des cours d'arbitrage, d'établir des tribunaux commerciaux et d'opérer une réforme plus large du système judiciaire.

MPEF §26-28

III. PROGRAMME : CONCEPTION, FINANCEMENT ET RISQUES

A. Arriérés extérieurs et financement du programme

32. **La Côte d'Ivoire a des arriérés envers des créanciers officiels bilatéraux et commerciaux, qu'elle a l'intention de régulariser.** Les autorités ont engagé des négociations avec les créanciers membres du Club de Paris concernant une restructuration des arriérés et des échéances entre le milieu de 2011 et le milieu de 2014, ainsi qu'avec les détenteurs des « Eurobonds 2032 » concernant la restructuration de deux coupons impayés (décembre 2010 et juin 2011) et du prochain coupon exigible à la fin de 2011. Les autorités continuent de négocier de bonne foi le traitement des arriérés avec les créanciers extérieurs privés. Le Club de Paris a fourni des assurances de financement le 19 octobre 2011.

MPEF §43-45

33. **Les déficits de financement pendant la période 2011–14 (au total, 16 pourcent du PIB de 2012) devraient être comblés par la restructuration de la dette, l'aide multilatérale et de nouveaux emprunts intérieurs ou régionaux** (tableau 7). Si la majeure partie de l'allègement de dette est attendue au début de 2012 avec la restructuration des arriérés accumulés, le déficit restant pour la période 2011–12, après l'aide reçue de la Banque mondiale et de la BafD, devrait être comblé par les décaissements au titre de la FEC. Les autorités ont demandé aussi la troisième tranche de l'aide intérimaire PPTE pour un montant de 5,024 millions de DTS, ce qui suffira pour couvrir 86,1 pourcent des remboursements du principal admissibles au titre de la FEC qui sont exigibles entre novembre 2011 et octobre 2012. Par ailleurs, si les conditions sont satisfaites, la Côte d'Ivoire pourrait atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE et bénéficier de l'IADM au deuxième semestre de 2012.

B. Modalités du programme

34. **L'accès à la FEC est proposé à hauteur de 120 pourcent de la quote-part (390,24 millions de DTS).** Cette demande repose sur l'évaluation des besoins de financement globaux par les services du FMI et correspond à la norme d'accès à la FEC pour un pays dont l'encours de crédit est inférieur à 100 pourcent de la quote-part (l'encours de crédit actuel de la Côte d'Ivoire est de 99,6 pourcent de sa quote-part). Un calendrier de décaissement légèrement concentré en début de période est proposé, car la Côte d'Ivoire fait face à des problèmes urgents et les besoins de financement extérieur devraient diminuer au fil du temps

(tableau 8). Un appui vigoureux du FMI catalyserait le soutien des donateurs. Les autorités ont l'intention d'organiser une table ronde des donateurs au début de 2012 lorsque qu'elles auront mis à jour leur DSRP, et une réunion du groupe consultatif après avoir atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE afin d'obtenir un soutien des donateurs à moyen terme. La Côte d'Ivoire s'acquitte depuis longtemps de ses obligations envers le FMI et sa capacité de remboursement est adéquate (tableau 9), à condition qu'elle prenne les mesures nécessaires pour obtenir un allègement de dette au titre de l'initiative PPTE. Les résultats du programme seraient suivis sur la base d'indicateurs quantitatifs (tableau 10) et de repères structurels (tableau 11).

35. Les risques pesant sur le programme sont essentiellement d'ordre interne dans cette situation de post-conflit. Des progrès substantiels ont été accomplis en matière de sécurité, mais la situation reste fragile. Le rythme de la reprise économique dépendra de la vitesse à laquelle la confiance reviendra et les banques recommenceront à prêter au secteur privé et à investir dans les titres publics. Les autorités sont soumises à des contraintes financières rigoureuses et envisagent d'accéder largement au marché financier régional en 2012 ; néanmoins, elles font face au coût de la mise en place de forces armées et de sécurité mixtes, ainsi qu'aux besoins de ressources éventuels d'une restructuration des banques publiques, tout en étant confrontées à des besoins urgents en matière d'infrastructures. L'achèvement du cycle électoral en 2011–12 permettra de vérifier dans quelle mesure le pays s'est stabilisé. En outre, la Côte d'Ivoire reste vulnérable à des chocs extérieurs tels qu'une hausse des prix du pétrole, ou dans une moindre mesure des denrées alimentaires, une détérioration des termes de l'échange et un ralentissement prolongé de l'économie mondiale.

IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

36. La Côte d'Ivoire sort rapidement de la crise politique post-électorale, mais il reste beaucoup à faire pour assurer la transition de la reprise à une croissance soutenue. Il faut notamment améliorer davantage la sécurité pour permettre la libre circulation des personnes et des biens, faire avancer la réconciliation nationale et l'intégration des anciens combattants dans les nouvelles forces de sécurité ou la vie civile, et rétablir la stabilité macroéconomique tout en encourageant l'investissement afin de relancer la croissance économique.

37. La riposte budgétaire des autorités face à la crise économique en 2011 a été appropriée et le programme appuyé par la FCR a jusqu'à présent été bien exécuté. Par ailleurs, le déficit budgétaire considérable de la période avril-décembre 2011 est financé dans une large mesure par des fonds extérieurs et des arriérés du service de la dette qui doivent être restructurés, mais la politique budgétaire en 2012 et au-delà doit rétablir l'assiette des recettes et limiter les dépenses courantes, afin de créer une marge de manœuvre budgétaire pour l'augmentation prévue, et indispensable, de l'investissement public, surtout dans le secteur de l'énergie et les infrastructures. Les services du FMI sont d'avis que la politique budgétaire prévue pour 2002 est appropriée, bien qu'un rééquilibrage supplémentaire soit nécessaire à moyen terme.

38. **Les services du FMI souscrivent aux mesures portant sur les recettes qui sont prévues et à l'élimination de la plupart des allègements fiscaux temporaires qui ont été accordés en 2011.** Mais les recettes tirées des matières premières diminueront du fait de la baisse de la production pétrolière et de la renégociation des prix du gaz naturel. En 2012, les impôts sur les bénéfices refléteront le ralentissement économique du premier semestre de 2011. Il sera donc essentiel de continuer de renforcer l'administration de l'impôt pour atteindre les objectifs fixés en matière de recettes.

39. **La gestion budgétaire prudente des autorités est opportune et a permis de faire concorder les dépenses et les ressources disponibles.** L'adoption retardée du budget en juin 2011 a conduit à une exécution lente des dépenses, en particulier des dépenses d'investissement, et des efforts considérables devront être déployés pour exécuter pleinement les crédits inscrits au budget. Il faudra faire preuve de vigilance en permanence pour maîtriser la masse salariale; les résultats du recensement devraient permettre de réaliser des économies qui devront compenser au moins en partie le coût des nouveaux recrutements en cours dans les forces de sécurité intégrées et le secteur de l'éducation. La maîtrise prévue des subventions à l'électricité et la gestion plus rigoureuse des autres dépenses courantes permettraient d'accroître considérablement les dépenses d'investissement. Dans ces conditions, il sera crucial d'établir un programme d'investissement public ambitieux mais réaliste pour atteindre les objectifs des autorités en matière de dépenses et bien exécuter les projets.

40. **Il sera essentiel de relancer les réformes structurelles pour accroître l'efficience de l'économie, rehausser la compétitivité extérieure et regagner la confiance des investisseurs privés.** Les plans des autorités sont ambitieux et appropriés, en particulier pour ce qui est du rétablissement de la viabilité financière du secteur de l'électricité, de la remise en état des infrastructures de transport, de la restructuration de la filière importante du café et du cacao, et des divers efforts visant à améliorer le climat des affaires. Une stratégie de développement du secteur financier devrait renforcer l'expansion des circuits financiers, tout en limitant les pertes des banques publiques. Une stratégie de gestion de la dette devrait contribuer à améliorer cette dernière et orienter les emprunts futurs de manière à retenir les instruments les plus appropriés pour financer les besoins d'investissement considérables du pays tout en préservant la viabilité de la dette après l'allègement au titre de l'initiative PPTE.

41. **Les services du FMI souscrivent à la demande par les autorités d'une aide au titre de la FEC d'un montant de 120 pourcent de la quote-part et d'une aide intérimaire supplémentaire au titre de l'initiative PPTE** étant donné les besoins de balance des paiements et de finances publiques, ainsi que l'effet catalyseur de l'aide du FMI sur les autres sources d'aide extérieure. Des risques considérables pèsent sur les perspectives dans cette situation de post-conflit, notamment des progrès insuffisants en matière de sécurité, de normalisation politique et de réformes structurelles, un accès limité au marché financier régional et des chocs extérieurs, mais, d'un autre côté, le rebond de l'activité pourrait être plus vigoureux que prévu. Ces risques devraient être gérables étant donné la ferme volonté des

autorités de mener la politique économique qui serait appuyée par la FEC. Si les problèmes à court terme sont résolus, la Côte d'Ivoire a de bonnes chances de pouvoir s'engager sur la trajectoire de croissance ambitieuse envisagée par les autorités, de marquer des progrès dans la réduction de la pauvreté et de se rapprocher des objectifs du Millénaire pour le développement.

42. Il est proposé que, pendant l'accord FEC, les consultations au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire est encore lieu selon le cycle de 24 mois conformément à la décision sur les cycles de consultation.¹².

¹² Décision n°14747-(10/96) (28/9/2010).

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Principaux indicateurs économiques et financiers

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
					Proj.			
	(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)							
Revenu national								
PIB à prix constants	3.8	2.4	-5.8	8.5	6.0	6.0	5.5	5.2
Déflateur du PIB	0.1	1.9	4.3	2.3	2.1	2.3	2.1	2.2
Indice du prix à la consommation (moyenne annuelle)	1.0	1.4	5.1	2.8	2.5	2.5	2.5	2.5
Indice du prix à la consommation (fin de période)	-1.7	5.1	3.0	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Secteur extérieur (base FCFA)								
Exportations, f.o.b., à prix courants	8.6	6.3	-1.8	4.0	2.0	5.9	6.1	5.3
Importations, f.o.b., à prix courants	3.6	22.0	-2.0	10.6	9.5	7.8	7.7	6.6
Volume des exportations	8.3	-9.9	-9.6	6.6	1.0	7.2	7.8	4.9
Volume des importations	6.4	-1.7	-3.6	9.4	6.2	7.0	5.2	5.5
Termes de l'échange (détérioration -)	10.7	-5.0	6.8	-3.5	-2.1	-1.9	-3.9	-0.6
Taux de change nominal effectif	0.0
Taux de change réel effectif (dépréciation -) ^{1/}	0.0
Opérations du gouvernement central								
Recettes totales et dons	-1.6	5.5	-29.7	42.9	19.4	11.3	10.0	8.8
Dépenses totales	3.4	9.0	-9.9	24.3	12.8	7.9	9.0	8.0
	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)							
Monnaie et crédit								
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	17.2	18.8	11.3	16.0	14.2	13.0	12.2	9.4
Avoir extérieurs nets	4.3	7.0	7.8	2.0	1.7	2.0	1.2	0.9
Avoir intérieurs nets	12.9	11.9	3.6	14.0	12.5	11.0	11.0	8.5
dont: public	7.4	5.3	2.4	4.5	1.9	1.3	0.0	0.2
dont: privé	5.9	5.2	1.2	9.5	10.6	9.8	9.2	8.2
Vitesse de circulation de la monnaie	3.1	2.7	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0	2.0
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Opérations du gouvernement central ^{2/}								
Recettes totales et dons	19.5	19.7 ^F	18.8	18.1	20.0	20.6	21.1	21.3
Recettes totales	18.9	19.2 ^F	18.5	17.8	19.0	19.6	20.1	20.3
Dépenses totales	21.1	22.0 ^F	26.9	22.6	23.5	23.5	23.8	23.9
Solde global, dons inclus, base ordonnancements	-1.6	-2.3 ^F	-8.1	-4.4	-3.5	-2.9	-2.7	-2.6
Solde primaire de base ^{3/}	0.4	-0.2 ^F	-4.8	-2.0	-0.5	0.2	0.5	0.7
Investissement brut	8.9	9.0	8.2	11.5	14.1	16.0	17.1	17.9
Gouvernement central	3.1	3.1	2.9	5.0	5.6	6.0	6.2	6.4
Secteur non gouvernemental	5.8	5.9	5.2	6.6	8.5	10.0	10.9	11.5
Epargne intérieure brute	20.8	16.3	16.0	16.6	16.2	17.3	17.7	18.1
Gouvernement central	2.2	1.7	-2.3	1.4	2.9	3.8	4.4	4.8
Secteur non gouvernemental	18.6	14.6	18.2	15.2	13.3	13.5	13.3	13.4
Epargne nationale brute	15.9	10.1	9.2	10.2	10.1	11.5	12.1	12.7
Gouvernement central	1.6	1.1	-3.2	0.5	2.2	3.2	3.6	3.9
Secteur non gouvernemental	14.3	9.0	12.4	9.6	7.9	8.3	8.5	8.7
Secteur extérieur								
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	7.0	1.1	1.1	-1.7	-4.3	-4.8	-5.3	-5.5
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	4.9	0.4	1.0	-1.8	-4.4	-5.0	-5.4	-5.6
Solde global	-2.2	-0.9	-0.2	-3.1	-3.3	-2.7	-3.4	-3.4
Dettes publiques extérieures	53.9	50.6	53.8	49.1	49.5	49.0	46.0	42.7
Service dû sur la dette publique extérieure avant rééchelonnement (milliards de FCFA)	440	438	358	437	537	599	767	816
En pourcentage des exportations de biens et services	8.1	7.2	6.4	7.3	8.7	9.2	11.1	11.2
En pourcentage des recettes de l'Etat	21.9	19.2	23.8	19.8	21.1	21.1	24.5	24.0
Pour mémoire:								
Arriérés sur dette publique (pourcentage du PIB)	6.7	1.9	4.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette intérieure (après sécuritisation)	1.9	0.7	0.5	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure	4.8	1.2	3.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PIB nominal (milliards de FCFA)	10,880	11,352	11,150	12,400	13,400	14,500	15,595	16,782
Taux de change nominal (FCFA/US\$, moyenne annuelle)	484	494	464	465	468	472	472	472
PIB aux prix du marché (milliards US\$)	22.5	23.0	24.0	26.7	28.6	30.7	33.0	35.5
Population (million)	21.4	22.0	22.7	23.4	24.1	24.8	25.5	26.3
Croissance de la population (pourcent)	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	509	515	491	531	557	585	611	638
PIB nominal par habitant (US\$)	1,052	1,043	1,059	1,142	1,189	1,239	1,294	1,352
Croissance du PIB réel par habitant (pourcent)	0.8	-0.6	-8.8	5.5	3.0	3.0	2.5	2.2

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Sur la base des variations enregistrées en fin de période au niveau des prix à la consommation et du taux de change nominal effectif.^{2/} Les ratios de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.^{3/} Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Situation monétaire, 2009-12

	2009	2010	2011 Proj.	2012
	(Milliards de francs CFA)			
Avoirs extérieurs nets	1,149.3	1,393.6	1,717.2	1,812.1
Banque centrale	1,082.5	1,351.9	1,675.5	1,770.4
Banques	66.8	41.7	41.7	41.7
Avoirs intérieurs nets	2,362.7	2,779.1	2,928.8	3,579.2
Crédits nets à l'État	622.1	806.8	906.3	1,113.3
Banque centrale	451.8	486.8	584.3	643.8
Banques	148.2	320.0	321.9	469.5
<i>dont</i> : obligations cautionnées	-7.7	-7.6	-7.6	-7.6
Caisse d'épargne et des chèques postaux (CNCE)	22.1	0.0	0.0	0.0
Crédits à l'économie	1,882.8	2,065.7	2,115.9	2,559.3
Crédits de campagnes	99.1	123.1	123.5	116.9
Autres crédits (y/c les obligations cautionnées)	1,785.4	1,950.8	1,992.4	2,442.4
Autres postes (net) (avoirs = +)	-142.2	-93.4	-93.4	-93.4
Masse monétaire	3,512.0	4,172.7	4,646.0	5,391.2
Circulation fiduciaire hors banques	1,343.5	1,636.4	1,691.6	1,957.6
Dépôts	2,137.7	2,528.9	2,929.2	3,404.5
Autres dépôts	8.7	7.4	25.1	29.1
Caisse d'épargne et des chèques postaux (CNCE)	22.1	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:				
Vitesse de circulation de la monnaie	3.1	2.7	2.4	2.3
	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)			
Avoirs extérieurs nets	4.3	7.0	7.8	2.0
Avoirs intérieurs nets	12.9	11.9	3.6	14.0
Crédits nets à l'État	7.4	5.3	2.4	4.5
Banque centrale	7.2	1.0	2.3	1.3
Banques	0.1	4.9	0.0	3.2
Crédits à l'économie	5.9	5.2	1.2	9.5
Masse monétaire	17.2	18.8	11.3	16.0
	(Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente)			
Avoirs extérieurs nets	12.5	21.3	23.2	5.5
Avoirs intérieurs nets	19.6	17.6	5.4	22.2
Crédits nets à l'État	55.7	29.7	12.3	22.8
Banque centrale	91.3	7.7	20.0	10.2
Banques	1.8	115.9	0.6	45.8
Crédits à l'économie	10.4	9.7	2.4	21.0
Masse monétaire	17.2	18.8	11.3	16.0

Sources: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 3. Côte d'Ivoire: Balance des paiements, 2009-16
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
			Proj.					
Balance commerciale	2,002.0	1,647.7	1,626.9	1,449.4	1,176.8	1,160.9	1,158.7	1,157.2
Exportations, f.o.b.	5,053.6	5,371.9	5,277.2	5,487.2	5,596.6	5,924.2	6,286.4	6,621.0
<i>dont</i> : cacao	1,756.0	1,884.3	1,890.1	1,789.1	1,804.7	1,684.4	1,577.6	1,534.1
<i>dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers	1,424.0	1,377.5	1,417.0	1,473.9	1,383.2	1,590.1	1,634.7	1,721.9
Importations, f.o.b.	-3,051.7	-3,724.1	-3,650.3	-4,037.8	-4,419.8	-4,763.3	-5,127.7	-5,463.8
<i>dont</i> : pétrole brut	-786.6	-882.6	-1,135.6	-1,277.1	-1,316.7	-1,339.0	-1,369.8	-1,421.8
Services (net)	-1,191.4	-1,309.1	-1,219.5	-1,348.1	-1,437.0	-1,540.4	-1,659.2	-1,734.2
Recettes	586.7	574.6	576.1	633.1	678.8	736.1	794.5	858.1
Revenu des facteurs	104.8	105.6	103.7	115.3	124.6	136.2	148.0	160.8
Autres services	481.9	469.0	472.3	517.8	554.1	599.9	646.5	697.3
Paiements	-1,778.1	-1,883.7	-1,795.5	-1,981.2	-2,115.8	-2,276.5	-2,453.8	-2,592.3
Revenu des facteurs	-582.2	-598.7	-566.1	-611.5	-625.6	-660.0	-694.6	-728.4
<i>dont</i> : intérêts dus par l'Etat	-126.5	-128.2	-124.5	-149.9	-226.9	-240.1	-280.8	-306.3
Avant rééchelonnement/refinancement	...	-97.4	-88.2	-148.2	-206.7	-203.8	-210.7	-216.3
Sur financements nouveaux	...	-30.7	-36.2	-1.8	-20.2	-36.4	-70.1	-90.0
<i>dont</i> : secteur pétrolier	-176.2	-196.1	-252.5	-265.9	-279.8	-305.2	-284.0	-281.5
Autres services	-1,195.9	-1,285.0	-1,229.4	-1,369.7	-1,490.2	-1,616.4	-1,759.2	-1,863.9
Transferts (net)	-46.6	-210.1	-288.9	-306.9	-313.9	-319.6	-323.8	-348.4
Privés	-280.8	-297.5	-292.2	-324.9	-331.1	-338.3	-343.9	-370.1
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	764.0	128.5	118.6	-205.6	-574.1	-699.2	-824.4	-925.5
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	529.8	41.1	115.3	-223.6	-591.4	-717.8	-844.5	-947.1
Compte de capital	-998.7	-230.8	-146.3	-174.3	137.0	305.7	288.2	355.9
Engagements officiels à moyen et long term (net)	-260.0	-262.0	186.1	-203.4	-238.7	-275.8	-393.8	-426.6
Prêts projets	53.3	48.3	67.8	78.7	80.3	96.3	110.8	119.6
Autres engagements bilatéraux et multilatéraux	0.0	0.0	351.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements dus du gouvernement central	-313.3	-310.3	-233.3	-282.1	-318.9	-372.2	-504.6	-546.2
Sur financements nouveaux	...	-49.7	-75.6	-17.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissements directs étrangers	182.5	171.6	162.4	187.2	262.1	314.6	408.9	490.7
Autres capitaux privés	-921.2	-140.5	-494.7	-158.2	113.5	266.9	273.0	291.7
Secteur pétrolier	-172.3	-120.0	-126.2	-139.1	-146.5	-130.9	-148.7	-186.9
Titres du gouvernement cédés aux banques de l'UEMOA	27.5	284.0	166.2	213.6	120.0	80.0	80.0	80.0
Autres	-776.4	-304.5	-534.7	-232.7	140.0	317.8	341.7	398.6
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-234.7	-102.4	-27.7	-379.9	-437.1	-393.5	-536.2	-569.6
Financement	234.7	102.4	-32.3	-488.8	-92.6	-123.8	-81.2	-73.4
Réserves officielles nettes (augmentation -)	-132.3	-269.4	-323.6	-94.8	-92.6	-123.8	-81.2	-73.4
Compte des opérations	-206.5	-286.0	-372.6	-89.4	-92.6	-112.1	-52.7	-39.4
FMI (net)	74.2	16.6	49.0	-5.5	0.0	-11.8	-28.5	-34.0
Décaissements	85.1	27.5	60.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements	-10.9	-10.9	-11.0	-5.5	0.0	-11.8	-28.5	-34.0
Banques commerciales (net)	4.2	25.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de dette obtenu	2,279.8	733.4	32.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation nette sur arriérés extérieurs (principal et intérêts)	-1,917.0	-386.8	258.9	-394.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	0.0	60.0	868.7	529.7	517.3	617.4	643.0
Financement possible			60.0	868.7	407.0	418.5	0.0	0.0
Dons programme et prêts			0.0	69.7	0.0	0.0	0.0	0.0
BM - don			0.0	69.7	0.0	0.0	0.0	0.0
BAD - don			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
UEMOA - don			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de dette			0.0	702.7	334.4	357.7	0.0	0.0
Ecart résiduel			60.0	96.3	195.3	159.7	617.4	643.0
<i>dont</i> : FMI-FRC			60.0	96.3	72.6	60.9	0.0	0.0
Pour mémoire:								
Solde global (pourcentage du PIB)	-2.2	-0.9	-0.2	-3.1	-3.3	-2.7	-3.4	-3.4
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public) (% du PIB)	7.0	1.1	1.1	-1.7	-4.3	-4.8	-5.3	-5.5
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public) (% du PIB)	4.9	0.4	1.0	-1.8	-4.4	-5.0	-5.4	-5.6
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	18.4	14.5	14.6	11.7	8.8	8.0	7.4	6.9
Exportations de cacao (milliers de tonnes)	1,245	1,263	1,011	1,021	1,031	1,041	1,052	1,083
Prix à l'exportation du cacao, f.o.b. (FCFA/kg)	1,334	1,552	1,321	1,294	1,322	1,251	1,166	1,136
Réserves officielles brutes (millions dollars E.U.)	2,675	3,195	4,205	4,393	4,557	4,757	4,869	4,953
(mois d'importation de biens et services)	3.7	3.8	4.8	4.5	4.3	4.2	4.0	3.8
Arriérés impayés (fin de période)	521	137	396	2	2	2	2	2
PIB nominal	10,880	11,352	11,150	12,400	13,400	14,500	15,595	16,782
Taux de change nominal (FCFA/dollars E.U., moyenne de la période)	484	494

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

Tableau 4a. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'Etat, 2009-16
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
						Proj. ^{1/}		
Recettes totales et dons	2,120.8	2,236.6	1,571.9	2,246.6	2,682.8	2,985.8	3,285.8	3,574.3
Recettes totales	2,057.7	2,176.2	1,549.6	2,207.4	2,547.7	2,839.6	3,128.6	3,405.1
Recettes fiscales	1,795.6	1,928.5	1,351.8	1,949.7	2,226.1	2,477.1	2,723.1	2,952.0
Impôts directs	542.9	551.1	455.1	484.2	629.8	730.7	811.0	889.5
<i>dont</i> : taxes sur bénéfices pétroliers	110.6	119.9	146.5	105.2	94.7	118.4	130.2	143.2
Impôts indirects	1,252.7	1,377.4	896.7	1,465.5	1,596.3	1,746.4	1,912.1	2,062.5
Recettes non fiscales	262.1	247.7	197.8	257.7	321.6	362.5	405.5	453.1
Cotisations au titre de la sécurité sociale	151.2	162.8	134.6	198.1	231.1	254.8	279.2	294.9
Autres	110.9	84.9	63.2	59.6	90.5	107.7	126.3	158.2
<i>dont</i> : dividendes PETROCI	20.0	21.3	12.0	12.0	10.8	13.5	14.9	16.3
Dons	63.1	60.4	22.3	39.2	135.1	146.2	157.2	169.2
Projets	49.5	41.1	14.5	37.1	135.1	146.2	157.2	169.2
Programmes (y/c ceux liés à la crise)	13.6	19.3	7.8	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales	2,291.9	2,497.8	2,250.6	2,796.7	3,153.9	3,404.2	3,709.6	4,005.4
Dépenses courantes	1,945.2	2,115.8	1,926.8	2,180.9	2,388.7	2,522.4	2,726.6	2,913.3
Salaires et traitements	745.0	800.4	727.4	918.7	978.2	1,041.9	1,107.3	1,174.8
Prestations de sécurité sociale	203.4	212.6	179.3	209.5	264.3	290.0	331.8	365.4
Subventions et autres transferts courants (y/c éducation et santé)	216.1	272.5	290.7	305.0	281.4	290.0	296.3	302.1
<i>dont</i> : Subvention d'électricité	47.4	82.6	74.8	76.0	50.0	50.0	50.0	40.0
Autres dépenses courantes	483.7	491.6	426.7	500.4	536.0	551.0	592.6	637.7
<i>dont</i> : dommages au titre des déchets toxiques	9.0	11.8	5.0	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses liées à la crise	128.5	144.2	85.0	30.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts dus	168.5	194.5	217.7	217.3	328.9	349.5	398.6	433.3
Dettes intérieure	42.0	66.3	93.3	67.4	102.0	109.4	117.8	127.0
Dettes extérieure	126.5	128.2	124.5	149.9	226.9	240.1	280.8	306.3
Avant rééchelonnement / refinancement		97.4	88.2	148.2	206.7	203.8	210.7	216.3
Sur financements nouveaux		30.7	36.2	1.8	20.2	36.4	70.1	90.0
Dépenses d'investissement	334.3	348.6	327.3	619.3	750.5	866.0	966.0	1,073.8
Financées sur ressources intérieures	231.5	259.2	247.0	501.4	535.2	623.5	698.0	785.0
Financées sur ressources extérieures	102.8	89.4	80.3	117.9	215.4	242.5	268.0	288.8
Prêts nets	12.4	33.4	-3.5	-3.5	14.6	15.8	17.0	18.3
Solde primaire de base ^{2/}	46.1	-25.9	-397.9	-249.1	-62.0	27.4	85.6	121.8
Solde global, y/c dons ^{3/}	-171.1	-261.2	-678.7	-550.1	-471.1	-418.4	-423.8	-431.1
Solde global, n/c dons ^{3/}	-234.2	-321.6	-701.0	-589.3	-606.2	-564.6	-581.0	-600.3
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	-70.3	-35.1	-25.0	-30.0	-28.6	0.0	0.0	0.0
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts)	-821.6	-252.7	96.2	-124.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-864.6	-271.6	-5.2	-124.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	43.1	19.0	101.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-1,063.0	-548.9	-607.5	-704.6	-499.7	-418.4	-423.8	-431.1

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ Les chiffres de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.

2/ Recettes totales (hors dons) moins dépenses nettes d'intérêts programmés et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

3/ Dons-programme et dons pour apurement d'arriérés en 2008 figurent en dessous de la ligne pour le programme et en dessus de la ligne pour les projections.

Tableau 4a. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'Etat, 2009-16 (suite et fin)
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Proj. ^{1/}							
Financement	1,063.0	548.9	607.5	704.6	499.7	418.4	423.8	431.1
Financement intérieur	111.1	-57.8	0.1	95.2	88.7	96.9	120.2	134.7
Financement bancaire (net)	212.0	118.2	39.4	110.7	28.7	26.9	30.2	34.7
Utilisation nette des ressources du Fonds ^{2/}	74.2	16.6	49.0	-5.5	0.0	-11.8	-28.5	-34.0
Banque centrale (net)	148.4	-3.1	-11.5	-31.3	-31.3	-31.3	-31.3	-31.3
Autres banques locales (net)	-10.6	104.7	1.9	147.5	60.0	70.0	90.0	100.0
<i>dont</i> : Restructuration Versus Bank	75.0	-1.0	-1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement non bancaire (net)	-100.9	-176.0	-39.4	-15.5	60.0	70.0	90.0	100.0
Financement extérieur	951.9	606.7	547.4	-259.4	-118.7	-195.8	-313.8	-346.6
Consolidation (titres)	0.0	-1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	53.3	48.3	67.8	78.7	80.3	96.3	110.8	119.6
Prêts programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement UEMOA (en FCFA)	27.5	270.6	166.2	213.6	120.0	80.0	80.0	80.0
Amortissement dû	-313.3	-310.3	-233.3	-282.1	-318.9	-372.2	-504.6	-546.2
Variations des arriérés extérieurs (principal)	-1,095.4	-134.1	162.7	-269.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-1,202.3	-190.6	-19.7	-269.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	106.9	56.5	182.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette et appui budgétaire	2,279.8	733.4	384.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bilatéraux officiels, y/c Club de Paris	1,926.5	231.1	262.1					
Commerciaux (y/c titres Brady)	0.0	456.0	0.0					
BAD - don pour apurement d'arriérés	183.9	0.0	0.0					
BEI	33.4	0.0	0.0					
BM - appui budgétaire	71.9	46.3	67.5					
BAD - appui budgétaire	64.0	0.0	52.5					
UEMOA - appui budgétaire			2.0					
Ecart de financement (+déficit / - surplus)	0.0	0.0	60.0	868.7	529.7	517.3	617.4	643.0
Financements possibles 2011-14			60.0	868.7	407.0	418.5	0.0	0.0
Dons-programmes et prêts				69.7
BM - don				69.7
AFD - prêt			
BAD - don				0.0
Allègement de dette				702.7	334.4	357.7	0.0	0.0
Ecart résiduel:			60.0	96.3	195.3	159.7	617.4	643.0
<i>dont</i> : FMI-FRC			60.0	96.3	72.6	60.9	0.0	0.0
Pour mémoire:								
PIB nominal	10,880	11,352	8,363	12,400	13,400	14,500	15,595	16,782
Dette intérieure (y/c dette financière)	1,371	1,793	1,719	1,790	1,850	1,984	2,138	2,304
<i>dont</i> : arriérés	209	79	54	24	-5	-5	-5	-5
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	-70.3	-129.8	-25.0	-30.0	-28.6	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure	5,861	5,749	5,994	6,091	6,636	7,107	7,171	7,163
<i>dont</i> : arriérés	521	137	396	0	0	0	0	0
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	843.0	885.2	840.1	980.0	1,098.7	1,185.8	1,292.3	1,395.4
<i>dont</i> : Education	533.1	590.1	515.8	637.0	714.1	770.8	840.0	907.0
<i>dont</i> : Santé	118.4	113.6	108.7	127.4	142.8	154.2	168.0	181.4
Subventions implicites pour le carburant	...	45.0	90.0

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Les chiffres de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.

^{2/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont versées à la banque centrale régionale qui fournira l'équivalent crédit en monnaie locale à l'Etat concerné.

Tableau 4b. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'Etat, 2009-16
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Proj. ^{1/}							
Recettes totales et dons	19.5	19.7	18.8	18.1	20.0	20.6	21.1	21.3
Recettes totales	18.9	19.2	18.5	17.8	19.0	19.6	20.1	20.3
Recettes fiscales	16.5	17.0	16.2	15.7	16.6	17.1	17.5	17.6
Impôts directs	5.0	4.9	5.4	3.9	4.7	5.0	5.2	5.3
<i>dont</i> : taxes sur bénéfices pétroliers	1.0	1.1	1.8	0.8	0.7	0.8	0.8	0.9
Impôts indirects	11.5	12.1	10.7	11.8	11.9	12.0	12.3	12.3
Recettes non fiscales	2.4	2.2	2.4	2.1	2.4	2.5	2.6	2.7
Cotisations au titre de la sécurité sociale	1.4	1.4	1.6	1.6	1.7	1.8	1.8	1.8
Autres	1.0	0.7	0.8	0.5	0.7	0.7	0.8	0.9
<i>dont</i> : dividendes PETROCI	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dons	0.6	0.5	0.3	0.3	1.0	1.0	1.0	1.0
Projets	0.5	0.4	0.2	0.3	1.0	1.0	1.0	1.0
Programmes (y/c ceux liés à la crise)	0.1	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales	21.1	22.0	26.9	22.6	23.5	23.5	23.8	23.9
Dépenses courantes	17.9	18.6	23.0	17.6	17.8	17.4	17.5	17.4
Salaires et traitements	6.8	7.1	8.7	7.4	7.3	7.2	7.1	7.0
Prestations de sécurité sociale	1.9	1.9	2.1	1.7	2.0	2.0	2.1	2.2
Subventions et autres transferts courants (y/c éducation et santé)	2.0	2.4	3.5	2.5	2.1	2.0	1.9	1.8
<i>dont</i> : Subvention d'électricité	0.4	0.7	0.9	0.6	0.4	0.3	0.3	0.2
Autres dépenses courantes	4.4	4.3	5.1	4.0	4.0	3.8	3.8	3.8
<i>dont</i> : dommages au titre des déchets toxiques	0.1	0.1	0.1
Dépenses liées à la crise	1.2	1.3	1.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts dus	1.5	1.7	2.6	1.8	2.5	2.4	2.6	2.6
Dette intérieure	0.4	0.6	1.1	0.5	0.8	0.8	0.8	0.8
Dette extérieure	1.2	1.1	1.5	1.2	1.7	1.7	1.8	1.8
Avant rééchelonnement/refinancement	0.0	0.9	1.1	1.2	1.5	1.4	1.4	1.3
Sur financements nouveaux	0.0	0.3	0.4	0.0	0.2	0.3	0.4	0.5
<i>dont</i> : sur rééchelonnement	0.0	0.3	0.4	0.0	0.1	0.1	0.2	0.1
Dépenses d'investissement	3.1	3.1	3.9	5.0	5.6	6.0	6.2	6.4
Financées sur ressources intérieures	2.1	2.3	3.0	4.0	4.0	4.3	4.5	4.7
Financées sur ressources extérieures	0.9	0.8	1.0	1.0	1.6	1.7	1.7	1.7
Prêts nets	0.1	0.3	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Solde primaire de base ^{2/}	0.4	-0.2	-4.8	-2.0	-0.5	0.2	0.5	0.7
Solde global, y/c dons ^{3/}	-1.6	-2.3	-8.1	-4.4	-3.5	-2.9	-2.7	-2.6
Solde global, n/c/ dons ^{3/}	-2.2	-2.8	-8.4	-4.8	-4.5	-3.9	-3.7	-3.6
Variation des arriérés intérieurs (n/c/ service de la dette)	-0.6	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts)	-7.6	-2.2	1.2	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-7.9	-2.4	-0.1	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	0.4	0.2	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-9.8	-4.8	-7.3	-5.7	-3.7	-2.9	-2.7	-2.6

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ 2011, les chiffres couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.

2/ Recettes totales (hors dons) moins dépenses nettes d'intérêts programmés et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

3/ Dons-programme et dons pour apurement d'arriérés en 2008 figurent en dessous de la ligne pour le programme et en dessus de la ligne pour les projections.

Tableau 4b. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'Etat, 2009-16 (suite et fin)
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
			Proj. ^{1/}					
Financement	9.8	4.8	7.3	5.7	3.7	2.9	2.7	2.6
Financement intérieur	1.0	-0.5	0.0	0.8	0.7	0.7	0.8	0.8
Financement bancaire (net)	1.9	1.0	0.5	0.9	0.2	0.2	0.2	0.2
Utilisation nette des ressources du Fonds ^{2/}	0.7	0.1	0.6	0.0	0.0	-0.1	-0.2	-0.2
Banque centrale (net)	1.4	0.0	-0.1	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Autres banques locales (net)	-0.1	0.9	0.0	1.2	0.4	0.5	0.6	0.6
<i>dont</i> : Restructuration Versus Bank	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement non bancaire (net)	-0.9	-1.6	-0.5	-0.1	0.4	0.5	0.6	0.6
Financement extérieur	8.7	5.3	6.5	-2.1	-0.9	-1.4	-2.0	-2.1
Consolidation (titres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	0.5	0.4	0.8	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7
Prêts programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement UEMOA (en FCFA)	0.3	2.4	2.0	1.7	0.9	0.6	0.5	0.5
Amortissement dû	-2.9	-2.7	-2.8	-2.3	-2.4	-2.6	-3.2	-3.3
Variations des arriérés extérieurs (principal)	-10.1	-1.2	1.9	-2.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Apurement des arriérés	-11.1	-1.7	-0.2	-2.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés	1.0	0.5	2.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette et appui budgétaire	21.0	6.5	4.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bilatéraux officiels, y/c Club de Paris	17.7	2.0	3.1					
Commerciaux (y/c titres Brady)	0.0	4.0	0.0					
BAD - don pour apurement d'arriérés	1.7	0.0	0.0					
BEI	0.3	0.0	0.0					
BM - appui budgétaire	0.7	0.4	0.8					
BAD - appui budgétaire	0.6	0.0	0.6					
UEMOA - appui budgétaire			0.0					
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	0.0	0.7	7.0	4.0	3.6	4.0	3.8
Financements possibles 2011			0.7	7.0	3.0	2.9	0.0	0.0
Dons-programmes et prêts				0.6
BM - don				0.6
AFD - prêt			
BAD - don			
Allègement de dette				5.7	2.5	2.5	0.0	0.0
Ecart résiduel			0.7	0.8	1.5	1.1	4.0	3.8
<i>dont</i> : FMI-FRC			0.7	0.8	0.5	0.4	0.0	0.0
Pour mémoire:								
Dette intérieure (y/c dette financière)	12.6	15.8	20.6	14.4	13.8	13.7	13.7	13.7
<i>dont</i> : arriérés	1.9	0.7	0.6	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	-0.6	-1.1	-0.3	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure	53.9	50.6	71.7	49.1	49.5	49.0	46.0	42.7
<i>dont</i> : arriérés	4.8	1.2	3.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	7.7	7.8	10.0	7.9	8.2	8.2	8.3	8.3
<i>dont</i> : Education	4.9	5.2	6.2	5.1	5.3	5.3	5.4	5.4
<i>dont</i> : Santé	1.1	1.0	1.3	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1
Subventions implicites pour le carburant	...	0.4	1.1

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ Les chiffres de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.

2/ Dans la zone franc, les ressources du FMI sont versées à la banque centrale régionale qui créditera le compte de l'Etat concerné en monnaie locale.

Tableau 5. Côte d'Ivoire: Besoin de financement extérieur, 2009-12
(Miliards de francs CFA)

	2009	2010	2011	2012
Besoins de financement extérieur	-2652.4	-896.6	-575.2	-965.5
Déficit du compte courant (n/c transferts officiels)	529.8	41.1	115.3	-223.6
Amortissement	-313.3	-310.3	-233.3	-282.1
<i>dont</i> : gouvernement	-313.3	-310.3	-233.3	-282.1
Rachats et remboursements au FMI	-10.9	-10.9	-11.0	-5.5
Capitaux privés, net (y/c banques commerciales, investissements directs étrangers, erreurs et omissions)	-734.5	56.2	-332.3	29.1
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts et principal) (+=accumulation)	-1917.0	-386.8	258.9	-394.0
Variation des réserves extérieurs nettes (n/c FMI) (-+augmentation)	-206.5	-286.0	-372.6	-89.4
Financement disponible	2652.4	896.6	515.2	96.8
Projets	53.3	48.3	67.8	78.7
Programme	0.0	0.0	351.6	0.0
Décaissements FMI ^{1/}	85.1	27.5	60.0	0.0
Transferts officiels	234.2	87.4	3.3	18.1
Allègement de dette obtenu	2279.8	733.4	32.5	0.0
Ecart de financement	0.0	0.0	-60.0	-868.7
Financement attendu			0.0	772.4
BM - don			0.0	69.7
BAD - don			0.0	0.0
UEMOA - don			0.0	0.0
Allègement de dette			0.0	702.7
Ecart résiduel			60.0	96.3
Possible FMI-FRC			60.0	96.3

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ En 2011, le décaissement du FMI correspond au versement de juillet au titre du FRC.

Table 6. Côte d'Ivoire: Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2007-11

	2007 ^{1/}	2008 ^{1/}	2009 ^{1/}	2010	2011 (juin)
	(Pourcentage, fin de période, sauf indication contraire)				
Adéquation des fonds propres					
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	9.5	9.3	10.2	12.5	9.4
% de banques plus que 10 pour cent	33.3	57.9	61.1	50.0	52.4
% de banques plus entre 6 et 10 pour cent	22.2	15.8	5.6	25.0	19.0
% de banques moins que 6 pour cent minimum	44.4	26.3	33.3	25.0	28.6
Fonds propres/total des actifs ^{1/}	6.0	5.9	6.0	6.8	5.8
Qualité des actifs					
Total des prêts bruts/total des actifs	61.1	72.7	69.8	66.9	60.9
Créances improductives					
Créances improductives/total prêts bruts	21.5	19.5	17.0	16.4	18.8
Créances improductives moins provisionnement/total prêts bruts	2.5	5.2	4.1	4.1	6.1
Taux de provisionnement	88.3	77.3	75.9	74.9	65.4
Gestion					
Frais de personnel/produit brut	20.9	19.5	20.8	n.d.	n.d.
Charges hors intérêts/produit brut	30.2	29.0	31.8	n.d.	n.d.
Résultat et rentabilité					
Produit net (en milliards de FCFA)	183.9	247.5	229.4	n.d.	n.d.
Rentabilité des actifs (Produit net/total des actifs)	0.3	-0.5	2.2	n.d.	n.d.
Rentabilité des fonds propres (Produit net/fonds propres)	3.1	-6.8	23.3	n.d.	n.d.
Marge d'intérêt (point de pourcentage)	8.2	8.6	8.5	n.d.	n.d.
Liquidité					
Actifs liquides/total des actifs (ratio de liquidité des actifs)	41.9	42.0	42.1	42.6	47.9
Actifs liquides/passifs à court terme	82.4	83.4	87.3	93.8	97.0
Total des prêts/dépôts de la clientèle	80.3	95.8	92.8	87.2	67.3
Actifs liquides/total des dépôts	55.0	55.4	55.9	55.6	53.0

Sources: BCEAO, Commission bancaire, APBEF-CI; et estimations des services du FMI.

1/ Fonds propres nets combinés divisés par actifs combinés du secteur bancaire.

Tableau 7. Côte d'Ivoire: Capacité de remboursement au FMI, 2009–21

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Projections												
Obligations basées sur crédit existant													
(Millions DTS)													
Principal	93.0	11.7	5.9	5.9	0.0	15.9	39.0	46.2	62.4	62.4	46.5	23.4	16.3
Commissions et intérêts) ^{1/}	0.1	0.1	0.1	1.0	1.0	1.0	0.9	0.8	0.7	0.5	0.4	0.3	0.2
Obligations basées sur crédit existant et nouveau ^{2/}													
(Millions DTS)													
Principal	93.0	11.7	5.9	5.9	0.0	15.9	39.0	46.2	85.2	109.6	113.2	101.5	94.3
Commissions et intérêts) ^{1/}	0.1	0.1	0.1	1.4	1.7	1.9	1.9	1.8	1.6	1.4	1.1	0.8	0.6
Total des obligations basées sur crédit existant et nouveau ^{2/}													
Millions de DTS	93.1	11.8	5.9	7.2	1.7	17.8	40.9	48.0	86.8	111.0	114.3	102.3	94.9
Milliards de FCFA	67.6	8.9	4.4	5.4	1.2	13.6	31.4	37.1	67.1	85.7	88.3	79.0	73.3
Pourcentage des recettes totales	3.2	0.4	0.3	0.2	0.0	0.5	1.0	1.0	1.7	2.1	2.0	1.6	1.3
Pourcentage des exportations de biens et services	1.2	0.2	0.1	0.1	0.0	0.2	0.5	0.5	0.9	1.0	1.0	0.8	0.6
Pourcentage du service de la dette ^{3/}	15.0	2.1	1.2	1.2	0.2	2.3	4.1	4.5	8.9	12.7	14.3	14.6	33.8
Pourcentage du PIB	0.6	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3
Pourcentage de la quote-part	28.6	3.6	1.8	2.2	0.5	5.5	12.6	14.7	26.7	34.1	35.1	31.5	29.2
Encours des crédits du FMI													
Millions de DTS	224.4	284.2	399.4	523.6	621.1	686.5	647.5	601.3	516.1	406.5	293.3	191.9	97.6
Milliards de francs CFA	163.0	214.4	299.6	394.0	470.3	523.5	497.2	464.6	398.8	314.1	226.7	148.3	75.4
Pourcentage des recettes totales	7.7	9.6	19.1	17.5	17.5	17.5	15.1	13.0	10.4	7.6	5.0	3.1	1.3
Pourcentage des exportations de biens et services	2.9	3.7	5.2	6.6	7.6	8.0	7.2	6.3	5.1	3.7	2.5	1.5	0.6
Pourcentage du service de la dette	36.2	51.3	81.3	90.1	87.6	87.4	64.8	56.9	53.1	46.4	36.6	27.3	34.8
Pourcentage du PIB	1.5	1.9	2.7	3.2	3.5	3.6	3.2	2.8	2.2	1.6	1.1	0.7	0.3
Pourcentage de la quote-part	69.0	87.4	122.8	161.0	191.0	211.1	199.1	184.9	158.7	125.0	90.2	59.0	30.0
Utilisation nettes des ressources du FMI (millions de DTS)													
Décaissements	195.1	35.8	162.6	130.1	97.6	81.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	93.0	11.7	5.9	5.9	0.0	15.9	39.0	46.2	85.2	109.6	113.2	101.5	94.3
Pour mémoire:													
PIB nominal (milliards de FCFA)	10,880.0	11,352.2	11,150.4	12,399.9	13,399.6	14,499.6	15,595.2	16,782.5	17,966.9	19,227.9	20,592.7	22,051.5	25,758.2
Exports de biens et services (milliards de FCFA)	5,535.5	5,840.9	5,749.6	6,005.0	6,150.7	6,524.0	6,932.9	7,318.3	7,855.7	8,536.3	9,166.9	9,879.3	13,264.3
Recettes totales (milliards de FCFA)	2,120.8	2,236.6	1,571.9	2,246.6	2,682.8	2,985.8	3,285.8	3,574.3	3,847.1	4,159.4	4,491.3	4,861.2	5,789.0
Service de la dette (milliards de FCFA)	450.7	417.7	368.7	437.4	537.1	598.8	767.4	816.1	751.6	676.7	619.1	542.5	216.7
CFAA/DTS (moyenne de la période)	726.5	754.4	750.2	752.4	757.1	762.6	767.9	772.8	772.8	772.8	772.8	772.8	772.8

Sources: estimations et prévisions du FMI.

1/ Le taux d'intérêt du FEC est de 0% pour 2009-11 et 0.25% pour les années ultérieures.

2/ Y compris les décaissements futurs au titre du nouveau FEC.

3/ Le total du service de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 8. Côte d'Ivoire: Indicateurs de suivi, FCR 2011

(Milliards de francs CFA)

	2010		2011 1/					
	Réal.	Critère indicatif	Juin		Sept.		Déc.	
			Réal.		Critère indicatif		Critère indicatif	
Indicateurs de suivi								
Plancher sur les recettes totales	2,176.2	407.8	483.0	rempli	912.5	...	1454.4	...
Plafond sur la masse salariale	800.4	282.1	272.7	rempli	505.8	...	727.4	...
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	885.2	188.7	163.5	non rempli	477.3	...	840.1	...
Solde budgétaire de base 2/	-25.9	-134.1	-56.1	rempli	-382.5	...	-618.0	...
Solde budgétaire (y/c dons)	-261.2	-166.7	-76.7	rempli	-439.2	...	-702.9	...
Plafond sur le financement intérieur net	224.1	-143.7	-65.0	non rempli	51.4	...	281.1	...
Plafond sur les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles 3/ 4/	0	0	0.0	rempli	0.0	...	0.0	...
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs 3/	0	0	0	rempli	0	...	0	...
Pour mémoire								
Changement de la position nette du gouvernement	118.4	-77.0	-118.9	...	-39.1	...	74.2	...

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

1/ Changement cumulé depuis le 26 avril 2011, sauf indication contraire. Voir Protocole d'Accord Technique (PAT) pour définitions détaillées.

2/ Solde de base = Recettes fiscales et non fiscales +(Dons - Dons projet – Dons appui budgétaire BM – Don appui budgétaire BAD) - (Dépenses totales - Remise de dette sur intérêts - dépenses financées sur ressources extérieures - dépenses déchets toxiques).

3/ Indicateur continu.

4/ Hors convention de prêt (appui budgétaire € 350 millions) de l'Agence Française de Développement (AFD).

Tableau 9. Côte d'Ivoire: Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), FEC 2011-12 1/

(Milliards de francs CFA)

	2011				2012			
	Jun	Sept.	Dec.	Mars	Jun	Sept.	Dec.	
	Réalisée	Repère indicatif	Statut prelim.	CP	Repère indicatif	CP	Repère indicatif	Repère indicatif
A. Critères de performance								
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-76.7	-243.2	-602.0	-56.7	-188.4	-365.9	-550.1	0
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UMEOA)	-65.0	-19.5	311.2	58.6	180.0	335.8	445.1	
Plafond pour les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles 2/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs 2/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs 2/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
B. Repères indicatifs								
Plancher pour le solde primaire de base	17.9	-139.8	-415.8	-0.2	-63.3	-157.9	-249.1	
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances	13.2	23.9	63.9	17.1	42.2	71.1	102.3	
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	163.5	477.3	840.1	181.3	403.1	676.9	980.0	
Plancher pour la réduction nette des exigibles	-13.2	-1.8	-11.8	-5.0	-10.0	-20.0	-30.0	
Plancher pour les recettes budgétaire de l'Etat	483.0	521.7	1,066.6	525.8	1,066.8	1,621.2	2,207.4	
Pour mémoire								
Position nette du gouvernement	-118.9	58.0	218.3	3.1	72.8	123.3	207.0	
Dons programme	0.0	2.0	7.8	0.0	0.0	0.0	2.1	
Prêts programme	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dons projet	2.6	8.4	11.9	3.7	11.1	24.1	37.1	
Prêts projet	5.6	33.4	62.2	19.7	39.4	59.0	78.7	

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Note : Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions détaillées.

1/ Changement cumulatif à compter du 30 juin 2011 pour les critères et repères de 2011, et à compter du 31 décembre 2011 pour les critères et repères de 2012.

2/ Critère de performance continu.

Tableau 10. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2011–12

Mesures	Echéance	Rationalité macroéconomique
Budget		
<ul style="list-style-type: none"> Adopter au Conseil des Ministres un projet de budget 2012 avec un programme d'investissement public 2012–14 (PIP) conformes aux objectifs du programme. 	RS fin 2011	Maintenir la stabilité macroéconomique et la discipline budgétaire.
Politique fiscale / administration fiscale		
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les opérations douanières en mettant en œuvre les préalables nécessaires à la constitution de la plateforme du système automatisé du risque (Cf. rapport d'assistance technique du FMI¹, paragraphe 41). 	RS fin 2011	Accroître l'efficacité de l'administration douanière.
<ul style="list-style-type: none"> Dérouler les actions prévues pour rendre opérationnelle la procédure informatisée de transit sous douane sur les principales routes (Cf. rapport d'assistance technique du FMI¹, paragraphe 53) 	RS janvier 2012	Accroître l'efficacité de l'administration douanière.
<ul style="list-style-type: none"> Revoir le cadre des exonérations fiscales pour permettre une meilleure gestion des produits éligibles pour mieux contrecarrer la fraude et s'assurer que le cadre est en concert avec la politique économique et fiscale du Gouvernement. Ces dépenses fiscales doivent être annexées à la loi des finances 2012. 	RS fin 2011	Améliorer la transparence et diminuer les distorsions ; améliorer les recettes fiscales et douanières.
<ul style="list-style-type: none"> Revoir la fiscalité applicable aux produits pétroliers et élaborer une stratégie pour le retour à la vérité des prix. Application du mécanisme automatique d'ajustement des prix à la pompe. 	RS fin février 2012 RS à partir de juillet 2012	Maîtriser les dépenses fiscales et améliorer l'efficacité dans l'utilisation des produits pétroliers.
<ul style="list-style-type: none"> Préparer les CDMT pour six ministères (agriculture ; infrastructures économiques ; justice ; mines, pétrole et énergie ; environnement ; et affaires sociales). 	RS fin octobre 2012	Améliorer la planification stratégique du budget
Gestion des dépenses publiques		
<ul style="list-style-type: none"> Achever l'opération de recensement des fonctionnaires et agents de l'État (hors forces de sécurité et défense) ; Mettre à jour et en œuvre une stratégie à moyen terme pour maîtriser la masse salariale. 	RS fin 2011 RS mars 2012	Maîtriser l'effectif de la fonction publique et la masse salariale.
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système intégré de gestion (fichier unique, SIGFAE) des fonctionnaires et agents de l'État (hors forces défense et de sécurité) 	RS fin 2012	Réduire la fraude et améliorer le suivi des salaires.
<ul style="list-style-type: none"> Créer un comité national de gestion de la dette publique et préparer un organigramme et un manuel de procédures. 	RS fin 2011	Améliorer la gestion de la dette publique

¹ Montagnat-Rentier G., Parent G. et Boilil A. M. (2011) : Recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre du programme de modernisation de l'administration douanière, Aide-mémoire du 24 août 2011.

Tableau 10. Côte d'Ivoire: Repères structurels, FEC 2011–12 (fin)

Mesures	Echéance	Rationalité macroéconomique
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter par le Conseil des Ministres des plans de réformes de la CNPS et de la CGRAE et transmission au Parlement. • Valider les impayés de cotisations sociales à la CNPS et CGRAE par les entreprises et entités publiques concernées et élaborer un plan d'apurement des impayés. 	<p>RS fin 2011</p> <p>RS fin 2011</p>	Réduire le déficit du secteur et les subventions publiques
<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les cinq banques publiques en difficulté en dehors d'un plan de restructuration discuté avec le FMI et la BM. 	RS continu	Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre des mesures pour stabiliser de la situation financière des banques publiques • Préparer un rapport d'exécution des mesures de stabilisation de la situation financière des banques publiques. • Adopter en Conseil des Ministres une stratégie de restructuration des entreprises publiques y compris les banques du portefeuille de l'État. 	<p>RS fin 2011</p> <p>RS fin mars 2012</p> <p>RS fin juin 2012</p>	Eviter de creuser les pertes récurrentes des banques ; réduire les subventions de l'État
Réforme du secteur public		
<ul style="list-style-type: none"> • Achever l'étude du tarif de l'électricité et adopter une stratégie pour atteindre l'équilibre financier du secteur dans les trois prochaines années. • valider et mettre en œuvre une nouvelle structure tarifaire de l'électricité sur la base des conclusions de l'étude sur la structure tarifaire, qui prend en compte la rationalisation des tarifs modérés. • Augmenter de 10 pourcent les tarifs industriels de l'électricité. 	<p>RS fin 2011</p> <p>RS fin 2011</p> <p>RS fin mars 2012</p>	Réduire les subventions de l'État et permettre des investissements pour accroître la capacité de production
Réforme du secteur financier		
<ul style="list-style-type: none"> • Préparer une stratégie de réforme et de développement du secteur financier. 	RS fin aout 2012	Améliorer la gouvernance du secteur financier
Amélioration du climat des affaires		
<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et adopter un plan de traitement des crédits de TVA qui restent à rembourser à fin 2011. • Limiter les crédits de TVA qui restent à rembourser en dessous de 10 milliards de FCFA, à partir de 2012. 	<p>RS fin 2011</p> <p>RS continu à partir de jan. 2012</p>	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises
<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et adopter en Conseil des Ministres un nouveau code des investissements 	RS fin juin 2012	Faciliter les investissements
<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer le cadre juridique du Centre de Facilités des Entreprises 	RS fin 2011	Faciliter la création des entreprises

Table 11. Côte d'Ivoire: Calendrier proposé pour les décaissements et rythme des revues du programme triennal au titre de la FEC (Millions DTS), 2011–14

En pourcentage de la quote-part	Montant	Date de Disponibilité	Condition pour le décaissement
25	81.30	1 ^{er} Novembre, 2011	Accord du Conseil d'Administration pour un programme triennal au titre de la FEC
20	65.04	1 ^{er} Avril, 2012	Respect des critères de performance à fin décembre 2011 et conclusion de la première revue du programme triennal au titre de la FEC
20	65.04	1 ^{er} octobre, 2012	Respect des critères de performance à fin juin 2012 et conclusion de la seconde revue du programme triennal au titre de la FEC
15	48.78	1 ^{er} Avril, 2013	Respect des critères de performance à fin décembre 2011 et conclusion de la troisième revue du programme triennal au titre de la FEC
15	48.78	1 ^{er} octobre, 2013	Respect des critères de performance à fin décembre 2011 et conclusion de la quatrième revue du programme triennal au titre de la FEC
15	48.78	1 ^{er} Avril, 2014	Respect des critères de performance à fin décembre 2011 et conclusion de la cinquième revue du programme triennal au titre de la FEC
10	32.52	1 ^{er} octobre, 2014	Respect des critères de performance à fin décembre 2011 et conclusion de la sixième revue du programme triennal au titre de la FEC
120	390.24	TOTAL	

Cabinet du Premier Ministre

*Ministère de l'Économie
 et des finances*



République de Côte d'Ivoire

Union-Discipline-Travail

N° _____ MEF/CAB/CT-14

Abidjan, le 20 octobre 2011

Madame le Directeur Général du
 Fonds Monétaire International

WASHINGTON DC, 20431

Objet : Lettre d'intention.

Madame le Directeur Général,

1. Des progrès sensibles et rapides ont été réalisés dans la normalisation de la situation sécuritaire et économique en Côte d'Ivoire, depuis la fin de la crise post-électorale. Le Gouvernement a démarré le processus de réconciliation nationale, en vue de consolider la paix. À cet effet, il a créé et installé le Comité Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR). La situation sécuritaire s'améliore progressivement et les premières élections législatives depuis la fin du mandat de l'Assemblée nationale en 2005, sont programmées pour le 11 décembre 2011. La relance économique qui constitue une priorité du Gouvernement, devrait contribuer à la consolidation de la paix. Les politiques économiques et financières définies par le Gouvernement dans ce cadre, ont bénéficié de l'appui de la communauté financière internationale, notamment à travers la Facilité de crédit rapide du FMI et des aides financières exceptionnelles de l'Agence Française de Développement, de la Banque Africaine de Développement et de la Banque mondiale. Le résultat a été une reprise rapide, malgré l'état de délabrement de nos infrastructures après plus d'une décennie marquée par de faibles niveaux d'investissement. Déjà au mois de juin 2011, l'indice de production industrielle s'est établi à 95 pour cent de son niveau de juin 2010. Toutefois, l'investissement privé souffre encore d'un certain attentisme de la part des opérateurs économiques.

2. Pour restaurer la confiance et bâtir une croissance forte et durable, le Gouvernement a repris, depuis quelques mois, la mise en œuvre de certaines réformes structurelles et entamé de nombreux chantiers financés sur les ressources publiques. À cet effet, nous avons élaboré un programme économique et financier à moyen terme, qui met l'accent sur les politiques de relance de la croissance économique et la réduction de la pauvreté, à travers la promotion d'un secteur privé plus dynamique et créateur d'emplois. Au niveau des finances publiques, nous comptons dégager l'espace budgétaire pour accroître

l'investissement public. Pour ce faire, nous comptons augmenter les recettes fiscales, rétablir l'équilibre financier dans le secteur de l'électricité et au niveau des régimes de gestion des pensions publiques et privées. Le Gouvernement entend également procéder à la restructuration des entreprises du portefeuille de l'État, en vue de le rationaliser. Il procédera à la réforme du secteur financier, notamment en accordant une priorité aux banques publiques, pour lesquelles, des actions urgentes sont définies pour éviter de dégrader davantage la situation financière. De même, le Gouvernement évitera d'injecter de nouvelles ressources dans ses banques, en dehors d'un plan de restructuration discuté avec le FMI. Ces actions seront complétées par une réforme des finances publiques. Nous avons entamé la mise en œuvre de mesures pour améliorer le climat d'affaires. L'ensemble du programme sera renforcé par une amélioration de l'efficacité de l'administration publique.

3. Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, décrit les politiques que nous comptons mettre en œuvre pendant la période du programme.

Nous sollicitons le Fonds monétaire international à travers la Facilité élargie de crédit pour soutenir notre programme économique et financier triennal. Dans ce cadre, nous souhaitons la mise à dispositions du Gouvernement, d'un appui financier équivalent à 120 pour cent de notre quote-part, soit DTS 390,24 millions. Le Gouvernement demande par cette même occasion la reprise de l'assistance intérimaire accordée par le FMI dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, précisément, la troisième tranche de cette assistance, pour un montant de 5,042 millions de DTS.

4. Le Gouvernement est déterminé à atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE dans les meilleurs délais. L'allègement de la dette publique extérieure au point d'achèvement constituera un fait majeur dans la gestion économique et financière de notre pays et confortera notre détermination à faire avancer la Côte d'Ivoire. En effet, il contribuera (i) à la viabilité des finances publiques et à la normalisation des relations avec nos créanciers, (ii) à attirer l'investissement et à (iii) réduire la pauvreté dans notre pays, grâce à une bonne réorientation des dotations budgétaires. Pour y parvenir en 2012, le Gouvernement prendra toutes les dispositions pour la mise en œuvre des mesures résiduelles retenues comme déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE.

5. Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures inscrites dans ce Mémoire sont adéquates pour redresser la situation. Il consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou à la demande du Directeur général du FMI, avant l'adoption de toute autre mesure additionnelle qu'il pourra juger nécessaire, ou en cas de modifications à apporter aux politiques contenues dans ce Mémoire. Le Gouvernement s'engage également à coopérer pleinement avec le FMI pour atteindre les objectifs du programme.

6. Les autorités ivoiriennes consentent à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémoire de politiques économiques et financières et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la requête du dispositif « FEC ». Nous autorisons par la présente, leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, après approbation du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Directeur Général, l'assurance de notre haute considération.

Le Ministre de l'Economie et des Finances
Charles Koffi DIBY

Le Premier Ministre
Guillaume Kigbafori SORO

Annexes :

- Mémoire de politiques économique et financière (MPEF)
- Protocole d'Accord Technique

PIECE JOINTE I. COTE D'IVOIRE : MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le 20 octobre 2011

I. INTRODUCTION

1. **La crise consécutive à la proclamation des résultats du second tour de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010 a fortement affecté le pays.** Cette crise qui a duré environ 6 mois, a eu des conséquences néfastes sur les situations politique, économique, sociale et humanitaire. Au niveau humanitaire, elle a provoqué un exode massif des populations vers l'intérieur du pays ainsi qu'en direction des pays limitrophes. Elle a également entraîné une insécurité généralisée, la fermeture de la plupart des banques pendant trois mois, la mise en place de sanctions économiques, des combats à l'arme lourde ainsi que des difficultés d'approvisionnement en médicaments et en produits alimentaires. S'agissant de l'économie, la capacité opérationnelle de l'Administration a été réduite avec les pillages et vols dont elle a fait l'objet. Le secteur privé a été sinistré du fait de la destruction partielle de son outil de production. Cette situation a entraîné la fermeture de nombreuses entreprises surtout les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et la mise en chômage techniques de nombreux travailleurs. L'Indice de la Production Industrielle s'est replié de moitié en avril 2011, par rapport à son niveau d'avril 2010. Les distorsions enregistrées au niveau des circuits de distribution se sont traduites par une insuffisance de l'offre de produits alimentaires entraînant une hausse généralisée des prix à la consommation. La composante « produits alimentaires » de l'Indice des Prix à la Consommation a enregistré une hausse d'environ 16% en avril 2011 en glissement annuel.

2. **Depuis la fin de la crise postélectorale, la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès remarquables sur la voie de la normalisation, toutefois des défis importants restent à relever.** La normalisation de la situation politique a été accélérée après l'investiture du Président de la République, le 21 mai 2011 et la formation du Gouvernement le 1^{er} juin. Sur le plan sécuritaire, une amélioration progressive de la situation est enregistrée depuis le mois de mai 2011. En effet, suite à l'arrêt des hostilités, le Gouvernement a procédé à l'unification de l'armée, à la réorganisation et au déploiement progressif de la gendarmerie et de la police. Au niveau social, le Gouvernement a mis en place la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR), ouvrant ainsi la voie à la réconciliation nationale, en vue du règlement durable de la crise sociopolitique que traverse le pays depuis 1999. Pour faire face à la demande sociale consécutive à la dégradation de la situation humanitaire, le Gouvernement a pris les dispositions pour garantir l'accès gratuit aux soins de santé dans les hôpitaux et centres de santé publics, depuis le mois de mai 2011. L'activité économique a progressivement repris depuis la réouverture des banques et établissements financiers à fin avril 2011 et la levée de l'embargo de l'Union Européenne. Aussi, à la faveur des mesures énergiques de gestion prises par le Gouvernement, la quasi-totalité des indicateurs économiques ont-ils connu une inversion de tendance favorable à compter du mois de mai 2011. Cependant, les conséquences de la crise perdurent, avec notamment la persistance du racket, les tracasseries routières et la faible reprise des investissements privés.

3. **La politique du Gouvernement vise à passer de la reprise des activités à la consolidation des acquis, puis à la relance durable de la croissance économique.** Ce défi implique des efforts importants en matière d'investissements. En effet, durant les dix dernières années, le taux d'investissement est resté en moyenne inférieur à 10% du PIB, contre près de 16% à la fin des années 1990 et 25% au cours de la décennie 1970. La composante publique a été particulièrement affectée par la longue période de crise, de sorte que les infrastructures nécessaires pour soutenir la croissance et conforter le rôle de locomotive de la Côte d'Ivoire dans l'économie sous-régionale n'ont pu être garanties. Par ailleurs, les réformes entreprises durant notre programme FEC conclu en mars 2009, qui continuent d'être exécutées, seront poursuivies, pour permettre aux secteurs clés de l'économie, d'apporter une contribution à la hauteur de leur potentiel. Le budget 2011, adopté le 22 juin, prend en compte ce souci de soutenir la reprise des activités, démarrer la restauration des infrastructures, tout en faisant face aux besoins urgents des populations. Il s'inscrit dans le cadre du programme économique et financier intérimaire, soutenu par la Facilité de Crédit Rapide (FCR).

4. **Le Gouvernement entend résolument restaurer une dynamique de croissance soutenue, promouvoir la bonne gouvernance et lutter efficacement contre la pauvreté.** À cet égard, il s'est fixé comme objectifs dans le court et moyen terme de :

- consolider la réconciliation nationale ;
- renforcer la sécurité et la libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national ;
- améliorer l'environnement des affaires, en vue de consolider la confiance des ménages, des opérateurs économiques et des investisseurs ;
- accroître le niveau et la qualité des investissements, notamment la composante publique ;
- promouvoir la bonne gouvernance ;
- promouvoir la croissance économique et la création d'emplois.

Le Gouvernement tient fortement à respecter les engagements pris en 2011, dans le cadre de la Facilité de Crédit Rapide (FCR) et à poursuivre la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Il entend mettre en œuvre, en priorité, les politiques économiques porteuses de croissance et susceptibles d'augmenter l'emploi et de réduire la pauvreté. Pour ce faire, un Séminaire Gouvernemental s'est tenu les 5 et 6 juillet 2011 à Yamoussoukro, au cours duquel chacun des 36 ministères s'est fixé des objectifs précis pour le second semestre 2011 avec des repères qui permettent un suivi régulier des progrès réalisés.

5. **Le Gouvernement est déterminé à atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE dans les meilleurs délais.** Pour y parvenir, il prendra toutes les dispositions pour la réalisation des mesures résiduelles des déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en 2011, notamment le début de la mise en œuvre de la réforme de la filière café-cacao et la poursuite de l'exécution du DSRP (encadré 1).

Le présent mémorandum décrit les progrès enregistrés dans le cadre du programme appuyé par la FCR, présente notre programme économique à moyen terme et décline nos objectifs pour 2011–12.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME SOUTENU PAR LA FCR EN 2011

A. Évolution récente de l'économie nationale

6. **Depuis le 26 avril 2011, date de réouverture des banques et établissements financiers, le Gouvernement a pu poursuivre ses objectifs de politiques économiques et financières, malgré le contexte post-crise particulièrement difficile.** En effet, il a œuvré à une reprise rapide des relations avec ses principaux partenaires internationaux. Il a également inscrit l'action administrative dans le strict respect des principes de bonne gestion. De même, le redémarrage du dialogue avec les opérateurs du secteur privé a favorisé l'accélération de la reprise.

- À la lumière de l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques à fin juin 2011, l'objectif de croissance a été révisé de -6,3% à -5,8%. Cette relative amélioration s'explique par le secteur primaire, dont la croissance devrait s'établir à 1,7% contre -0,3% initialement prévue, du fait de l'agriculture d'exportation notamment le cacao et de l'extraction minière. Les secteurs secondaire et tertiaire ont repris conformément aux prévisions antérieures. L'indice de production industrielle en juin 2011 était déjà à environ 95% de son niveau de juin 2010, et a atteint 98% en juillet 2011 par rapport à son niveau de 2010.
- L'inflation en glissement s'est établie à fin juin à 4,6%, en raison principalement du renchérissement des prix des produits alimentaires (+9,3%) lié en partie aux cours internationaux et au racket. Toutefois, ce niveau est en relative baisse par rapport à la situation d'avril, en raison de la reprise des activités de réapprovisionnement des marchés. En juillet, l'inflation en glissement s'est établie à 4,5%. La poursuite de cette dynamique devrait permettre de contenir la résurgence des tensions inflationnistes, en ramenant le taux annuel au niveau du seuil communautaire de 3%.
- S'agissant des comptes extérieurs, à fin juin 2011, l'excédent commercial (hors biens exceptionnels) a progressé de près de 52% par rapport à fin juin 2010. Cette forte croissance résulte d'un effet de rattrapage des exportations notamment de cacao (23,6%) suite à la levée de l'embargo et, d'autre part par la réduction des importations en liaison avec la baisse de l'activité économique.
- Les banques ivoiriennes ont rouvert leurs guichets avec la fin de la crise post-électorale. Cette crise a aggravé leur situation financière, notamment celle des banques publiques. À fin juin 2011, les données financières du système bancaire font ressortir un fléchissement des crédits sains de 8% par rapport à décembre 2010, une croissance de 44% des crédits en souffrance et des liquidités abondantes. Le Gouvernement continuera jusqu'en octobre le renouvellement des titres publics commencé en décembre 2010 du fait de la crise post électorale.

B. Politique budgétaire et exécution du programme économique et financier en 2011

7. **L'exécution du budget à fin juin 2011 est globalement conforme à l'ordonnance portant Budget de l'État.** Les réalisations à fin juin 2011 des repères indicatifs du programme soutenu par la FCR sont en ligne avec les objectifs fixés. En effet, les recettes totales sont ressorties à 483,0 milliards contre 407,8 milliards prévues. La masse salariale a été contenue à 272,7 milliards de FCFA contre 282,1 milliards de FCFA programmés. Le solde budgétaire de base s'est établi à -56,1 milliards de FCFA pour un objectif de -134,1 milliards de FCFA, en raison d'un meilleur recouvrement des recettes et d'une sous exécution des dépenses (tableau 1).

8. **Les recettes fiscales ont connu un meilleur niveau de recouvrement que prévu grâce** (i) à une reprise rapide du fonctionnement des régies financières, (ii) aux efforts de collecte des principaux impôts notamment, la TVA, les ITS, l'impôt BIC hors pétrole et les prélèvements sur le cacao et (iii) aux paiements effectués à partir de fin avril 2011 au titre des déclarations d'impôts du premier trimestre. En effet, le Gouvernement a procédé à la réhabilitation et au rééquipement d'un minimum d'outils de travail, des services en charge du recouvrement pour leur permettre de reprendre la mobilisation des recettes fiscales dès le mois d'avril, malgré le pillage systématique dont ils ont été l'objet. En outre, l'amélioration progressive de la sécurité, les efforts de paiements des arriérés intérieurs, combinés à la restauration d'un climat de confiance, ont favorisé la mobilisation plus importante que prévue de recettes intérieures.

9. **L'exécution des dépenses est en deçà des objectifs fixés en raison de la mise en place tardive du budget.** Les dépenses ordinaires ont été limitées en mai et juin ; toutefois, elles devraient être en ligne avec les montants prévus à la fin de l'année 2011. Ainsi, projetée à 727,4 milliards de FCFA, l'objectif du programme lié à la masse salariale reste inchangé et reflète les dépenses liées à la formation de la nouvelle armée et à la poursuite du recrutement des enseignants et du personnel de santé. Les dépenses d'investissement devraient aussi connaître une accélération au cours du second semestre, en liaison avec (i) les dispositions spécifiques prises au titre des processus de passation des marchés, (ii) l'exécution du Programme Présidentiel d'Urgence, (iii) le début des travaux du 3^{ème} pont à Abidjan, (iv) la poursuite des grands travaux de l'État et (v) l'exécution des dépenses pro-pauvres au titre du DSRP.

10. **Le Gouvernement a procédé à la poursuite et à la revue de l'ensemble des réformes initiées dans le cadre du Programme Économique et Financier appuyé par la FEC antérieure.** À cet effet, il a entamé l'actualisation du DSRP, en vue de tenir compte des nouvelles priorités découlant de la crise post-électorale et de mettre en place un cadre cohérent d'intervention qui traite de l'humanitaire, l'urgence, la reconstruction et le développement en 2011. Il a également organisé un séminaire sur les perspectives du secteur énergie au mois de juin 2011, pour faire le diagnostic du secteur et définir les nouvelles orientations stratégiques. Le secteur financier qui a subi fortement la crise post-électorale, a également fait l'objet, à la demande du Gouvernement, d'une mission consultative du département des marchés monétaires et de capitaux du Fonds Monétaire International. Cette mission a porté sur la stratégie de développement dudit secteur financier ainsi que la gestion de la dette intérieure.

Les autres actions mises en œuvre au titre des réformes sectorielles sont relatives à :

- la poursuite de la finalisation de la réforme de la filière café cacao ;
- la réduction du déficit du secteur électricité, à travers le redémarrage des négociations sur le prix du gaz et le prix de l'énergie à l'exportation ;
- le lancement de l'étude sur la structure des prix des produits pétroliers, en vue de l'adoption d'une nouvelle base de taxation ;
- l'opérationnalisation de la base de données des valeurs et la mise en service du module informatique de gestion des exonérations conformément aux recommandations du Séminaire de Grand-Bassam de juin 2010 au niveau des douanes et la poursuite d'autres réformes avec l'assistance technique du département des affaires fiscales du FMI ;
- la réforme de la CNPS qui devrait être adoptée avant fin décembre 2011 ;
- la réforme de la CGRAE qui devrait être finalisée et adoptée par le Gouvernement avant fin décembre 2011 ;
- la poursuite de la réforme de l'Administration Publique avec notamment la création des postes de Secrétariats Généraux des ministères ;
- l'amélioration de la gestion de la dette, par la mise en place du Comité National de la Dette Publique, dont le projet de décret a été enrôlé et transmis aux membres du Gouvernement, en vue de son adoption avant fin novembre 2011 ;
- la reprise des Communications en Conseil des Ministres relatives aux flux physiques et financiers des secteurs énergie et café-cacao, avec la production des situations à fin juin 2011 ;
- la poursuite de la production du rapport trimestriel sur les enlèvements de pétrole brut.

11. **Le Gouvernement a également poursuivi la mise en œuvre des réformes structurelles en 2011 portant sur le programme soutenu par la Facilité de Crédit Rapide.** Les actions mises en œuvre concernent :

- la reprise de l'opération de recensement des fonctionnaires et agents de l'État, qui est entré dans sa phase active depuis le 29 août 2011 ;
- la poursuite de la mise en œuvre du DSRP par l'exécution des dépenses pro-pauvres et la mise en œuvre des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), pour les secteurs sociaux (Santé et Education-Formation) ;
- la finalisation du logiciel informatique sur le suivi des exonérations au niveau de la Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- la mise en exploitation du module de gestion des avances et du module de gestion des actes modificatifs au niveau de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF).

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de la gouvernance et de la moralisation de la vie publique, le Gouvernement a adopté un code d'éthique et de déontologie des membres du Gouvernement. Il a également adopté une matrice d'actions annuelles soumises à une évaluation mensuelle et une revue trimestrielle au cours d'un Conseil des Ministres extraordinaire.

III. PROGRAMME ÉCONOMIQUE 2011–14

A. Cadrage macroéconomique

12. **Le Gouvernement entend adopter et mettre en œuvre un programme économique et financier pour la période 2011–14, basé sur l'instauration d'une dynamique de croissance soutenue et durable grâce notamment à un accroissement des investissements.** Après plus d'une décennie de croissance économique faible, le programme du Gouvernement vise à accroître les investissements publics et privés, pour doter le pays d'infrastructures économiques de qualité et soutenir les secteurs porteurs de croissance. Ce programme de relance des investissements s'inscrit dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), dans un pays unifié et apaisé. À cet égard, il prend en compte le défi de réduction de la pauvreté, à travers la mise en œuvre du DSRP et la relance durable de l'activité privée, grâce à l'amélioration du climat des affaires et à la promotion de la bonne gouvernance. La politique budgétaire sera également axée sur une meilleure gestion des finances publiques prenant en compte l'élargissement de l'assiette fiscale.

13. **Les principaux objectifs macroéconomiques pour la période 2012–14 sont l'accélération de la croissance économique et la maîtrise de l'inflation.** Cette dynamique de croissance est soutenue par la reprise des grands projets de développement, notamment en matière d'investissements. Le Gouvernement entend contenir l'augmentation de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement, au profit des dépenses d'investissement. En outre, il entend bénéficier de l'impact de l'allègement de la dette extérieure au-delà de l'Initiative PPTE, notamment au titre de la mise en œuvre des Contrats de Désendettement et de Développement (C2D) annoncés par la France. La politique de hausse significative des investissements intègre, dans une large mesure, la promotion des Partenariats Public-Privés (PPP) avec la mise en place d'un Comité National PPP en août 2011. Les investissements privés devraient augmenter également en liaison avec l'amélioration de l'environnement des affaires. Par ailleurs, les politiques de développement sectoriel, particulièrement dans le domaine du vivrier devraient contribuer à accroître l'approvisionnement des marchés et la maîtrise des prix à la consommation.

14. **L'économie ivoirienne devrait renouer avec un taux de croissance positif de 8,5% en 2012, en profitant de la reconstitution du tissu économique.** Cette performance est liée à l'effet de rattrapage après le choc important subi en 2011, du fait de la crise. Elle résulterait du regain significatif du secteur secondaire (+12,6%) et du secteur tertiaire (+13,7%), après des taux négatifs respectifs de 9,7% et de 12,7% en 2011. Le taux d'investissement public devrait enregistrer une augmentation importante, passant de 2,7% du PIB en 2011 à 5% en 2012. La hausse généralisée des prix à la consommation devrait être contenue, de sorte que le taux d'inflation ressortirait à 2,2%.

15. **La reprise de la croissance en 2012 devrait se poursuivre en 2013 et 2014, avec un taux moyen de 6%.** Le Gouvernement entend poursuivre la promotion des investissements pour atteindre un niveau de 14,1% du PIB en 2013 et 16,0% en 2014. De façon particulière, l'investissement public devrait passer de 5% du PIB en 2012 à 6,0% en 2014. Cette période devrait consacrer l'attrait des investissements privés. À partir de 2013, les politiques de maîtrise des prix à travers la promotion de l'agriculture vivrière et l'amélioration de la fluidité routière devraient permettre de maintenir le niveau d'inflation à moins de 3%.

16. **Pour atteindre ses objectifs macroéconomiques, le Gouvernement envisage d'accélérer les réformes structurelles et de créer un cadre propice au développement des activités du secteur privé et de l'emploi.** Il entend poursuivre les restructurations de la filière café/cacao et du secteur énergie, actualiser le plan de réforme des finances publiques (PEMFARII), la réforme des administrations publiques, l'accélération de la mise en œuvre du DSRP, l'adoption d'un Programme d'Investissements Publics (PIP) triennal et le renforcement du système financier. Il compte également (i) restaurer la sécurité sur toute l'étendue du territoire national, (ii) réhabiliter et mettre à niveau l'offre d'infrastructures socioéconomiques, (iii) améliorer le climat des affaires et la bonne gouvernance, (iv) renforcer l'État de droit, (v) garantir la libre circulation des personnes et des biens, et (vi) renforcer le rôle de la Côte d'Ivoire dans le processus d'intégration sous-régionale.

B. Politique budgétaire

17. **La politique budgétaire en 2011–14 vise à accroître les investissements publics tout en préservant la soutenabilité de la dette publique.** Pour ce faire, le Gouvernement entend (i) accroître la mobilisation des recettes fiscales par l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale, et (ii) maîtriser les dépenses ordinaires, en particulier la masse salariale. Le Gouvernement vise un déficit budgétaire global (tel que défini dans le protocole d'accord technique ci-joint) à 4,4% du PIB en 2012, et en baisse en 2013–14.

18. **Le budget 2011 vise à soutenir la reprise et la normalisation des activités économiques en contenant les effets de la crise par une réponse aux besoins urgents de la population.** Il a permis, notamment, la prise en charge des impacts humanitaires et sociaux de la crise, l'amélioration de l'environnement sécuritaire, ainsi que les charges incompressibles (service de la dette publique, dépenses de personnel), malgré une baisse des recettes fiscales par rapport aux réalisations des années antérieures, en liaison avec l'impact de la crise postélectorale. Le Gouvernement a pris d'importantes mesures pour accompagner le secteur privé dans ses efforts de reprises. Dans ce cadre, les allègements fiscaux consentis en faveur du secteur privé ont un coût évalué à 32,4 milliards de FCFA, en plus du soutien direct général de 12 milliards de FCFA et des mesures sectorielles spécifiques. En outre, le Gouvernement a décidé de réduire de façon significative des restes à payer vis-à-vis des fournisseurs de l'État. Les paiements cash prévus dans ce cadre s'élèvent à environ 145 milliards de F CFA. Il évitera d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs. À travers ces dispositions, le Gouvernement entend permettre au secteur privé de reconstituer sa trésorerie et de jouer un rôle majeur dans la relance de l'économie nationale. Sur la base des réalisations à fin juin, les régies financières ont fait des efforts importants de recouvrement

tandis que l'exécution des dépenses est restée relativement faible, en liaison avec la mise en place tardive du budget. Les principaux soldes budgétaires à fin décembre 2011 devraient être respectés.

19. L'exercice budgétaire 2012 sera axé sur l'augmentation des recettes fiscales dans un contexte de diminution des aides budgétaires. Il devrait consacrer la promotion des investissements publics, avec l'allocation d'environ 227% des recettes budgétaires aux investissements, contre environ 11,9% en 2010 et 15,9% en 2011. Le déficit budgétaire global y compris dons, devrait passer de 8,1% du PIB en 2011 à 4,4% du PIB en 2012. Pour parvenir à ces résultats, les actions et initiatives suivantes sont prévues :

- de nouvelles taxes fiscales seront instituées notamment sur certaines télécommunications et sur le caoutchouc ;
- la gestion du dossier unique des contribuables sera réorganisée par la création des services d'assiette et de recette dédiés exclusivement à l'impôt foncier, en vue d'en améliorer de façon significative le rendement ;
- les travaux du cadastre seront renforcés, en vue de mieux prendre en compte les opportunités fiscales offertes par l'extension rapide des villes. Ils permettront en particulier de faciliter la localisation et l'imposition plus réaliste des contribuables ;
- l'administration fiscale compte poursuivre sa politique de déconcentration de ses services et d'élargissement de l'assiette de l'impôt ; les Douanes ivoiriennes s'appuieront sur les réformes issues des recommandations des assistances techniques y compris celle du FMI et sur la mise en œuvre des mesures relatives à l'harmonisation des régimes d'exonérations ;
- les Administrations des Douanes et des Impôts tablement également sur la reprise effective de la collecte de la fiscalité sur toute l'étendue du territoire, notamment dans les ex-zones CNO ;
- le Gouvernement renforcera la collecte systématique des recettes de service ;
- le Gouvernement mettra en œuvre une politique de rationalisation des sociétés du portefeuille de l'État, en vue d'en améliorer la contribution au financement du budget ;
- la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale sera renforcée, de même que les campagnes de promotion du civisme fiscal.

20. L'État compte privilégier autant que possible, les dépenses d'investissements publics, pour impulser la réduction de la pauvreté et soutenir la croissance. Pour disposer d'une marge budgétaire à consacrer aux investissements publics, le Gouvernement envisage de limiter les dépenses de fonctionnement à 474,2 milliards de FCFA, les subventions au secteur électricité à 76,0 milliards de FCFA et les dépenses de sortie de crise à 30,0 milliards de FCFA. En outre, les dépenses courantes seront maîtrisées à travers le renforcement des contrôles sur les abonnements de

l'État. La masse salariale sera contenue en tenant compte des impératifs de personnels au niveau des secteurs sociaux et sécuritaires. Par ailleurs, le Gouvernement entend renforcer les actions visant la réhabilitation des infrastructures de base, la poursuite des programmes de développement et de promotion de l'agriculture vivrière et de l'agriculture d'exportation. Le Gouvernement envisage également de promouvoir la relance du secteur secondaire, notamment au niveau de l'agro-industrie pour favoriser la création d'emplois.

21. **La mise en œuvre du DSRP sera accélérée en 2012.** Le Gouvernement actualisera le DSRP avant fin 2011 et produira un rapport d'étape de 2010–11 de la mise en œuvre du DSRP au cours du premier semestre 2012. L'orientation des dépenses en 2012 prend en compte la nécessité de poursuivre la mise en œuvre du DSRP. Le Gouvernement entend procéder à l'affectation budgétaire en accordant la priorité aux dépenses pro-pauvres, qui s'établissent en 2012 à 980,0 milliards de FCFA soit 7,9% du PIB contre 885,2 milliards de FCFA soit 7,8% du PIB en 2010. En outre, il améliorera l'offre en infrastructures socioéconomiques de base, en tenant compte des besoins découlant de l'actualisation du DSRP. De même, une table-ronde comme cadre de dialogue entre le Gouvernement et les partenaires sur les priorités de développement ainsi que le soutien à la mise en œuvre du DSRP, sera organisée entre fin 2011 et début 2012. En outre, il est prévu d'organiser un Groupe consultatif pour le financement global du DSRP, après l'obtention du point d'achèvement.

22. **Le Gouvernement fera une exécution prudente des dépenses.** Il prendra des dispositions contingentes pour exécuter les dépenses dans la limite des ressources disponibles. À cet égard, les réunions du Comité de trésorerie seront poursuivies, afin de procéder, grâce au Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP), aux ajustements nécessaires dans le cadre de la gestion budgétaire.

23. **Les dépenses d'investissements seront accrues, pour les besoins de la reconstruction et pour la lutte contre la pauvreté.** À cet effet, le budget 2012 prévoit une augmentation des dépenses d'investissement sur ressources propres de 110,0% par rapport à 2011. Ces dépenses porteront notamment sur la réhabilitation des infrastructures de base, la poursuite du programme Présidentiel d'Urgence, les projets de développement et de promotion de l'agriculture, ainsi que des projets d'appui à la commercialisation des produits vivriers et d'insertion des jeunes dans le secteur du commerce.

24. **Le Gouvernement envisage d'allonger la maturité des titres publics.** À cet effet, il a élaboré un plan pour sortir du renouvellement des titres lié à la crise. Ce plan prévoit en octobre 2011, le paiement des intérêts capitalisés pour un montant de 20 milliards de FCFA et la restructuration de l'encours restant des bons du Trésor évalué à 609,5 milliards de FCFA à fin août 2011, par un bon du Trésor à 2 ans et deux Obligations Assimilables du Trésor (OAT) de 3 et 5 ans, rémunérés respectivement à 4,75%, 5% et 5,25%. Le Gouvernement a engagé une large consultation avec ses créanciers et la BCEAO. Il a reçu l'accord de principe des banques ivoiriennes et de la BCEAO. Il saisira la BCEAO pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement notamment l'admission de ces titres en représentation des réserves obligatoires et au refinancement.

C. Réformes structurelles

25. **L'accélération de la croissance économique nécessite la définition et la mise en œuvre d'importantes réformes, en vue de donner une meilleure lisibilité à l'action administrative et de garantir une plus grande contribution des principaux secteurs.** À cet effet, le Gouvernement entend approfondir les actions initiées dans les domaines des finances publiques, de la filière café-cacao, du secteur énergie, du secteur financier, de l'Administration Publique et de l'environnement des affaires (encadré 2 à 8 et tableau 3). Par ailleurs, il s'engage à relever le défi de la sécurité, de la réduction de la pauvreté et du chômage en vue de consolider la paix et la cohésion sociale.

26. **Le Gouvernement va mettre en application son plan d'actions pour l'amélioration de la gouvernance.** Dans cette perspective, il achèvera en 2012 les réformes déjà engagées, notamment l'adoption en Conseil des Ministres du plan national de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, la loi sur l'enrichissement illicite, la charte d'éthique et du code de déontologie des agents de l'Administration publique. Par ailleurs, le Gouvernement renforcera le système de contrôle, d'inspection et d'évaluation dans l'Administration Publique à travers des audits opérationnels et le renforcement du rôle de l'Inspection Générale d'État, de l'Inspection Générale des Finances et des Inspections sectorielles.

27. **Le Gouvernement prendra les mesures appropriées en vue de renforcer l'indépendance, l'impartialité et l'efficacité du système judiciaire ainsi que la sécurité.** Il a entamé le processus de redéploiement des agents de la justice sur toute l'étendue du territoire national, la réhabilitation et la réouverture des maisons d'arrêt et de centres de détention. Il compte aussi adopter les différents textes relatifs à l'ordonnance sur «l'exéquatour» des décisions des Cours d'arbitrage, le plan de réformes du système judiciaire, et la création de Tribunaux de Commerce. De même, un accent particulier sera mis sur le renforcement de la sécurité, ainsi que la libre circulation des biens et des personnes. La protection du territoire économique sera effective à travers le déploiement de l'ensemble des forces armées et para militaires dont les Douanes sur le territoire national. Les conditions d'efficacité de la lutte contre la fraude, la contrefaçon et la contrebande seront ainsi améliorées.

28. **L'amélioration du climat des affaires est un objectif important du Gouvernement.** En effet, la politique de croissance mettant l'accent sur la relance des investissements nécessite une contribution significative du secteur privé. Pour y parvenir, il est indispensable de créer un cadre attractif des flux de capitaux, en simplifiant les procédures et en réduisant les coûts et frais induits qui obèrent les charges d'exploitation des entreprises. L'ensemble de ces actions vise, entre autres, à améliorer les indicateurs liés aux activités du secteur industriel répertoriés à l'issue de la revue du « doing business ». Ces indicateurs concernent notamment la simplification des procédures administratives en matière d'obtention de terrain industriel et du permis de construire. Dans ce cadre, le Gouvernement entend mettre en place avant fin 2012, un Centre de Facilité des Entreprises pour offrir aux opérateurs économiques l'opportunité d'effectuer dans un même lieu, l'ensemble des formalités nécessaires à la création d'une entreprise en Côte d'Ivoire. En outre, l'adoption par le

Gouvernement en 2012, du projet de Loi portant réforme du cadastre devrait faciliter l'obtention du titre foncier, la sécurisation de la propriété foncière et permettre ainsi le développement d'un marché hypothécaire dynamique. Par ailleurs, le projet de Loi sur la concurrence sera adopté par le Gouvernement avant fin mars 2012. Il en est de même du code des investissements qui devrait être adopté par le Conseil des Ministres en 2012.

29. **Une stratégie globale de développement du secteur financier sera élaborée et adoptée.** Pour assurer le financement adéquat de l'économie, le Gouvernement entend contribuer à créer les conditions permettant au secteur financier de jouer pleinement son rôle. Pour ce faire, prenant en compte l'impact de la crise postélectorale, il prévoit :

- de lancer au premier trimestre 2012, avec l'assistance technique et financière du FMI, de la Banque Mondiale, et de l'Initiative FIRST, cinq études portant principalement sur les mécanismes de financement de l'habitat, des PME/PMI et de l'agriculture vivrière, le rôle de l'État dans le secteur financier et le coût du crédit. Les conclusions de ces études devraient contribuer à l'élaboration de la stratégie, dont l'adoption est prévue avant fin 2012 ;
- de rendre plus dynamique le marché primaire d'émission avec la mise en place des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVTs) qui facilitera à terme, le développement d'un marché secondaire entre les opérateurs économiques ;
- de veiller au suivi des recommandations de la Commission Bancaire de l'UMOA pour le respect des normes prudentielles par les banques. Dans ce cadre, il poursuivra ses efforts dans le suivi de la restructuration des banques en difficulté notamment celles du portefeuille de l'État, sans y injecter de ressources publiques nouvelles en dehors d'un plan de restructuration validé par les Autorités et discuté avec le FMI et la Banque mondiale. Les banques de l'État sont prises en compte dans le cadre des missions d'audits initiés par le Gouvernement au titre de la rationalisation du portefeuille public. De même, le Gouvernement a installé les organes de gouvernance de ces banques notamment les Conseils d'Administration et les Directeurs Généraux avec pour instruction de veiller à ne pas dégrader davantage la situation financière ;
- de renforcer la capacité du Comité de Développement du Secteur Financier (CODESFI) et conduire les études prioritaires en vue d'adopter un plan de réforme du secteur financier avant fin août 2012. À cet effet, il compte s'appuyer sur l'Assistance Technique et Financière du FMI et de la Banque mondiale pour la définition et la mise en œuvre de cette stratégie ;
- de poursuivre l'assainissement du secteur de la microfinance, à travers l'organisation régulière d'audits et le renforcement des conditions d'obtention d'agrément et en suivant particulièrement la situation de l'UNACOOPEC-CI.

30. Le Gouvernement est déterminé à finaliser la réforme de la filière café-cacao, en vue d'améliorer les conditions de vie des paysans et de consolider la transparence dans sa gestion.

La nouvelle stratégie définissant un nouveau cadre légal et réglementaire, ainsi qu'un nouveau mécanisme de commercialisation devrait être adoptée et connaître un début de mise en œuvre au cours de la campagne 2011/2012. Dans ce cadre, il s'agira d'offrir aux producteurs un prix rémunérateur, la disponibilité d'infrastructures sociales de base et de meilleures conditions d'accès aux zones de production. Cette nouvelle organisation doit également permettre d'améliorer la productivité en favorisant notamment la poursuite des programmes de régénérescence du verger. En outre, le Gouvernement procédera, en plus des dépenses d'investissement, à l'intégration au budget de l'État des dépenses de fonctionnement de la filière à partir de l'exercice 2013. Il maintiendra l'application de la taxe ad valorem de 22% du maximum du prix caf du cacao instituée en septembre 2010.

31. Le Gouvernement prévoit d'appliquer le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers. Le Gouvernement a initié une étude sur la structure des prix des produits pétroliers, afin d'adopter une nouvelle structure tenant compte de l'analyse des différents paramètres et des acteurs de la formation des prix. Les conclusions de cette étude, attendues avant fin décembre 2011, constitueront les éléments de base pour le Gouvernement, dans le cadre de l'orientation de sa politique fiscale sur les produits pétroliers. La nouvelle stratégie devrait tenir compte de la nécessité de refléter les prix du marché, d'éviter des distorsions préjudiciables à la SIR, de l'impact social de l'évolution des prix à la pompe et d'assurer un soutien à la marge de la SIR. La nouvelle stratégie devrait être finalisée dans les prochains mois, et le Gouvernement mettra en place un mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers qui reflète les prix du marché dès juillet 2012.

32. Le Gouvernement continuera la mise en œuvre des diligences liées à l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE). À cet effet, il s'engage à publier un rapport ITIE sur les données 2008 et 2009 avant fin 2011. Le Conseil d'Administration de l'ITIE pourra, après l'évaluation de ce document et du Rapport de Validation ITIE qui lui a été déjà transmis, se prononcer sur le statut final de la Côte d'Ivoire quant à la mise en œuvre du processus ITIE. En outre, le Gouvernement démarrera la rédaction du Rapport ITIE sur les données 2010 avant fin novembre 2011.

33. L'amélioration de la gestion des entreprises publiques sera poursuivie. La décision de rationalisation du portefeuille des entreprises de l'État, prise en Conseil des Ministres le 29 juin 2011, sera mise en œuvre. Pour ce faire, le Gouvernement déclinera au préalable sa vision stratégique de gestion des entreprises publiques axée sur un recadrage de leurs missions dans une optique d'allocation optimale des ressources publiques et d'une meilleure rentabilité socioéconomique et financière. Dans ce cadre, les travaux du Comité de Pilotage d'Évaluation et de Restructuration desdites entreprises en instance de création avant fin 2011, devraient permettre de finaliser ce recadrage sur la base de l'identification des chevauchements existants entre celles-ci et de l'évaluation de leurs performances économiques et financières. Le Comité proposera alors au Gouvernement un schéma de réduction du champ du portefeuille des entreprises publiques en le réduisant de 25% avant fin septembre 2012. Par ailleurs, le Gouvernement entend finaliser

l'élaboration des contrats d'objectifs entre l'État de Côte d'Ivoire, les sociétés d'État et les sociétés à participation financière publique majoritaire. Il veillera également à l'application du plan d'apurement des impayés validés conjointement par les entreprises publiques débitrices et les institutions de sécurités sociales (CGRAE et CNPS).

34. Le Gouvernement compte augmenter l'offre d'électricité pour soutenir sa politique de relance de la croissance et rétablir l'équilibre financier du secteur à moyen terme. La reprise de la croissance et la promotion du développement du secteur privé induisent une demande plus importante d'énergie. À cet égard, et vu les capacités de production actuelle, il est indispensable d'accroître l'offre de l'électricité, tout en réduisant la subvention au secteur. À cet effet, pour atteindre l'équilibre financier à l'horizon 2014, le Gouvernement entend adopter et mettre en œuvre une stratégie du secteur de l'électricité comprenant : (i) l'adoption du projet de code de l'électricité qui retrace le nouveau cadre réglementaire et juridique ; (ii) la finalisation des négociations sur la réduction des prix de cession du gaz ; (iii) la révision de la rémunération du concessionnaire ; (iv) l'amélioration du taux de recouvrement des factures surtout dans les ex-zones CNO ; (v) le renforcement de la lutte contre la fraude ; (vi) la réalisation des investissements pour améliorer la qualité du réseau de transport et de distribution ; (vii) l'adoption d'une nouvelle structure tarifaire dès début 2012, sur la base des conclusions de l'étude ; (viii) l'ajustement des tarifs industriels de 10% à partir d'avril 2012 et des tarifs des ménages plus tard dans l'année ; et (ix) l'accroissement de la capacité de production en impliquant des producteurs indépendants.

35. Le Gouvernement envisage d'augmenter la production du pétrole brut et du gaz. Afin d'inciter les sociétés pétrolières à investir dans les domaines de l'exploration de la production du pétrole brut et du gaz, le Gouvernement entend procéder au premier trimestre 2012 à des amendements et réformes significatives au Code des Hydrocarbures et au Contrat Type de Partage de Production des Hydrocarbures.

36. Des réformes et des investissements seront réalisés pour redynamiser le secteur de l'eau. Le Gouvernement entend respecter ses engagements financiers vis-à-vis de la SODECI et lui permettre de garantir l'approvisionnement en eau potable des populations. Pour ce faire, il a payé l'échéance de 2011 de la dette titrisée, compte apurer les arriérés à fin 2010, et a repris depuis juin 2011 ses paiements mensuels. Le concessionnaire devra, à son tour, améliorer le taux de recouvrement des factures d'eau notamment dans les ex-zones CNO et la réalimentation des fonds de développement.

37. Le Gouvernement entend maîtriser la masse salariale. À travers la rationalisation de la masse salariale, il s'agit d'en maîtriser le niveau en tenant compte des besoins des secteurs sociaux et de la sécurité afin de dégager des marges budgétaires pour l'investissement. Les difficultés financières inhérentes à la crise postélectorale ne permettent pas une mise en œuvre intégrale des mesures prévues dans la note sur la stratégie de maîtrise de la masse salariale adoptée en mai 2010. Le Gouvernement envisage également d'actualiser la stratégie de maîtrise de la masse salariale avant mars 2012, notamment en reprogrammant le paiement des soldes des engagements antérieurs de l'État vis-à-vis des organisations professionnelles. Dans le même sens, les Autorités tireront avantage des résultats du recensement des fonctionnaires et agents de l'État, ainsi que de la rationalisation des recrutements au sein de la Fonction Publique. L'effet combiné d'une

rationalisation des effectifs et d'une augmentation des recettes fiscales devrait permettre de réduire progressivement le ratio masse salariale/recettes fiscales.

38. **Le Gouvernement entend poursuivre la gestion efficiente des effectifs.** Redémarré en juin 2011, le recensement des fonctionnaires et agents de l'État sera achevé au quatrième trimestre 2011, avec la constitution du Fichier Unique de Référence de la fonction publique. Ce fichier sera utilisé dans le Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'État (SIGFAE), dont la finalisation est prévue au cours de l'année 2012. Par ailleurs, en vue d'améliorer l'efficacité de la Fonction publique, le Gouvernement mettra en place un Observatoire des Services Publics et procédera à la création de postes de Secrétaires Généraux des Ministères. En outre, le Gouvernement compte augmenter à partir de janvier 2012, l'âge de départ à la retraite des fonctionnaires et agents de l'État de 57 à 62 ans pour certaines catégories, aux fins d'assurer, entre autres, la viabilité financière de la CGRAE.

39. **La réforme des systèmes de pensions des secteurs public et privé sera finalisée.** Le projet de loi de réforme de la CNPS et son projet de texte d'habilitation ont été élaborés, en vue de leur adoption par le Gouvernement avant fin 2011. De même, concernant la CGRAE, les résultats du dialogue social entrepris par le Comité Interministériel de Réformes du Régime des Pensions Publiques (CIRPP/CGRAE) avec les différents partenaires ont conduit à l'élaboration de projets de textes de réformes qui seront adoptés par le Gouvernement avant fin 2011.

40. **La mise en œuvre du plan d'actions pour la gestion des finances publiques basées sur le PEMFAR sera poursuivie.** Les avancées se présentent par axe comme suit :

- pour l'amélioration du cadre juridique et institutionnel, le Gouvernement entend finaliser et adopter en Conseil des Ministres les six Directives de l'UEMOA, avant fin mars 2012. La mise en place de l'Assemblée Nationale et le vote des projets de textes devraient permettre la transposition de ces Directives dans le droit national au plus tard en septembre 2012 ;
- sur le plan de la discipline budgétaire, le Gouvernement compte rationaliser le recours aux avances de trésorerie conformément aux dispositions de l'arrêté n°178/Cab-01/20 du 13 mars 2009, en poursuivant l'utilisation du module de gestion des avances démarré en septembre 2011 et en exploitant le module de gestion des actes modificatifs à partir du budget 2012 ;
- le Gouvernement entend poursuivre la formation des acteurs publics et privés de la commande publique sur, en particulier, le nouveau Code des marchés publics, afin d'assurer la bonne connaissance des nouveaux textes régissant les marchés publics en Côte d'Ivoire. Le Gouvernement entend poursuivre également le renforcement des capacités de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) ;
- concernant l'encadrement des crédits de TVA, le Gouvernement mettra en place une structure paritaire État/Secteur Privé dénommée Comité de Suivi des remboursements de crédits de TVA, présidée par l'Inspection Générale des Finances, avant le 31 décembre

2011. Ce Comité sera chargé notamment de coordonner, de planifier et d'évaluer les travaux de suivi des remboursements de crédits de TVA. Le Gouvernement entend consentir les efforts nécessaires pour maintenir le niveau des nouveaux stocks de crédits de TVA, à partir de 2012, à moins de 10 milliards de FCFA, les anciens stocks évalués et validés par le Comité paritaire devant faire l'objet d'un traitement spécifique.

41. **Le Gouvernement continuera de promouvoir les actions dans le cadre de l'intégration sous régionale.** Pour tirer le meilleur profit de son appartenance à l'UEMOA et à la CEDEAO, le Gouvernement accordera une priorité aux réformes initiées par ces institutions. A ce titre, il compte poursuivre ses efforts de mise en œuvre des diligences liées à la transition fiscale qui vise à orienter progressivement l'imposition vers la fiscalité intérieure au détriment de celle de porte. Cette disposition permettra notamment d'anticiper sur l'impact de la signature des Accords de Partenariats Economiques (APE) régionaux, dont le processus de négociation en cours implique fortement le Gouvernement. En outre, un accent sera mis sur l'extension du Tarif Extérieur Commun (TEC) au niveau de la CEDEAO.

42. **Une stratégie de gestion de la dette à moyen terme sera préparée avec l'assistance technique du FMI et de la Banque Mondiale.** L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE devrait permettre à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement substantiel du stock de sa dette extérieure. Afin de tirer le meilleur avantage des retombées qui en découleraient et d'honorer les échéances futures de sa dette extérieure, le Gouvernement élaborera, en relation avec les partenaires techniques et financiers, notamment le FMI et la Banque Mondiale, un plan d'actions menant à une stratégie de gestion à moyen terme de la dette publique, prévue pour adoption en 2012. À cet effet, il entend adopter le nouveau cadre de gestion de la dette publique conforme aux directives de l'UEMOA, afin d'assurer une gestion intégrée et maîtrisée de la dette publique. En outre, le Gouvernement mettra en place, dès 2012, un programme de renforcement de capacités sur l'analyse de la viabilité de la dette, l'utilisation des techniques de simulation et les instruments de mobilisation de l'épargne, et soumettra une requête de participation au projet MTDS « stratégie de gestion à moyen terme de la dette publique » de la Banque mondiale et du FMI.

IV. FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

43. **Le Gouvernement estime que le programme peut-être entièrement financé pour 2011, toutefois les besoins de financement demeurent au titre de l'exercice 2012.** Les besoins de financement du programme pour 2011 ont été considérables. Afin de combler ces besoins, le Gouvernement a bénéficié des appuis d'urgence de l'Agence Française de Développement, de la Banque Africaine de Développement, du FMI et de la Banque Mondiale. En outre, le portefeuille de projets des partenaires au développement a été réactivé. Dans l'attente du retraitement de la dette due au Club de Paris, aux créanciers privés détenteurs des « Eurobonds 2032 » et aux autres créanciers privés, l'État devrait accumuler de nouveaux arriérés extérieurs en 2011. Le Gouvernement a l'intention de couvrir les besoins résiduels principalement par des emprunts sur les marchés intérieur et régional.

44. **Afin de combler les besoins de financement en 2012, le Gouvernement compte bénéficiaire de divers appuis, notamment de partenaires multilatéraux et bilatéraux.** Le Gouvernement a l'intention de conclure un accord de restructuration avec le Club de Paris. En outre, le paiement des échéances courantes des créanciers privés détenteurs des « Eurobonds 2032 » sera repris en 2012, et le Gouvernement envisage de conclure un accord sur le traitement des arriérés accumulés entre décembre 2010 et décembre 2011. Par ailleurs, le Gouvernement a entamé les négociations avec les créanciers bilatéraux hors Club de Paris et d'autres créanciers commerciaux (Standard Bank—BNI et Sphynx) aux conditions comparables au Club de Paris. Ainsi, il espère obtenir des appuis budgétaires des institutions multilatérales (FMI, Banque mondiale, et BAD) et des partenaires bilatéraux. Le Gouvernement a l'intention de couvrir le gap de financement principalement par des emprunts sur les marchés de l'UEMOA.

45. **Le Gouvernement entend continuer de jouer un rôle majeur dans l'animation des marchés monétaire et financier, toutefois, le moyen et long termes seront privilégiés.** Après la restructuration des titres publics en 2011, le Gouvernement définira avant août 2012 une stratégie d'intervention sur le marché. Il s'agit en effet, d'encadrer l'endettement intérieur adossé aux titres publics.

46. **Le Programme continuera à faire l'objet de suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (tableaux 2–3).** Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. Les revues semestrielles seront basées sur les données à fin juin et à fin décembre. La première année du programme couvre la période allant de juillet 2011 à juin 2012, et la première (seconde) revue du programme basée sur les critères de performance à fin décembre 2011 (fin juin 2012) devrait être achevée au plus tard en avril/mai (octobre/novembre) 2012. À cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toute forme d'avance sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels, autres que ceux spécifiés dans le PAT ;

- émettre des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout nouveau financement intérieur ;
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements ;
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles, qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

V. STATISTIQUES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

47. **Le Gouvernement s'engage à continuer les efforts d'amélioration du système statistique, en vue de produire régulièrement les données économiques et financières de qualité.** Dans ce cadre, il procédera à l'actualisation du projet de Schéma Directeur de la Statistique, en prenant en compte les évolutions conjoncturelles et les nouvelles orientations arrêtées avant fin mars 2012.

48. **La Côte d'Ivoire poursuivra le renforcement des capacités de l'Administration, notamment dans les domaines affectés par la crise.** Le Gouvernement continuera de bénéficier d'une assistance de la part du FMI et d'autres partenaires au développement pour (i) renforcer les administrations des impôts et douanes, (ii) améliorer la formation des services dans la production des données nécessaires à la confection du TOFE, (iii) aider à mettre en œuvre le plan de réforme des finances publiques, (iv) améliorer les comptes nationaux, en vue de construire une matrice de comptabilité sociale, (v) renforcer la gestion de la dette publique extérieure ainsi qu'intérieure, (vi) formuler une stratégie du secteur financier, et (vii) relancer le projet de modélisation macroéconomique.

Encadré 1: Déclencheurs pour le point d'achèvement PPTE	
Mesures	État d'exécution
Préparation d'un DSRP complet issu d'un processus participatif et mise en œuvre satisfaisante du DSRP pendant au moins un an, attesté par le rapport d'étape annuel soumis par le Gouvernement à l'AID et au FMI.	Le rapport annuel de la mise en œuvre 2009 a été publié. Le Gouvernement prévoit d'élaborer un rapport unique couvrant la période 2010–11 avant fin mars 2012.
Maintien de la stabilité macroéconomique, attesté par l'obtention de résultats satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par la FRPC.	Le Gouvernement soumettra son Programme Économique et Financier aux FMI pour un appui sous la Facilité Élargie de Crédit (FEC) en octobre 2011. Les conclusions de la première évaluation prévue qui se tiendra en février/mars 2012 constitueront le support d'appréciation.
Publication trimestrielle d'états d'exécution budgétaire (y compris recettes; dépenses ventilées par nature, fonction et administration/nature, et en fonction des différents stades de l'exécution budgétaire; et identification des dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté) dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre pour au moins les quatre trimestres précédant immédiatement le point d'achèvement.	Depuis 2007, le Gouvernement a publié les rapports trimestriels d'exécution budgétaire sur le site internet du Ministère de l'Économie et des Finances, mais quelques fois plus de 6 semaines après la fin du trimestre. Les rapports couvrent le recouvrement des revenus, les dépenses, les décaissements et, depuis 2009, les données sur les dépenses pro pauvres. Le dernier rapport qui a été publié est celui de septembre 2010. Les rapports de décembre 2010 à juin 2011 n'ont pas été élaborés, en raison de la crise postélectorale. La production de ces rapports reprendra à partir de l'adoption du budget 2011, le premier rapport devant couvrir la période du 26 avril au 30 septembre 2011.
Certification de conformité par l'organe compétent du projet de Loi de règlements pour un exercice budgétaire dans les dix mois suivant la fin de l'exercice concerné durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.	La déclaration de conformité a été prononcée pour les projets de la loi de règlement de 2006, 2007 et 2008. La loi de règlement de 2009 est en cours de revue par la chambre des comptes et la déclaration de conformité est attendue avant fin 2011.
Mise en place d'une entité de régulation des marchés publics opérationnelle (séparée des structures de contrôle) et publication trimestrielle, dans le bulletin des marchés publics, de la liste de tous les marchés passés et des contrats de concession accordés (y compris par les établissements publics) au moins pour l'exercice précédant immédiatement le point d'achèvement.	Suite à l'adoption du nouveau code des marchés publics, l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés publics (ANRMP) a été mise en place par décret N°2009–260 du 06 août 2009 portant organisation et fonctionnement de l'autorité nationale des marchés publics. L'ANRMP est opérationnelle depuis mai 2010. Depuis 2009, la liste des appels d'offres publics et des contrats concessions accordés est publiée trois fois par mois dans le journal des marchés publics et sur le site internet (www.dmp.finances.gouv.ci). Les derniers journaux parus étaient ceux du 12 juillet 2011 et du 27 septembre 2011. Dans la période de crise postélectorale, il n'y avait pas eu d'appels d'offres.
Augmentation du nombre d'accouchements assistés par du personnel qualifié pour porter ce taux à 65 pour cent en moyenne au plan national (56 pour cent en 2006) durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.	La réhabilitation et la construction de nouveaux centres de santé, ainsi que le recrutement du personnel médical et paramédical ont permis d'améliorer le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié à 64,1 pour cent en 2009. Le taux est estimé à 67,5 pour cent en 2010.

Encadré 1: Déclencheurs pour le point d'achèvement PPTE (fin)	
Mesures	État d'exécution
Distribution à 90 pour cent des écoliers inscrits dans l'ensemble des écoles primaires publiques de trois manuels couvrant le français, les mathématiques, et «l'éducation civique et morale», durant au moins l'année scolaire précédant immédiatement le point d'achèvement.	Le Gouvernement a procédé à la distribution gratuite des trois manuels à 70,9 pour cent des écoliers inscrits dans l'ensemble des écoles primaires publiques au cours des années scolaires 2007/2008 et 2008/09. La poursuite de la distribution gratuite de ces manuels au cours de la rentrée 2011/2012 devrait permettre d'atteindre plus de 90% des élèves du primaire. Les manuels existent et des stocks sont disponibles et seront distribués à la rentrée scolaire oct. 2011/sept. 2012.
Publication sur une base trimestrielle, dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre sur le site Internet du Trésor, des données sur la dette extérieure et intérieure publique garantie par l'État (encours, obligations courantes de service de la dette due et paiements effectifs à ce titre, décaissements de prêts) durant au moins les quatre trimestres précédant immédiatement le point d'achèvement.	Les données sur la dette extérieure et intérieure publique, ainsi que la garantie de dette par l'État sont publiées sur le site internet du trésor (www.tresor.gov.ci) suivant une base trimestrielle, depuis 2009, mais quelques fois plus 6 semaines après la fin du trimestre. Les dernières données complètes publiées sont celles de fin juin 2011.
Publication régulière d'un rapport sur les paiements effectués à l'État par les industries extractives et les recettes reçues par l'État de ces mêmes industries – mines, pétrole et gaz – conformément aux critères de l'ITIE, avec un rapport annuel récent durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.	Le rapport des années 2006 et 2007 sur les paiements effectués à l'État par les industries extractives et les recettes reçues par l'État de ces mêmes industries – mines, pétrole et gaz conformes aux critères ITIE est disponible depuis avril 2010. Les rapports 2008 et 2009, y compris le secteur minier, est en cours d'élaboration et devrait être finalisé avant fin 2011. Le Gouvernement entend lancer la préparation du rapport 2010 avant fin 2011.
Publication annuelle, dans les sept mois suivant la fin de l'année civile, des états financiers certifiés de la PETROCI conforme aux normes internationales durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.	Les comptes certifiés de PETROCI pour les exercices 2008 et 2009 ont été publiés respectivement en juillet 2009 et juillet 2010 dans le journal du Gouvernement (Fraternité Matin). Les comptes de PETROCI pour l'exercice 2010 ont été validés par l'Assemblée Générale et feront l'objet de publication avant fin septembre 2011.
Réduction de la taxation totale de la production de cacao à un niveau n'excédant pas 22 pour cent du prix CAF telle que prouvée par (i) la promulgation de la loi des finances ; et (ii) une communication officielle aux exportateurs émise pas plus tôt que cinq mois avant le début de la campagne ;	La taxation ad valorem de 22 pour cent sur le prix CAF de cacao a été appliquée dès la campagne 2010/11.
Adoption par le Gouvernement d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire pour la filière café/cacao et la mise en place satisfaisante des responsabilités retenues par le Gouvernement durant au moins six mois précédant immédiatement le point d'achèvement, en conformité avec sa nouvelle stratégie de développement du secteur.	Un premier rapport avait été élaboré, en août 2010, par l'ex Comité de Réforme en vue de son adoption par le Gouvernement. Le nouveau Gouvernement a procédé à l'examen de ce rapport et a fait une nouvelle proposition de la réforme. Cette proposition a été transmis pour commentaire aux partenaires stratégiques de la filière nationales et internationales à fin-Septembre 2011. Le processus de concertation sera élargi aux autres partenaires, en vue de finaliser et d'adopter le projet de réforme de la filière assorti d'un chronogramme de mise en œuvre avant fin 2011.

Encadré 2 : Mesures budgétaires structurelles relatives aux ressources

Impôts (DGI)

- Déploiement du logiciel de gestion des exonérations dans les Directions régionales en septembre 2011 et production trimestrielle des niveaux d'exonérations par nature d'impôts, à partir du premier trimestre 2012 ;
- Amélioration significative du rendement de l'impôt foncier notamment par le renforcement des travaux de cadastre, la création de services d'assiette et de recette exclusivement dédiés à la gestion de cet impôt en 2012 ;
- Création et installation d'inspections régionales des services fiscaux pour renforcer le contrôle des services et l'autorité morale, avant décembre 2011 ;
- Poursuite de la fiscalisation du secteur informel par la reprise des opérations d'immatriculation de masse des petits commerçants et artisans et par le renforcement des centres de gestion agréés en 2012 ;
- Mise en place en septembre 2012 d'une plate-forme d'échanges d'informations entre la Direction Générale des Impôts et la CNPS dans le cadre de la lutte contre la fraude sur les impôts sur les salaires et sur l'embauche clandestine.

Douanes (DGD)

- Mise en œuvre des mesures du séminaire sur les exonérations, conformément au plan d'actions et production d'un rapport trimestriel à partir du premier trimestre 2012 ;
- Production mensuelle détaillée des recettes non perçues au titre des exonérations, par le progiciel de gestion des dédouanements SYDAM-World avec un rapport trimestriel à partir de mars 2012 ;
- Mise en œuvre du module informatique de transit de Sydonia World entre le Port d'Abidjan et les 3 principaux postes frontaliers à partir de janvier 2012 ;
- Adoption, diffusion et mise en œuvre d'une procédure simplifiée de dédouanement avant la fin septembre 2012, l'objectif étant de rationaliser les formalités à l'importation par l'instauration d'une déclaration anticipée, unique et informatisée, qui viendrait se substituer aux nombreux (BSC, FRI) qui alourdissent et retardent les opérations à l'importation ;
- Mise en place d'une base de données et formation des vérificateurs avant fin mars 2012 pour l'analyse de la valeur en douane sur la base de la méthodologie conçue avec l'appui de l'assistance technique;
- Réorganisation des services chargés des enquêtes douanières avant fin décembre 2011 en tenant compte de l'opérationnalisation de l'analyse des risques ;
- Mise en œuvre des recommandations de l'audit du système informatique de la Douane conformément au plan d'actions et production d'un rapport trimestriel à partir de décembre 2011 ;
- Audit des compétences et production d'un plan de développement des ressources humaines avant fin juin 2012 :

DGI/DGD/DGTC

- Mise en place effective d'une plate forme d'échanges d'informations entre la DGI et la DGD ;
- Evaluation du stock de crédits de TVA à fin 2011 et proposition d'un traitement dans le cadre des travaux du Comité paritaire secteur public-secteur privé mis en place en septembre 2011 ; et poursuite des efforts de remboursement des nouveaux crédits de TVA à partir de 2012, afin de limiter le niveau à moins de 10 milliards de F CFA ;
- Réinstallation progressive des services de l'administration fiscale dans les ex-zones CNO, avant fin 2011 ;
- Déconcentration de ASTER dans cinq (5) localités en 2012.

Autres structures

- Contrôle du fonctionnement des régies créées à la suite des opérations d'identification des recettes de service ;
- Réduction de 25% du portefeuille des entreprises de l'État avant fin juin 2012 conformément aux décisions du Conseil des Ministres du 29 juin 2011 .
- Opérationnalisation de la Brigade de lutte contre la corruption.

Encadré 3 : Mesures budgétaires structurelles relatives aux dépenses

- Communication en Conseil des Ministres et publication, dans un délai de 45 jours, les états d'exécution budgétaire trimestriels incluant les dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté ;
- Prise en compte dans les rapports trimestriels sur l'exécution budgétaire du respect des délais normatifs de traitement de dossiers dans le circuit de la dépense ;
- Poursuite de la déconcentration du SIGFiP par la connexion de cinq (5) localités, en 2012 ;
- Production et publication de rapports d'activités trimestriels de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics, dans un délai d'un mois après la fin du trimestre ;
- Poursuite de la production et transmission à l'IGF par tous les DAAF, d'un rapport trimestriel de l'exécution physique et financière des dépenses, dans un délai de 30 jours, puis production d'un rapport de synthèse par l'IGF, dans un délai de 15 jours ;
- Elaboration d'un guide méthodologique des CDMT avant fin 2011 et extension des CDMT aux secteurs des mines, pétrole et énergie, de l'agriculture, de la justice, de l'environnement, des affaires sociales, et des infrastructures économiques dans le cadre du budget 2013 ;
- Finalisation et adoption en Conseil des Ministres des projets de textes de transposition des six directives de l'UEMOA relatives aux finances publiques, avant fin mars 2012.

Encadré 4 : Réformes structurelles de l'administration publique

- Finalisation du recensement des fonctionnaires et agents de l'État et élaboration du Fichier Unique de Référence (FUR) avant fin 2011 ;
- Mise en place d'un Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'État (SIGFAE) avant fin 2012 ;
- Adoption d'un programme de réformes des administrations publiques, comprenant notamment la création de l'Observatoire des Services Publics en 2012 et des postes de Secrétaires Généraux des ministères avant fin 2011 ; et opérationnalisation de ces entités dans tous les Ministères avant fin 2012 ;
- Validation des impayés de cotisation à fin juin 2011, à la CNPS et à la CGRAE, par les entreprises publiques et préparation d'un plan d'apurement avant fin 2011.
- Production d'un rapport trimestriel sur l'application du plan d'apurement des impayés de cotisation à la CNPS et à la CGRAE par les entreprises publiques concernées en 2012 et suivi régulier, en vue de la non accumulation de nouveaux arriérés ;
- Adoption en Conseil des Ministres des projets de texte de réformes de la CGRAE et de la CNPS, avant fin 2011.

Encadré 5 : Mesures de réforme du système financier

- Elaboration avant fin août 2012 et adoption, avant fin 2012 de la stratégie de réforme et de développement du secteur financier ;
- Poursuite des réformes des banques publiques conformément aux recommandations de la mission d'évaluation du système financier d'août 2011, en vue d'améliorer les ratios prudentiels, de limiter les pertes et d'élaborer une stratégie de désengagement ;
- Production de rapports trimestriels sur l'amélioration de la gouvernance et de la qualité du portefeuille des institutions de microfinance.

Encadré 6 : Réformes pour l'amélioration de l'environnement des affaires

- Adoption de l'Ordonnance relative « à l'exéquatour » des décisions des Cours d'arbitrage permettant d'accélérer la résolution des litiges commerciaux et d'aider au désengorgement des tribunaux avant fin 2011 ;
- Création des tribunaux de commerce, avant fin 2011 et poursuite de la formation des cadres de la justice en matière commerciale ;
- Validation d'un plan de réformes avant [2011], afin d'améliorer l'efficacité et l'équité du système judiciaire, et publication dès que possible, des décisions judiciaires, notamment sur Internet ;
- Mise en place du Guichet unique du commerce et du Centre de Facilité des Entreprises avant fin 2011 ;
- Adoption par le Conseil des Ministres du projet de code des investissements en 2012 ;
- Adoption par le Conseil des Ministres du projet de Loi sur la concurrence notamment, en vue de lutter contre les pratiques non concurrentielles avant fin 2011.

Encadré 7 : Mesures sur la filière café/cacao

- Poursuite de la production de la Communication trimestrielle en Conseil des Ministres dans un délai de 45 jours, et publication du rapport analytique sur les flux physique et financiers, incluant les informations sur le niveau des prix bord champ et les prix à l'exportation ;
- Elaboration et adoption par le Gouvernement d'une stratégie d'organisation et de développement de la filière café-cacao, avec un calendrier de mise en œuvre avant fin 2011.

Encadré 8 : Mesures relatives au secteur de l'énergie

- Poursuite de la production de la Communication en Conseil des Ministres, dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre, des informations sur les flux physique et financier du secteur de l'énergie, et de la production de rapports trimestriels sur les enlèvements du pétrole dans les mêmes délais ;
- Réduction du déficit financier du secteur électricité par : (i) la renégociation des prix de cession du gaz ; (ii) la révision de la rémunération du concessionnaire ; (iii) l'amélioration du taux de recouvrement des factures notamment en ex-zone CNO ; (iv) la lutte contre la fraude ; (v) la réalisation des investissements ; (vi) la révision de la structure tarifaire sur la base des conclusions de l'étude ; et (vii) l'ajustement des tarifs ;
- Adoption par le Gouvernement du projet de Code de l'électricité avant la fin du premier trimestre 2012 ;
- Adoption par le Gouvernement de la nouvelle structure des prix découlant des conclusions de l'étude sur la structure des prix des produits pétroliers ;
- Finalisation et publication du rapport ITIE 2008–09 avant fin 2011 et démarrage du rapport ITIE 2010 avant fin novembre 2011 ;
- Adoption en Conseil des Ministres, au premier trimestre 2012, des amendements et réformes significatives au code des hydrocarbures et au contrat type de partage de production de sorte à rendre l'exploration et la production pétrolière et gazière encore plus attractives et inciter l'augmentation de la production de pétrole et de gaz.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Indicateurs de suivi, FCR 2011

(Milliards de francs CFA)

	2010		2011 1/					
	Réal.	Critère indicatif	Juin		Sept.		Déc.	
			Réal.		Critère indicatif		Critère indicatif	
Indicateurs de suivi								
Plancher sur les recettes totales	2,176.2	407.8	483.0	rempli	912.5	...	1454.4	...
Plafond sur la masse salariale	800.4	282.1	272.7	rempli	505.8	...	727.4	...
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	885.2	188.7	163.5	non rempli	477.3	...	840.1	...
Solde budgétaire de base 2/	-25.9	-134.1	-56.1	rempli	-382.5	...	-618.0	...
Solde budgétaire (y/c dons)	-261.2	-166.7	-76.7	rempli	-439.2	...	-702.9	...
Plafond sur le financement intérieur net	224.1	-143.7	-65.0	non rempli	51.4	...	281.1	...
Plafond sur les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles 3/ 4/	0	0	0.0	rempli	0.0	...	0.0	...
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs 3/	0	0	0	rempli	0	...	0	...
Pour mémoire								
Changement de la position nette du gouvernement	118.4	-77.0	-118.9	...	-39.1	...	74.2	...

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

1/ Changement cumulé depuis le 26 avril 2011, sauf indication contraire. Voir Protocole d'Accord Technique (PAT) pour définitions détaillées.

2/ Solde de base = Recettes fiscales et non fiscales +(Dons - Dons projet – Dons appui budgétaire BM – Don appui budgétaire BAD) - (Dépenses totales - Remise de dette sur intérêts - dépenses financées sur ressources extérieures - dépenses déchets toxiques).

3/ Indicateur continu.

4/ Hors convention de prêt (appui budgétaire € 350 millions) de l'Agence Française de Développement (AFD)

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), FEC 2011-12 1/

(Milliards de francs CFA)

	2011				2012			
	Juin	Sept.	Dec.	Mars	Juin	Sept.	Dec.	
	Réalisée	Repère indicatif	Statut prelim. CP	Repère indicatif	CP	Repère indicatif	Repère indicatif	
A. Critères de performance								
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-76.7	-243.2	-602.0	-56.7	-188.4	-365.9	-550.1	
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UMEOA)	-65.0	-19.5	311.2	58.6	180.0	335.8	445.1	
Plafond pour les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles 2/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs 2/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs 2/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
B. Repères indicatifs								
Plancher pour le solde primaire de base	17.9	-139.8	-415.8	-0.2	-63.3	-157.9	-249.1	
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances	13.2	23.9	63.9	17.1	42.2	71.1	102.3	
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	163.5	477.3	840.1	181.3	403.1	676.9	980.0	
Plancher pour la réduction nette des exigibles	-13.2	-1.8	-11.8	-5.0	-10.0	-20.0	-30.0	
Plancher pour les recettes budgétaire de l'Etat	483.0	521.7	1,066.6	525.8	1,066.8	1,621.2	2,207.4	
Pour mémoire								
Position nette du gouvernement	-118.9	58.0	218.3	3.1	72.8	123.3	207.0	
Dons programme	0.0	2.0	7.8	0.0	0.0	0.0	2.1	
Prêts programme	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dons projet	2.6	8.4	11.9	3.7	11.1	24.1	37.1	
Prêts projet	5.6	33.4	62.2	19.7	39.4	59.0	78.7	

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Note : Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions détaillées.

1/ Changement cumulatif à compter du 30 juin 2011 pour les critères et repères de 2011, et à compter du 31 décembre 2011 pour les critères et repères de 2012.

2/ Critère de performance continu.

Tableau 3. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2011–12

Mesures	Echéance	Rationalité macroéconomique
Budget		
<ul style="list-style-type: none"> Adopter au Conseil des Ministres un projet de budget 2012 avec un programme d'investissement public 2012–14 (PIP) conformes aux objectifs du programme. 	RS fin 2011	Maintenir la stabilité macroéconomique et la discipline budgétaire.
Politique fiscale / administration fiscale		
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les opérations douanières en mettant en œuvre les préalables nécessaires à la constitution de la plateforme du système automatisé du risque (Cf. rapport d'assistance technique du FMI¹, paragraphe 41). 	RS fin 2011	Accroître l'efficacité de l'administration douanière.
<ul style="list-style-type: none"> Dérouler les actions prévues pour rendre opérationnelle la procédure informatisée de transit sous douane sur les principales routes (Cf. rapport d'assistance technique du FMI¹, paragraphe 53) 	RS janvier 2012	Accroître l'efficacité de l'administration douanière.
<ul style="list-style-type: none"> Revoir le cadre des exonérations fiscales pour permettre une meilleure gestion des produits éligibles pour mieux contrecarrer la fraude et s'assurer que le cadre est en concert avec la politique économique et fiscale du Gouvernement. Ces dépenses fiscales doivent être annexées à la loi des finances 2012. 	RS fin 2011	Améliorer la transparence et diminuer les distorsions ; améliorer les recettes fiscales et douanières.
<ul style="list-style-type: none"> Revoir la fiscalité applicable aux produits pétroliers et élaborer une stratégie pour le retour à la vérité des prix. Application du mécanisme automatique d'ajustement des prix à la pompe. 	RS fin février 2012 RS à partir de juillet 2012	Maîtriser les dépenses fiscales et améliorer l'efficacité dans l'utilisation des produits pétroliers.
<ul style="list-style-type: none"> Préparer les CDMT pour six ministères (agriculture ; infrastructures économiques ; justice ; mines, pétrole et énergie ; environnement ; et affaires sociales). 	RS fin octobre 2012	Améliorer la planification stratégique du budget
Gestion des dépenses publiques		
<ul style="list-style-type: none"> Achever l'opération de recensement des fonctionnaires et agents de l'État (hors forces de sécurité et défense) ; Mettre à jour et en œuvre une stratégie à moyen terme pour maîtriser la masse salariale. 	RS fin 2011 RS mars 2012	Maîtriser l'effectif de la fonction publique et la masse salariale.
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système intégré de gestion (fichier unique, SIGFAE) des fonctionnaires et agents de l'État (hors forces de défense et de sécurité) 	RS fin 2012	Réduire la fraude et améliorer le suivi des salaires.
<ul style="list-style-type: none"> Créer un comité national de gestion de la dette publique et préparer un organigramme et un manuel de procédures. 	RS fin 2011	Améliorer la gestion de la dette publique

^{1/} Montagnat-Rentier G., Parent G. et Boilil A. M. (2011) : Recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre du programme de modernisation de l'administration douanière, Aide-mémoire du 24 août 2011.

Tableau 3. Côte d'Ivoire: Repères structurels, FEC 2011–12 (fin)

Mesures	Echéance	Rationalité macroéconomique
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter par le Conseil des Ministres des plans de réformes de la CNPS et de la CGRAE et transmission au Parlement. • Valider les impayés de cotisations sociales à la CNPS et CGRAE par les entreprises et entités publiques concernées et élaborer un plan d'apurement des impayés. 	RS fin 2011 RS fin 2011	Réduire le déficit du secteur et les subventions publiques
<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les cinq banques publiques en difficulté en dehors d'un plan de restructuration discuté avec le FMI et la BM. 	RS continu	Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre des mesures pour stabiliser de la situation financière des banques publiques • Préparer un rapport d'exécution des mesures de stabilisation de la situation financière des banques publiques. • Adopter en Conseil des Ministres une stratégie de restructuration des entreprises publiques y compris les banques du portefeuille de l'État. 	RS fin 2011 RS fin mars 2012 RS fin juin 2012	Eviter de creuser les pertes récurrentes des banques ; réduire les subventions de l'État
Réforme du secteur public		
<ul style="list-style-type: none"> • Achever l'étude du tarif de l'électricité et adopter une stratégie pour atteindre l'équilibre financier du secteur dans les trois prochaines années. • valider et mettre en œuvre une nouvelle structure tarifaire de l'électricité sur la base des conclusions de l'étude sur la structure tarifaire, qui prend en compte la rationalisation des tarifs modérés. • Augmenter de 10 % les tarifs industriels de l'électricité. 	RS fin 2011 RS fin 2011 RS fin mars 2012	Réduire les subventions de l'État et permettre des investissements pour accroître la capacité de production
Réforme du secteur financier		
<ul style="list-style-type: none"> • Préparer une stratégie de réforme et de développement du secteur financier. 	RS fin aout 2012	Améliorer la gouvernance du secteur financier
Amélioration du climat des affaires		
<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et adopter un plan de traitement des crédits de TVA qui restent à rembourser à fin 2011. • Limiter les crédits de TVA qui restent à rembourser en dessous de 10 milliards de FCFA, à partir de 2012. 	RS fin 2011 RS continu à partir de jan. 2012	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises
<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et adopter en Conseil des Ministres un nouveau code des investissements 	RS fin juin 2012	Faciliter les investissements
<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer le cadre juridique du Centre de Facilités des Entreprises. 	RS fin 2011	Faciliter la création des entreprises

PIECE JOINTE II. CÔTE D'IVOIRE : PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE
ACCORD SOUS LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT 2011–14

Le 20 octobre 2011

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit du FMI (FEC). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.

I. INDICATEURS D'ÉVALUATION QUANTITATIFS

2. Dans le cadre de suivi du programme, des critères de performance (CP) et des repères indicatifs (RI) sont fixés pour le 31 décembre 2011, 30 juin 2012 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs pour le 30 septembre 2011 et le 31 mars 2012.

Les CP comprennent:

- (a) un plancher pour le solde budgétaire global (dons compris) ;
- (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres sur le marché financier de l'UEMOA) ;
- (c) un plafond zéro pour les nouvelles dettes extérieures à des conditions non concessionnelles ;
- (d) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs ; et
- (e) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs.

Les RI comprennent :

- (a) un plancher pour le solde primaire de base ;
- (b) un plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie;
- (c) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ;
- (d) un plancher pour la réduction nette du stock des « exigibles »; et
- (e) un plancher pour les recettes budgétaires de l'État.

3. Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés en variation cumulée à partir du 30 juin 2011 pour les objectifs de 2011, et du 31 décembre 2011 pour ceux de 2012 (tableau 2 du Mémorandum de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

A. Recettes budgétaires de l'État (RI)

4. Les recettes totales sont définies comme la somme des recettes perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Direction Générale des Douanes (DGD), la CNPS et la CGRAE et des autres recettes non fiscales définies dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Dépenses pro-pauvres (RI)

5. Les dépenses pro-pauvres sont dérivées de la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIFBUD / SIGFIP (voir tableau 1).

C. Avances de trésorerie (RI)

6. Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures réglementaires d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalable. Elles excluent les « régies d'avances », *les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette* telles qu'établies par Arrêté ministériel. Le montant cumulatif des dépenses par avance de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcent des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel no 178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

D. Solde primaire de base (RI)

7. Le solde primaire de base correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales et prêts nets hors intérêts, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses) :

Recettes (fiscales et non fiscales) – {Dépenses + Prêts nets - Intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses)}.

E. Solde budgétaire global (y compris dons) (CP)

8. Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons autres que les dons-programmes d'appui budgétaire (AB) de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement) :

{Recettes (fiscales et non fiscales) + (Dons – dons AB Banque Mondiale – dons AB BAD)}
– {Dépenses + Prêts nets (base ordonnancement)}.

9. Au cas où le montant des prêts-projets est supérieur (inférieur) au montant programmé, le plancher sur le solde budgétaire global sera ajusté à la baisse (à la hausse).

F. Financement intérieur net (CP)

10. Le financement intérieur de l'État correspond aux emprunts intérieurs de l'État issus de l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de l'UEMOA, aux emprunts auprès de la BCEAO (y compris concours du FMI), ou à toute autre dette contractée auprès de ces créanciers. Le plafond du programme sur le financement intérieur net s'applique aux montants nets d'emprunts intérieurs/UEMOA définis comme le montant brut des emprunts intérieurs/UEMOA moins les remboursements pendant la période sous considération. Ce plafond inclut une marge de 10 milliards de FCFA au-delà du flux net projeté pour chaque trimestre.

Financement intérieur net = Financement intérieur (TOFE) - Variation nette des exigibles + Emprunts obligataires Trésor Public extérieurs (UEMOA) + Bons du Trésor extérieurs (UEMOA) + Obligations du Trésor extérieures (UEMOA) + FMI + Ecart de financement.

11. Ce plafond ne s'applique ni aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs ni aux nouveaux emprunts-projets de la BOAD ou de la BIDC. Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 35 milliards de FCFA durant chacune des années 2011 et 2012, l'État s'engage à n'émettre des titres publics que par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier intérieur de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

G. Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (CP)

12. Le critère de performance quantitatif relatif à la dette extérieure s'applique à la dette non concessionnelle, quelle qu'en soit l'échéance, contractée ou garantie par l'État¹. II

^{1/} La dette extérieure est définie dans les «Guidelines on Performance Criteria with Respect to External Debt in Fund Arrangements», décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), modifiée par la décision n° No. 14416-(09/91) du 31 août 2009. La dette extérieure est définie sur la base résidentielle. Toutefois, pour l'évaluation du programme, la dette émise par des entités ivoiriennes en francs CFA et tenue par des résidents des pays de la zone UEMOA ne sera pas considérée comme dette extérieure.

s'applique non seulement à la dette telle que définie ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère de performance ne s'applique pas :

- aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux dettes de la BOAD jusqu'à l'équivalent de 25 milliards de FCFA et à celles de la Banque d'Investissement et du Développement de la CEDEAO (BIDC) jusqu'à l'équivalent de 20 milliards de FCFA, sur la période de juillet 2011 à juin 2012;
- aux tirages sur les ressources du FMI ;
- et aux émissions de titres publics en FCFA (ou de la dette en FCFA contractée ou garantie par l'État) qui sont initialement achetés par (ou contractés avec) des résidents de l'UEMOA.

13. Une dette est réputée être à des conditions concessionnelles si elle comporte un élément de don d'au moins 35 pour cent, la Valeur Actualisée Nette (VAN) de la dette étant calculée comme la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) de l'OCDE sur les 10 dernières années pour les dettes dont l'échéance est égale ou supérieure à 15 ans. Pour les dettes dont l'échéance est inférieure à 15 ans, la VAN est calculée comme la moyenne des TICR de l'OCDE sur les six mois précédents (15 février–14 août ou 15 août–14 février). Aux deux moyennes, sur 10 ans et sur 6 mois, s'ajoutent les mêmes marges pour des périodes de remboursement différentes (0,75 point si la période de remboursement est inférieure à 15 ans, 1 point si elle est comprise entre 15 et 19 ans, 1,15 points si elle est comprise entre 20 et 29 ans, et 1,25 points si elle est égale ou supérieure à 30 ans).

14. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies aux paragraphes 12 et 13, à l'exception des dettes sous forme de rééchelonnement des échéances. À cette fin, le Gouvernement s'engage à consulter préalablement les services du Fonds sur les termes et la concessionnalité des propositions de tout nouvel accord de prêt.

H. Arriérés de paiement extérieurs (CP)

15. Les arriérés extérieurs correspondent au non paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (compte tenu des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle). Ce CP concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'État et de la dette extérieure garantie par l'État lorsque la garantie est invoquée par les créanciers, conformément aux définitions du paragraphe 14. Ce CP fait l'objet d'un suivi continu.

N'entrent pas dans ce CP :

- Les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée auprès de créanciers officiels bilatéraux couverts par le procès-verbal du Club de Paris de mai 2009 ou tout nouvel accord de rééchelonnement ou de restructuration du Club de Paris, et des dettes envers les créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris faisant l'objet d'une restructuration.
- Les arriérés accumulés dans le cadre
 - i) des titres Eurobond 2032 ;
 - ii) des titres BNI-Standard Bank (Londres) de 2007 et 2008, et
 - iii) des titres Sphynx Capital Markets de 2007 et 2008.

I. Les exigibles, y compris les arriérés de paiement intérieurs (RI et CP)

16. Les « exigibles » (ou « restes à payer ») comprennent les arriérés et la dette flottante intérieurs et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses engagées, liquidées, et visées par le contrôleur financier (« ordonnancé ») qui ne sont pas encore payées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, les arriérés de paiement intérieurs sont les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire (90 jours). La dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours). Les « restes à payer » sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année). À titre d'illustration, à fin 2010 les « restes à payer » s'élèvent à 183 milliards de FCFA, la dette flottante à 114 milliards de FCFA et les arriérés à 69 milliards de FCFA.

17. En règle générale, le stock de la dette flottante n'excédera pas l'équivalent de 3 mois de dépenses de fonctionnement (hors abonnements) et de dépenses d'investissement financées sur ressources propres. A titre d'illustration, pour l'exercice 2010, le montant trimestriel de telles dépenses s'élève à 106 milliards de FCFA pour une dette flottante de 114 milliards de FCFA.

18. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à (i) réduire le stock des « exigibles » à hauteur de 11,8 milliards de FCFA en 2011 et 30 milliards de FCFA en 2012, et (ii) à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiement intérieurs au titre de l'exercice budgétaire courant à partir du 1^{er} juillet 2011 et du prochain exercice courant à partir du 1^{er} janvier 2012.

II. POUR MÉMOIRE

A. Créances nettes du système bancaire sur l'État

19. Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales. Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement (PNG). À titre d'illustration, le niveau des créances nettes du système bancaire sur l'État s'élève à 806,7 milliards de FCFA au 31 décembre 2010.

B. Financement extérieur (définitions)

20. Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent : (i) les dons-projets désignent les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables non destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du financement d'un projet spécifique ; et (iv) les prêts-programmes sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds non destinés au financement d'un projet spécifique.

III. Suivi du programme et données à communiquer

21. Le suivi des CP, RI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre.

22. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2 dans un délai de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre, sauf indication contraire.

23. La BCEAO communiquera les données définitives dans un délai maximum de 45 jours. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO ; (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) ; et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).

24. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de toute nouvelle dette extérieure contractée ou à laquelle l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cette dette. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

25. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

Tableau 1 : Dépenses pro-pauvres

Montants en unité	2008	2009	2010	2011
	Réalisation annuelle	Réalisation annuelle	Réalisation annuelle	Projet de budget (Avril à fin décembre)
01 Agriculture et développement rural	26 454 302 655	49 154 594 840	39 121 965 911	41 341 392 073
01.0 Administration générale	9 248 585 425	8 461 994 363	9 207 013 195	6 923 371 635
01.1 Programme de développement et de promotion de l'agriculture	3 409 742 629	10 598 388 355	10 829 091 550	12 586 830 705
01.2 Formation et encadrement	8 341 951 419	8 403 118 129	8 312 154 543	8 321 193 466
01.3 Aménagement hydro-agricole	2 176 746 360	1 482 713 167	3 960 951 794	3 254 738 455
01.4 Autres investissements en milieu rural (FRAR, FIMR)	3 277 276 822	20 208 380 826	6 812 754 829	10 255 257 812
02 Ressources Halieutiques et Production Animale	6 058 178 898	6 728 602 192	5 937 691 184	5 065 373 134
02.0 Administration générale / formation et encadrement	3 718 138 737	3 495 659 644	3 874 185 087	3 206 342 908
02.1 Appui à l'élevage et à la production laitière	1 895 258 831	2 253 788 750	1 832 064 539	1 400 524 007
02.2 Pêche et aquaculture	444 781 330	979 153 798	231 441 558	458 506 219
03 Education	496 906 375 647	533 110 245 537	590 123 425 937	515 822 714 046
03.0 Administration générale	18 666 470 883	19 546 913 653	24 934 909 002	21 954 334 891
03.1 Education préscolaire et enseignement primaire	313 499 606 361	336 651 411 777	366 704 006 620	317 665 500 396
03.2 Alphabétisation	184 985 084	212 214 920	162 987 572	503 496 041
03.3 Secondaire général, technique et professionnel	67 764 756 236	83 030 494 204	83 785 337 054	72 682 368 716
03.4 Enseignement supérieur et recherche scientifique	96 790 557 083	93 669 210 983	114 536 185 689	103 017 014 002
04 Santé	98 336 012 650	118 388 472 292	113 567 605 630	108 680 747 090
04.00 Administration générale santé	45 561 052 199	45 810 698 277	47 745 842 640	48 026 683 889
04.01 Système de santé primaire	23 828 627 730	30 731 332 949	29 960 097 108	28 333 407 949
04.02 Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	1 200 214 731	1 925 047 777	1 443 081 345	718 805 922
04.03 Programme de lutte contre les pathologies et les endémies	1 106 406 109	1 718 008 832	1 456 575 203	1 301 304 912
04.04 Santé infantile, maternelle et nutrition	287 779 475	830 002 213	440 146 948	530 368 758
04.05 VIH/SIDA	4 334 740 717	10 762 896 732	5 936 289 869	7 657 867 746
04.06 CHU et Institutions médico-spécialisés	22 017 191 689	26 610 485 512	26 585 572 517	22 112 307 914
05 Eau et Assainissement	15 318 944 240	20 424 135 184	19 810 682 760	22 981 194 974
05.1 Accès à l'eau potable et assainissement	4 955 116 050	4 911 783 775	5 997 503 154	9 931 567 628
05.2 Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	10 363 828 190	15 512 351 409	13 813 179 606	13 049 627 346
06 Energie	9 586 344 724	16 470 929 577	9 693 763 697	8 843 751 932
06.1 Accès à l'électricité	9 586 344 724	16 470 929 577	9 693 763 697	8 843 751 932
07 Routes et ouvrages d'art	20 348 434 373	39 076 772 471	45 441 929 384	35 032 789 822
07.1 Entretien pistes rurales	45 418 200	501 984 762	2 379 933 673	5 029 219 995
07.2 Constructions d'ouvrages d'art	1 423 434 101	2 986 097 724	2 503 129 161	7 359 059 525
07.3 Autres travaux routiers	18 879 582 072	35 588 689 985	40 558 866 550	22 644 510 302
08 Affaires Sociales	9 155 527 018	13 596 202 105	15 001 880 063	13 964 170 809
08.0 Administration générale	6 357 839 961	8 595 761 383	9 774 582 613	9 074 700 410
08.1 Formations destinées aux femmes	349 710 328	591 413 929	737 610 225	970 402 857
08.2 Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	581 100 208	1 468 716 346	2 043 118 385	1 995 572 741
08.3 Formation au personnel d'appui	1 153 214 902	1 733 378 311	1 930 580 175	1 603 494 801
08.4 Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	713 661 619	1 206 932 136	515 988 665	320 000 000
09 Décentralisation (hors éducation, santé et agriculture)	30 065 773 210	35 134 776 450	32 011 622 823	29 463 631 029
09.1 Décentralisation	30 065 773 210	35 134 776 450	32 011 622 823	29 463 631 029
10 Reconstructions et réhabilitations	10 403 867 663	1 372 904 782	2 578 047 234	1 111 144 794
10.1 Reconstruction et réhabilitation	10 403 867 663	1 372 904 782	2 578 047 234	1 111 144 794
11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté	4 138 969 179	9 575 568 650	11 892 903 375	57 835 948 501
11.1 Promotion et insertion des jeunes	2 791 637 488	8 420 437 518	8 923 436 477	10 478 516 120
11.2 Appui et suivi DSRP	133 713 938	257 608 093	212 698 857	398 140 917
11.3 Développement du tourisme et de l'artisanat	1 213 617 753	897 523 039	2 756 768 041	1 959 291 464
11.4 Programme Social d'urgence				45 000 000 000
TOTAL	726 772 730 257	843 033 204 080	885 181 517 998	840 142 858 204
dont financement trésor		707 065 008 979	794 600 225 756	
financement extérieur		135 968 195 101	90 581 292 242	

Source: SIGFIP-DGBF

Tableau 2 - Transmissions de documents

Détail des tableaux devant être communiqués aux services du FMI mensuellement, trimestriellement ou annuellement. Des exemples de chacun de ces tableaux ont été fournis pour illustration. Les documents attendus mensuellement sont marqués d'un « M », ceux attendus trimestriellement sont marqués d'un « T » et ceux attendus une fois par an sont marqués d'un « AN ». Cette liste n'est pas nécessairement exhaustive.

Secteur Réel (R)

Général:

- Tableau R.1: Indicateurs de Conjoncture (*M*)
- Tableau R.2.1: Cadrage Macro-économique (*AN*)
- Tableau R.2.2 : Comptes ressources-emplois, francs courants (*AN*)
- Tableau R.2.3 : PIB en francs (n-1) : variation annuelle en volume (*AN*)
- Tableau R.2.4 : Déflateurs du PIB année (n-1) (*AN*)
- Tableau R.2.5 : Cadrage Macro-économique, hypothèses sous-jacentes (*AN*)
- Tableau R.3 : Indice des Prix (*M*)

Énergie :

- Tableau R.4.1 : Synthèse production pétrole brut et Gaz (*M*)
- Tableau R.4.2 : Production pétrole brut et Gaz – CI11 (*M*)
- Tableau R.4.3 : Production pétrole brut et Gaz – CI26 (*M*)
- Tableau R.4.4 : Production pétrole brut et Gaz – CI27 (*M*)
- Tableau R.4.5 : Production pétrole brut et Gaz – CI40 (*M*)
- Tableau R.4.6 : Pétrole brut et Gaz – Volume, prix et flux financiers (*M*)
- Tableau R.4.7 : Activités de la SIR (*M*)
- Tableau R.4.8 : SIR : transferts vers entrepôts et exportations (*M*)
- Tableau R.4.9 : Activité des marketeurs (*M*)
- Tableau R.4.10 : Mise à la consommation par type de taxation (*M*)
- Tableau R.4.11 : Flux financiers en trésorerie SOGEPE – mensuel (*M*)
- Tableau R.4.12 : Flux financiers en exploitation SOGEPE – trimestriel (*T*)
- Tableau R.4.13 : Pétrole Brut : rapport d'enlèvements (*T*)
- Tableau R.4.14 : Produits Pétroliers : Structure des prix maximums de cession (*M*).

Café / cacao :

- Tableau R.5.1 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – fonctionnement (T)
 Tableau R.5.2 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – investissement (T)
 Tableau R.5.3 : Investissements réalisés sur les fonds gérés par le Comité Café / Cacao (T)
 Tableau R.5.4 : Comptes bancaires (T)

Secteur Balance des Paiements (B)

- Tableau B.1.1 : Tableau synthétique du commerce extérieur (AN)
 Tableau B.1.2 : Importations (source DGD - mensuel) (M)
 Tableau B.1.3 : Exportations (source DGD - mensuel) (M)
 Tableau B2.1 : Balance des paiements détaillés (y.c compte de capital)-Francs CFA (AN)
 Tableau B.2.1.a : Exportations – quantités. (T)
 Tableau B.2.1.b : Exportations – prix unitaires. (T)
 Tableau B.2.2.a : Importations – quantités. (T)
 Tableau B.2.2.b : Importations – prix unitaires. (T)
 Tableau B.3 : Balance des Paiements : présentation synthétique (AN)

Secteur Monétaire (M)

- Tableau M.1 : Situation des Banques (M)
 Tableau M.2 : Situation résumée de la BCEAO (M)
 Tableau M.3 : Position Nette du Gouvernement (M)
 Tableau M.4 : Évolution des avoirs extérieurs nets (AEN) (M)
 Tableau M.5 : Situation Monétaire Intégrée (M)
 Tableau M.6: Engagements de l'État auprès des Banques (M)

Secteur Fiscal (F)

- Tableau F.1 : Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) (M)
 Tableau F.2 : Estimation des recettes fiscales de l'État (M)

Arriérés domestiques :

- Tableau F.3.1 : Arriérés Intérieurs (M)
 Tableau F.3.2 : Situation consolidée des restes à payer du Trésor (M)
 Tableau F.3.3 : Situation des restes à payer du Trésor - objectifs / réalisations (M)
 Tableau F.3.4 : Compensations et titrisations (M)

Dettes intérieure et extérieure :

- Tableau F.4.1 : Situation de la dette intérieure (M)
- Tableau F.4.2 : Situation globale de la dette intérieure (M)
- Tableau F.4.3 : Valeurs mobilières (M)
- Tableau F.4.4 : Explication des variations du service de la dette intérieure (M)
- Tableau F.5.1 : Situation de la dette extérieure (M)
- Tableau F.5.2 : Situation détaillée de la dette extérieure (M)
- Tableau F.5.3 : Analyse des écarts sur service prévisionnel de la dette extérieure (M)
- Tableau F.5.4 : Prévisions pour le service de la dette (T)

Sortie de Crise :

- Tableau F.6 : Dépenses liées à la crise et aux élections (M)

Avances du Trésor :

- Tableau F.7.1 : Avances consenties par le Trésor (M)
- Tableau F.7.2 : Reclassement des avances consenties par le Trésor (M)

Investissement :

- Tableau F.8 : Dépenses d'Investissement (M)

Dépenses sociales / pro-pauvres :

- Tableau F.9.1 : Dépenses Éducation et Santé – autres (M)
- Tableau F.9.2 : Dépenses Éducation et Santé – Personnel / Fonctionnement / Transferts / Investissements (M)
- Tableau F.9.3 : Subventions et Transferts : Dépenses sociales ciblées. (M)
- Tableau F.9.4 : Situation d'exécution des dépenses sociales (M)
- Tableau F.9.5 : Situation d'exécution des dépenses pro-pauvres. (M)
- Tableau F.9.6 : Situation d'exécution budgétaire (SIGFIP) détail/titre (T)

Autres dépenses et recettes :

- Tableau F.10 : Autres dépenses de fonctionnement (M)
- Tableau F.11 : Cotisations et Prestations sociales CNPS et CGRAE (M)
- Tableau F.12 : Tableau récapitulatif des dépenses. (M)
- Tableau F.13 : Tableau récapitulatif des recettes non fiscales et des dons. (M)

Crédits de TVA :

Tableau F.14.1 : État statistique de synthèse des remboursements des crédits de TVA
(mensuel) (M)

Financement :

Tableau F.15.1 : Situation des émissions / remboursements emprunts publics (M)

Tableau F.15.2 : Situation des crédits relais et autres avances de Trésorerie (M)

Masse salariale :

Tableau F.16.1 : Projection masse salariale (T)

Tableau F.16.2 : Evolution masse salariale (T)

Tableau F.16.3 : Cadrage masse salariale (AN)

Tableau F.16.4 : Prévision recrutements nouveaux (AN)

Comptes spéciaux :

Tableau F.17.1 : Situation du PCC / CEDEAO (AN)

Tableau F.17.2 : Situation du PCS / UEMOA (AN)

Tableau F.18 : Produit de privatisations et de cessions d'actifs. (AN)

Plan de Trésorerie :

Tableau F.20.1 : Plan annuel de trésorerie, ressources/dépenses (AN)

Tableau F20.2 : Exécution du plan de trésorerie (M)

Côte d'Ivoire : Résumé du Système Fiscal 2011¹

Constituant	Caractéristiques	Exonération et déduction	Taux ou tarifs
1. Impôt cédulaires			
En Côte d'Ivoire, les impôts sur le revenu se composent principalement d'un certain nombre d'impôts cédulaires frappant différentes catégories de revenu et d'un impôt général sur le revenu qui est progressif.			
1.1 Impôt sur les bénéfices.			
1.1.1 Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et impôt sur les bénéfices agricoles (BA)	<p>Impôt cédulaire annuels perçus sur les bénéfices nets provenant d'activités exercées en Côte d'Ivoire.</p> <p>Les moyennes entreprises sont imposées selon le régime réel simplifié. Les petites entreprises sont soumises à un impôt synthétique qui combine l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, la patente et la TVA.</p>	<p>Les coopératives de consommation, les offices d'habitation économiques et les caisses de crédit agricole sont exonérés de cet impôt. Les déductions autorisées comprennent notamment les pertes encourues pendant les cinq années précédentes.</p>	<p>Personnes morales: 25%</p> <p>Personnes physiques: 20%</p> <p>Impôt minimum forfaitaire (IMF) de 2.000.000 FCFA, ou 0,15-0,5 % du chiffre d'affaires, selon le secteur (le maximum qui peut être perçu au titre de l'IMF est de 30.000.000 FCFA).</p> <p>Taux particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,10% pour les entreprises de distribution de produits pétroliers, d'eau, d'électricité. - 0,15% pour les établissements bancaires et les entreprises d'assurances <p>RSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2% du CATT (sans maximum ni minimum de perception)
¹ Sources: Impôts et taxes, Direction Générale des Impôts, Ministère de l'Économie et des Finances, juillet 2011.			

Côte d'Ivoire : Résumé du Système Fiscal 2011 (suite)

Constituant	Caractéristiques	Exonération et déduction	Taux ou tarifs
1.1.2 Impôt sur les bénéfices non commerciaux (BNC)	Impôt cédulaire annuel perçu sur les bénéfices provenant de l'exercice d'une profession libérale ou d'une activité non-commerciale.	Les entreprises nouvelles au titre de leur premier exercice comptable, entreprises créées, réimplantées ou rouvertes dans les zones CNO avant le 30 décembre 2012 ; les entreprises industrielles créées ou réimplantées dans la zone CNO.	<p>1. Impôt BNC</p> <p>Personnes morales: 25%</p> <p>Personnes physiques: 20%</p> <p>Contribuables n'ayant pas d'installation professionnelle en Cote d'Ivoire : 20%</p> <p>Compagnies de réassurance non domiciliée en Cote d'Ivoire : 12,5%</p> <p>Greffiers-notaires : 50% des sommes perçues.</p> <p>2. IMF/BNC : 5% des recettes brutes TTC de l'exercice</p> <p>3. Retenues à la source : 7,5% en général.</p>
1. 2 Impôt sur le traitement des salaires			
1.2.1.1 Impôt sur salaires	Impôt retenu à la source sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères.	Les allocations familiales et certaines pensions de même que la cotisation aux caisses de retraite complémentaire.	<p>- <u>1.5% applicable sur 80% du revenu brut ou</u></p> <p>- <u>1.2% applicable sur le revenu brut sans abattement.</u></p>
1.2.1.2 Contribution nationale pour le développement économique, culturel et social de la nation ITS	Même assiette que 1.2.1.1	<p>Les rémunérations versées au personnel des entreprises créées, réimplantées, rouvertes en zone CNO avant le 31 décembre 2012.</p> <p>Les indemnités versées au titre du premier emploi pendant deux ans.</p> <p>Les indemnités de stage d'embauche pendant un an.</p>	<p><u>Revenu mensuel</u> %</p> <p><u>imposable (FCF A)</u></p> <p>(80 % du revenu brut)</p> <p>0- 50.000 0</p> <p>50.001-130.000 1,5%</p> <p>130.001-200.000 5,0%</p> <p>Plus de 200.000 10,0%</p>

Côte d'Ivoire : Résumé du Système Fiscal 2011 (suite)

Constituant	Caractéristiques	Exonération et déduction	Taux ou tarifs																		
1.2.1.3 Impôt général sur le revenu (IGR) retenu sur les salaires	Impôt retenu à la source sur les salaires et reverse par les employeurs	Les cotisations aux caisses de retraite (à concurrence de 6%) et certaines dépenses spécifiques (à concurrence de 15%) sont déductibles.	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Revenu imposable</u> (FCFA) (impôt inclus)</th> <th style="text-align: right;"><u>%</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0- 300.000</td> <td style="text-align: right;"><i>exonéré</i></td> </tr> <tr> <td>301.000-547.000</td> <td style="text-align: right;">10</td> </tr> <tr> <td>548.000-979.000</td> <td style="text-align: right;">15</td> </tr> <tr> <td>980.000-1.519.000</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>1.520.000-2.644.000</td> <td style="text-align: right;">25</td> </tr> <tr> <td>2.645.000-4.669.000</td> <td style="text-align: right;">35</td> </tr> <tr> <td>4.670.000- 10.106.000</td> <td style="text-align: right;">45</td> </tr> <tr> <td>Plus de 10.106.000</td> <td style="text-align: right;">60</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Revenu imposable</u> (FCFA) (impôt inclus)	<u>%</u>	0- 300.000	<i>exonéré</i>	301.000-547.000	10	548.000-979.000	15	980.000-1.519.000	20	1.520.000-2.644.000	25	2.645.000-4.669.000	35	4.670.000- 10.106.000	45	Plus de 10.106.000	60
<u>Revenu imposable</u> (FCFA) (impôt inclus)	<u>%</u>																				
0- 300.000	<i>exonéré</i>																				
301.000-547.000	10																				
548.000-979.000	15																				
980.000-1.519.000	20																				
1.520.000-2.644.000	25																				
2.645.000-4.669.000	35																				
4.670.000- 10.106.000	45																				
Plus de 10.106.000	60																				
1.2.2. Taxes sur les salaires à la charge des employeurs																					
1.2.2.1 Contribution à la charge des employeurs		Abattement de 20% sur les salaires bruts versés Personnel local exonéré	CE proprement dite pour les salaires du personnel expatrié : 11,5%																		
1.2.2.2. Contribution pour le développement économique, culturel et social de la nation	Impôt acquitté par l'employeur du fait des salaires versées à l'employé.	Abattement de 20% sur les salaires bruts versés Exonérations pour personnel des entreprises et entreprises agro-industrielles dans les zones CNO— ramenée à 75% pour les années 2016 et 2017	Personnel local 1,5% Personnel expatrié 1,5%																		
1.2.2.3. Taxe d'apprentissage	Taxe additionnelle à la charge des employeurs		Personnel local 1,5% Personnel expatrié 1,5%																		
1.2.2.4. Taxe additionnelle pour la formation professionnelle continue	Pareil à 1.2.2.3		Personnel local 1,5% Personnel expatrié 1,5%																		

Côte d'Ivoire : Résumé du Système Fiscal 2011 (suite)

Constituant	Caractéristiques	Exonération et déduction	Taux ou tarifs
1.3 Impôt fonciers			
1.3.1 Impôt sur le revenu foncier	Impôt cédulaire perçu à la raison du revenu tiré de l'immeuble	Edifice servant à l'exercice public de cultes, Immeubles à usage scolaire, immeubles endommagés ou détruits lors des événements d'avril 2011	4%
1.3.2. Impôt sur le patrimoine foncier			
1.3.2.1. Impôt sur le patrimoine foncier des propriétés bâties	Impôt annuel perçu sur la valeur locative des propriétés bâties non-bâties productives de revenus.	Edifice servant à l'exercice public de cultes, Immeubles à usage scolaire, immeubles endommagés ou détruits lors des événements d'avril 2011. Les exonérations CNO (entreprises et entreprises agro-industrielles)	Normal 15 % Bâtiments sous exemption Partielle 9 % Résidence principale 4 %
1.3.2.2. Impôt sur le patrimoine foncier des propriétés non-bâties	Impôt annuel perçu sur les immeubles urbains non-bâties improductifs de revenus.	Les exonérations CNO (entreprises et entreprises agro-industrielles), et entreprises créées entre 2010-12 pour la transformation agro-alimentaire pour une période de 10 ans	<u>1,5% de la valeur vénale</u>
1.3.3. Taxe de voirie, d'hygiène et d'assainissement		Propriétés non-exonérées des impôts fonciers	<u>2% de la valeur locative</u>
1.4. Impôts sur le revenu des capitaux mobiliers			
1.4.1 Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	Impôt retenu à la source sur les revenus des actions et obligations.	Produits obligataires UEMOA Rémunérations des parts sociales des membres des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.	<u>Catégorie</u> % Taux normal 18 Taux particuliers Distributions de bénéfices par les sociétés cotées à la BRVM 10 Distribution des bénéfices exonérés d'impôt sur le BIC 18 Obligations (lots) 15 Obligations à 5 ans et plus 2

Côte d'Ivoire : Résumé du Système Fiscal 2011 (suite)

Constituant	Caractéristiques	Exonération et déduction	Taux ou tarifs																								
1.4.2. Impôt sur le revenu des créances	Impôt retenu à la source sur les intérêts	Intérêts de comptes courants commerciaux, créances commerciales, revenus des prêts faits par les associations à leur membres, intérêts des comptes d'épargne, entreprises créées ou rouvertes en zones CNO	<p><u>Catégorie</u> %</p> <p>Taux normal 18</p> <p>Taux particuliers</p> <p>Dépôts : Particulier :: de 1 à 13,5% en fonction de la durée du dépôt Entreprise : de 1 à 16,5% en fonction de la durée du dépôt</p> <p><u>Comptes courants :</u></p> <p><u>Particulier : 13,5%</u> <u>Entreprise : 16,5%</u></p>																								
2. Impôt général sur le revenu																											
2.1. IGR déclaré par le détenteur du revenu	Un impôt global qui frappe l'ensemble des revenus nets catégoriels d'une personne physique	Activités soumises à l'impôt synthétique, bénéfices des professions assujetties à la taxe forfaitaire, revenu des personnes âgées de plus de 70 ans Charges déductibles : intérêt des emprunts et dettes, imports directs et taxes assimilées	<table> <thead> <tr> <th>Revenus compris entre (%)</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1000- 2.200.000</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2.200.001-3.600.000</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>3.600.001-5.200.000</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>5.200.001-7.200.000</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>7.200.001-9.600.000</td> <td>24</td> </tr> <tr> <td>9.600.001-12.600.000</td> <td>26</td> </tr> <tr> <td>12.600.001- 20.000.000</td> <td>29</td> </tr> <tr> <td>20.000.001- 30.000.000</td> <td>32</td> </tr> <tr> <td>30.000.001- 40.000.000</td> <td>34</td> </tr> <tr> <td>40.000.001- 50.000.000</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>Plus de 50.000.000</td> <td>36</td> </tr> </tbody> </table>	Revenus compris entre (%)	Taux	1000- 2.200.000	2	2.200.001-3.600.000	10	3.600.001-5.200.000	15	5.200.001-7.200.000	20	7.200.001-9.600.000	24	9.600.001-12.600.000	26	12.600.001- 20.000.000	29	20.000.001- 30.000.000	32	30.000.001- 40.000.000	34	40.000.001- 50.000.000	35	Plus de 50.000.000	36
Revenus compris entre (%)	Taux																										
1000- 2.200.000	2																										
2.200.001-3.600.000	10																										
3.600.001-5.200.000	15																										
5.200.001-7.200.000	20																										
7.200.001-9.600.000	24																										
9.600.001-12.600.000	26																										
12.600.001- 20.000.000	29																										
20.000.001- 30.000.000	32																										
30.000.001- 40.000.000	34																										
40.000.001- 50.000.000	35																										
Plus de 50.000.000	36																										

Côte d'Ivoire : Résumé du Système Fiscal 2011 (suite)

Constituant	Caractéristiques	Exonération et déduction	Taux ou tarifs
AUTRES IMPOTS DIRECTS			
2.1 Contribution des patentes	Contribution annuelle perçue sur toute personne ou société exerçant une activité commerciale, industrielle ou une profession libérale ne bénéficiant pas expressément d'une exemption.	Exonération temporaire pour les nouvelles entreprises en zones CNO. Autres exonérations définitives — établissement scolaire et universitaire, institution financière, organismes de bienfaisance	Droit sur le chiffre d'affaires de 0,5%, auquel s'ajoute un droit de 18,5 % ou 16% sur la valeur locative des locaux professionnels.
2.2 Contribution des licences	Contribution annuelle perçue sur le commerce de gros ou de détail des boissons alcoolisées.	Vente exclusive à emporter d'alcool de menthe pharmaceutique et tous autres produits médicamenteux alcoolisés. Tous points de vente exonérés de la contribution des patentes.	12 000-320.000 FCFA, selon le type de commerce et la région.
TAXES INDIRECTES			
1.1 TVA (taxe sur la valeur ajoutée)	Impôts sur la consommation assis sur le chiffre d'affaires	Toute une panoplie d'exonérations incluant : le gaz butane, les aliments pour bétail, les livres, les médicaments, les engrais, les semences, et des mesures temporaires dont des activités en zones CNO.	<i>Normal</i> : 18% <i>Réduit</i> : 9% pour le lait et les pâtes alimentaires à la base de blé dur <i>Autres</i> : 21,31% sur toute la marge de distribution des tabacs et cigarettes
1.2 Taxe sur les opérations bancaires	Activités bancaires et financières et au commerce des valeurs et de l'argent	Prêts consentis par institutions financières à caractère mutualiste ou coopératif, prêts pour acquisition des logements sociaux, Exemptions CNO	<i>Droit commun</i> : 10% sur un base HT Particulier : 5% sur agios des crédits d'équipement et d'acquisition de logiciels de PME.
AUTRES TAXES INDIRECTES			
1.1 Taxe spécifique unique sur les produits pétroliers	Taxe de consommation sur toutes les importations et cessions des produits pétroliers		<u>Taxe par litre (en francs CFA)</u> Super-carburant 220 Essence ordinaire 210 Gazole 120 Pétrole lampant 25 Huiles minérales 25,0 Carburacteur exonéré Essence pour aerodynes exonéré <u>Taxe par kilo (en francs CFA)</u> Huile diesel (DDO) 115 Huile diesel (DDO ad) exonéré 70 Fioule léger 50 Fioule lourd 50 Graisses consistantes 20 Fioule domestique 50

Côte d'Ivoire : Résumé du Système Fiscal 2011 (suite)

Constituant	Caractéristiques	Exonération et déduction	Taux ou tarifs
1.2 Taxe spéciale sur la consommation d'eau			<u>Tranche : (en francs CFA)</u> Sociale 0 Domestique 27 Normale 165 Industrielle 221 Administrative 108
1.3 Taxe spéciale sur les boissons			<u>Sur le prix</u> % Champagne 25 Vins AC et assimilés 30 Vins mousseux 30 Vins ordinaires 25 Bières et cidres 13 Autres boissons alcoolisées (- 35°) 35 Autres boissons alcoolisées (+ 35°) 45 Boissons non-alcoolisées 7
1.4 Taxe spéciale sur les tabacs			23-35% du prix de revient
AUTRES TAXES SPECIFIQUES			
2.1 Publicité			3% du chiffre d'affaires
2.2 Contrats d'assurances			<u>Catégorie</u> % Maritime et aviation 7,0 Incendie 25,0 Rentes viagères 5 Crédits à l'exportation 0,1 Assurance automobile 14,5 Assurance maladie 3% à 8% Autres risques 14,5
DROITS DE TIMBRE			
1.1 Vignettes			Deux roues : 3.500-12.000F Plus de deux roues : 13.500-250.000F Bateaux de plaisance : 30000 – 300000F Véhicules administratifs :5000 ou 10000F

Côte d'Ivoire : Résumé du Système Fiscal 2011 (suite)

Constituant	Caractéristiques	Exonération et déduction	Taux ou tarifs
1.2 Autres timbres	Perçu sur : i) le papier timbré ii) les valeurs négociables iii) les quittances		i) Droit fixe de 1.000 à 4.000 FCFA ii) Droit proportionnel allant de 0,25 à 1 % iii) 0 à 5000 FCFA: exonéré, puis de 100F – 5000 F
TAXES DIVERSES			
1.1 Taxes forestières			Abattage : 600 a 3000 francs/m3 Superficie : 100 francs l'hectare/an Attribution du permis d'exploitation : 300 francs l'hectare Renouvellement : 200 francs l'hectare Intérêt général : 1 000 000 francs par chantier
1.2 Encours de crédits bancaires	Taxe indirecte trimestrielle sur les encours de crédits de toute nature (Non répercutable sur le client)	Crédits accordés au Trésor ou collectivités locales, crédits inter banques, exonérations CNO et poste-crise avril 2011	0,2% sur le montant total du crédit comptabilisé au dernier jour de chaque trimestre.
1.3 Taxe d'embarquement		Les titres de transport gratuit	Vols domestiques : 4 000F Vols CEDEAO : 6 000 F Autres destinations : 8 000F
1.4 Prélèvement additionnel sur les jeux de casino	Taxe parafiscale		5% sur le chiffre d'affaires mensuel hors taxe des casinos
1.5 Prélèvement au profit de la promotion de la culture	Taxe parafiscale		0,2% sur le chiffre d'affaires mensuel des sociétés de téléphonie
1.6 Taxe pour le développement des technologies en zones rurales	Taxe parafiscale		1% sur le chiffre d'affaires mensuel des sociétés de téléphonie
1.7 Taxe de transport urbain	Taxe due par les entreprises de transport public ou privé payable au plus tard le 31 janvier de chaque année.		20000F-150000F dépendant de la zone d'exploitation et nombre d'habitant dans la commune.
1.8 Taxe spéciale d'Equiptement	Taxe due par les entreprises soumises à un régime réel d'imposition	Les opérations portant sur les ventes de produits pétroliers, à l'exception de celles effectuées par la SIR	Taux de droit commun : - 0,08% du chiffre d'affaires hors taxe Taux particuliers : - 0,04% pour les opérations réalisées par la SIR

Côte d'Ivoire : Résumé du Système Fiscal 2011 (suite)

Constituant	Caractéristiques	Exonération et déduction	Taux ou tarifs
1.9 Taxe spéciale sur le tabac pour le développement du sport	Due par les fabricants, importateurs et revendeurs		Cigares et cigarettes : 5% du prix de revient hors taxe 2,5% - 10% pour autres
1.10 Redevance sur les armes à feu et à air comprimé	Redevance annuelle	Officiers et sous-officiers, force publique, commerçants, destinée à la vente, fusils d'honneur donnés par l'administration	1500 – 5000 Francs dépendant du type
1.11 Taxe spéciale sur les transports privés de marchandises	Taxe assise et perçue dans les mêmes conditions que la contribution des patentes	Véhicules ne circulant pas sur la voie publique, immatriculés en W, véhicules administratifs	24,000 FCFA par véhicule n'excedant pas 3 tonnes avec majoration de 1000 francs par tonne ou fraction de tonne supplémentaire.
1.12 Taxe spéciale pour la préservation et le développement forestier	Fixée par mètre cube de bois utilisable et commercialisable en fonction des essences		200 – 500 francs le mètre cube suivant la catégorie dans laquelle est classée l'essence
1.13 Taxe de solidarité et de lutte contre le SIDA	Fabricants et importateurs de tabac		2% du prix de revient hors taxe
1.14 Taxe sur l'exploitation de la ferraille et des sous produits ferreux	Exportateurs de ferrailles et de sous-produits ferreux		100 000 FCFA par tonne
2.1 Acompte de l'impôt sur le revenu du secteur informel (AIRSI)	Prélèvement à la source (vente ou importation) sur les ventes faites soumis à l'impôt synthétique ou à la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans.	Ventes aux coopératives agricoles d'achat et de production, planteurs et éleveurs individuels, pêcheurs artisanaux, sociétés de recherche minière en phase d'exploration et admissions temporaires préalables à des exportations, entreprises relevant d'un régime réel d'imposition.	5% du prix de vente ou de la valeur c.a.f. en douane; 2,5 % et 0,2—1,5% sur certains produits de grande consommation
2.2 Acompte d'impôt sur le revenu des prestataires du secteur informel	Retenue à la source sur les paiements faits aux prestataires de services relevant du régime de l'impôt synthétique ou de la taxe forfaitaire par les personnes physiques ou morales relevant d'un régime réel d'imposition.		5% des sommes brutes versées aux prestataires de services du secteur informel

Côte d'Ivoire : Résumé du Système Fiscal 2011 (fin)

Constituant	Caractéristiques	Exonération et déduction	Taux ou tarifs
IMPOTS FORFAITAIRES			
3.1 Impôt synthétique	Impôt à la charge des contribuables réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 5 millions et inférieur à 50 millions (activité commerciale) ou 25 millions (prestation de service)	Personnes morales, sociétés de fait, indivisions, sociétés de participation, personnes physiques soumises à un régime du réel, petits commerçants et artisans relevant de la taxe forfaitaire	245 700 – 3 920 000 par an (mensualisés et acquittés chaque 15 du mois)
3.2 Taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans		Vendeurs en ambulance dans les rues ou sur les marchés, de journaux, de cigarettes, allumettes, fleurs, fruits, légumes, colas, poissons, œufs et autres menus comestibles, à l'exclusion des boissons de toute nature	Le tarif est en fonction des zones d'implantation des commerçants — payable quotidiennement ou mensuellement Taxe journalière : Abidjan : 30 – 50 F Reste du territoire : 15 – 20 F Taxe mensuelle : Abidjan : 1500 – 5000 F ; 7000 – 12000 F Reste du territoire : 1 000 – 4 000 F ; 5000 – 10000 F Troisième catégorie : 2500 F
DROITS D'ENREGISTREMENT			
Droits sur les actes			Varie selon le constituant et la nature des opérations Droit fixe allant de 2.000 à 90.000 francs CF A, plus, pour certaines transactions, un droit proportionnel allant de 0,20% à 40%.
DROITS D'ENREGISTREMENT			
Droits sur les actes			Varie selon le constituant et la nature des opérations Droit fixe allant de 2.000 à 90.000 francs CF A, plus, pour certaines transactions, un droit proportionnel allant de 0,20% à 40%.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

ET

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

CÔTE D'IVOIRE

**Analyse conjointe de viabilité de la dette (AVD)
selon le cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu¹**

Préparée par les services de la Banque mondiale
et du Fonds monétaire international

Approuvée par Roger Nord et Thomas Dorsey (FMI)
et par Jeffrey D. Lewis et Marcelo Giugale (IDA)

Le 20 octobre 2011

La Côte d'Ivoire est surendettée comme le montre l'accumulation des arriérés au titre du service de sa dette extérieure. Sous le scénario de référence de l'analyse de viabilité de la dette extérieure (AVD), les ratios valeur actualisée de la dette/PIB, valeur actualisée de la dette/exportations et valeur actualisée de la dette/recettes publiques devraient, selon les projections, rester supérieurs à leur seuil indicatif respectif durant les années à venir. Sous d'autres scénarios supposant un allègement intégral au titre des initiatives PPTE et IADM au passage du point d'achèvement et au-delà de l'allègement PPTE après le point d'achèvement, le niveau d'endettement deviendrait viable et tous les indicateurs s'amélioreraient de façon significative. La prise en compte de la dette intérieure dégrade quelque peu les indicateurs de la dette mais ne modifie pas fondamentalement l'évaluation. Le niveau de départ de la dette étant élevé, le niveau d'endettement du pays reste sensible aux chocs macroéconomiques ce qui souligne combien il importe que la Côte d'Ivoire applique des politiques prudentes en matière de finances publiques et de gestion de la dette.

I. HISTORIQUE

1. **La dernière AVD de la Côte d'Ivoire², soumise au Conseil d'administration en juillet 2011 dans le cadre de la demande relative à un accord au titre de la FCR, avait conclu au surendettement de la Côte d'Ivoire³.** La présente AVD maintient cette conclusion

¹ L'AVD a été préparée conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale, en collaboration avec les autorités ivoiriennes. L'exercice budgétaire de la Côte d'Ivoire va de janvier à décembre.

² La précédente AVD peut être consultée via ce lien : www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=25069.0

³ L'AVD figurant dans le présent document repose sur le cadre d'analyse normalisé de la dette des pays à faible revenu. Dans le classement EPIN (Évaluation des politiques et institutions nationales) la Côte d'Ivoire se classe parmi les pays à faibles résultats, avec une note moyenne de 2,72 en 2008-10; l'AVD utilise les paramètres des seuils indicatifs pour les pays de cette catégorie. Voir *Debt Sustainability in Low-Income Countries: Proposal for*

(continued)

encore qu'elle constate une légère amélioration de la dynamique de la dette sur les cinq années à venir, la Côte d'Ivoire devant engager des négociations en vue d'un accord avec le Club de Paris, après approbation de l'accord à conclure avec le FMI au titre de la FEC.⁴ L'accord avec le Club de Paris permettrait d'apurer les arriérés de dette extérieure accumulés par la Côte d'Ivoire depuis décembre 2010 et fournirait un allègement de dette sur l'encours du service de la dette arrivant à échéance durant la période de consolidation (voir encadré 3).

Encadré 1 – Ce qui a changé par rapport à l'AVD de juillet 2011

Les principaux écarts constatés entre les hypothèses de la précédente AVD effectuée pour l'approbation du décaissement de l'accord FCR de 2011 et l'AVD actuelle sont les suivants :

- Le scénario de référence et les autres scénarios prévoient la conclusion d'un nouvel accord FEC assorti d'un niveau d'accès de 120 % de la quote-part. Auparavant, le nouvel accord FEC ne figurait que dans les autres scénarios.
- Un nouvel accord avec le Club de Paris figura dans le scénario de référence et les autres scénarios, alors qu'il n'apparaissait que dans les autres scénarios précédemment.
- Cet accord porterait sur le service de la dette arrivant à échéance sur la période 2012–14 et sur les arriérés à fin 2011. Il est supposé que les conditions de l'accord soient semblables à celles de l'accord conclu avec le Club de Paris en mai 2019. Des conditions similaires sont censées être obtenues des autres créanciers. La troisième année (avril 2011-mars 2012) de l'accord de mai 2019 n'a pas pris effet du fait de l'annulation du programme FEC de 2009.
- **Nouveaux arriérés au titre du service de la dette extérieure accumulés depuis décembre 2010** du fait de la crise politique (décembre 2010-avril 2011) et de son impact économique. L'État ivoirien a apuré ses arriérés envers la Banque mondiale, la BAD et d'autres créanciers multilatéraux entre mai et juillet 2011 et s'est mis en rapport avec d'autres créanciers pour conclure des accords de restructuration des arriérés et de reprise du service de la dette arrivant à échéance.
- Un scénario de référence corrigé a été inclus avec des hypothèses de nouveaux financements plus réalistes que dans le scénario de référence initial, en ce sens qu'il prévoit des financements non concessionnels pour un montant semblable à celui des autres scénarios figurant à la section IV, ce qui donne un reflet plus fidèle de l'impact de l'allègement de la dette que le scénario de référence initial.

an Operational Framework and Policy implications www.imf.org/external/np/pdr/sustain/2004/020304.htm et IDA/SECM2004/0035, 2/3/04; Debt Sustainability in Low-Income Countries: Further Considerations on an Operational Framework, Policy Implications www.imf.org/external/np/pdr/sustain/2004/091004.htm et IDA/SECM2004/0629, 9/10/04; **A Review of Some Aspects of the Low-Income Country Debt Sustainability Framework** www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/080509a.pdf et Staff Guidance Note on the Application of the Joint Bank-Fund Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries www.imf.org/external/np/pp/eng/2010/012210.pdf.

⁴ Côte d'Ivoire Rapport des services du FMI sur les consultations de 2011 au titre de l'article IV et demandes d'accord au titre de la facilité élargie de crédit et d'aide intérimaire au titre de l'initiative PPTE. (www.imf.org)

2. **La dette publique contractée ou garantie par l'État (PPG) a diminué en raison de la restructuration de la dette.** À fin 2008, la dette extérieure publique de la Côte d'Ivoire s'élevait à 13,4 milliards de dollars EU (62 % du PIB) dont 5 milliards de dollars EU en arriérés, mais à fin 2010, elle a été ramenée à 11,6 milliards de dollars EU (51 % du PIB soit un peu plus de 80 % du total de la dette publique) et les arriérés sont tombés à 0,3 milliard. Ce chiffre traduit l'apurement des arriérés lié à l'accord de restructuration de mai 2009 conclu avec le Club de Paris et le succès de l'échange d'obligations Brady intervenu en avril 2010.

Côte d'Ivoire – Structure de la dette extérieure publique		
	Dette nominale à fin 2010	
	Millions de dollars EU	Pourcentage du PIB
Total	11,584	50.6
Dette multilatérale	2,717	11.9
FMI	376	1.6
Banque mondiale	1,750	7.6
Groupe de la BAD	310	1.4
Autres créanciers multilatéraux	282	1.2
Dette bilatérale officielle	6,235	27.3
Membres du Club de Paris	6,101	26.7
Non membres du Club de Paris	134	0.6
Dette commerciale	2,632	11.5
Euro bonds	2,351	10.3
Autres créanciers commerciaux	281	1.2

Sources : autorités ivoiriennes, BAD, BM, estimations des services du FMI.

3. **La dette intérieure publique correspond à plusieurs créanciers.** À juin 2011, l'encours de la dette intérieure publique ressortait à 14,5 % du PIB et composait surtout de titres d'État (8,9 % du PIB) émis sur le marché obligataire régional ou pour régler des arriérés antérieurs.

II. HYPOTHÈSES DU SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

4. **Les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent le scénario de référence sont les mêmes que celles de la dernière AVD à la seule différence du traitement de la dette vis-à-vis des membres du Club de Paris (Encadré 2).** Le scénario de référence suppose la poursuite de la stabilisation politique, d'une gestion macroéconomique saine, de politiques d'endettement prudentes et des progrès au niveau des réformes structurelles sur le moyen terme. Elles tablent aussi sur un niveau accru de nouveaux emprunts destinés à financer des investissements accrus pour réaliser le potentiel de croissance à long terme de la Côte d'Ivoire. La capacité du pays à mobiliser le volume de ressources extérieures nécessaire serait toutefois renforcée par le passage du point d'achèvement de l'initiative PPTE comme il est indiqué dans les autres scénarios.

- La croissance devrait connaître une forte accélération.** Après le profond ralentissement de 2011 dû aux effets de la crise post-électorale de la fin 2010 au début 2011, l'activité économique devrait retrouver, en 2012, aux niveaux d'avant la crise. Cela suppose le retour de la confiance des investisseurs à la faveur de la poursuite du redressement économique consécutif à la crise post-électorale, du rétablissement de la loi et de l'ordre public, de la normalisation de la vie politique et du bon déroulement des élections législatives prévues à la fin 2011. La stagnation économique des 10 dernières années a créé des besoins d'investissements considérables dans l'infrastructure et dans bien d'autres secteurs. Leur satisfaction exige, entre autres choses, l'accès à des volumes significatifs de financements extérieurs et l'accroissement de l'IDE. Selon les projections, l'investissement public et privé devrait donc reprendre pour épauler la croissance. Le taux de croissance devrait atteindre 8,5 % en 2012, puis retomber progressivement à 5,2 % en 2016 avant de se stabiliser autour de 5 % sur le long terme⁵. L'hypothèse à long terme dénote le rôle économique stratégique de la Côte d'Ivoire pour l'Afrique de l'ouest, les perspectives de croissance des autres pays de la région et le potentiel de la Côte d'Ivoire proprement dite. La productivité des nouveaux investissements (financés principalement par de nouveaux emprunts) influencera la capacité du pays à rembourser sa dette et à rendre son niveau d'endettement viable.
- Un nouvel accord avec le Club de Paris est supposé couvrir la période 2012–14.** Cela offrirait un surcroît d'allègement de dette qui ne figurait pas dans le scénario de référence de l'AVD de juin 2011 mais uniquement dans les autres scénarios.
- L'analyse table exclusivement sur des financements extérieurs concessionnels.** À défaut d'atteindre le point d'achèvement du dispositif PPTE la Côte d'Ivoire resterait exposée à un risque élevé de surendettement et devrait s'abstenir d'emprunter à des conditions non concessionnelles. De ce fait, les besoins considérables de financement extérieur sont supposés être uniquement financés sur ressources concessionnelles. L'accès à ce type de financement serait néanmoins difficile si la Côte d'Ivoire ne parvenait pas au point d'achèvement et si les facteurs de vulnérabilité de la dette devaient persister.

III. VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE DANS LE SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

5. **Dans le scénario de référence, les indicateurs de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire restent au-dessus des seuils indicatifs** à moyen terme (Tableau 1a, graphique 1). Le ratio de la VA de la dette publique contractée ou garantie par l'État (PPG) à la dette

⁵ Ces hypothèses de croissance à moyen terme sont différentes de celles de l'AVD effectuée au point de décision de l'initiative PPTE en mars 2009 (www.imf.org/external/pubs/cat/longres.cfm?sk=23033.0).

extérieure est estimé à 46,6 % du PIB en 2010 et reste au-dessus de l'objectif indicatif de 30 % jusqu'en 2015. Toutefois, comparés à la précédente AVD, les niveaux de la dette extérieure PPG sont beaucoup plus bas jusqu'en 2014, dénotant l'allègement potentiel de dette en cas d'accord avec le Club de Paris. Comme dans la précédente AVD, tous les nouveaux prêts sont supposés être concessionnels. La disponibilité de ressources concessionnelles de l'ampleur prévue dans le scénario de référence n'est pas absolument garantie, ce qui souligne l'importance de l'allègement de dette, y compris celui du dispositif PPTE pour créer l'espace nécessaire à de nouveaux financements concessionnels pour que la Côte d'Ivoire puisse atteindre ses objectifs d'investissement et de croissance à moyen terme. Le ratio VA de la dette extérieure publique contractée ou garantie par l'État/recettes publiques passe sous le seuil indicatif de 200 % en 2013 et le ratio VA de la dette extérieure/exportations passe sous son seuil indicatif à partir de 2011 (au lieu de 2012 dans l'AVD de juin 2011), du fait de niveaux d'endettement extérieur plus bas en 2012.

Encadré 2 – Hypothèses macroéconomiques pour la période 2011–31

Croissance du PIB réel : La crise post-électorale de 2010-11 a ramené la croissance du PIB réel à 2,4 % en 2010 et devrait aboutir à une baisse du PIB réel de -5,8 % en 2011. La normalisation de la situation politique devrait redonner confiance aux investisseurs au cours des prochaines années. La croissance devrait atteindre 8,5 % en 2012 puis, en moyenne 5,7 % sur la période 2013–16 et 5 % sur la période 2017-31, en adéquation avec les projections du DSRP.

Inflation : L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB (en dollar EU), devrait se stabiliser autour de 3 %. Ceci est conforme à l'inflation mesurée par l'IPC qui ne devrait pas dépasser 3 % d'après les critères de l'UEMOA.

Finances publiques : À moyen terme, le gouvernement entend dégager un excédent budgétaire primaire de 0,7 % du PIB. Les recettes totales (dons exclus) devraient être portées à 20,3 % du PIB en 2016 et 22,5 % du PIB d'ici 2031. Les dépenses publiques devraient augmenter de 23,9 % du PIB en 2016 et 25,3 % du PIB d'ici 2031. Les dépenses d'investissement devraient augmenter peu à peu pour passer de 3,1 % en 2010 à 6,4 % du PIB en 2016 et de 8,4 % du PIB en 2031.

Financement extérieur : La présente AVD reprend les hypothèses de nouveaux financements de celle de juin 2011, pour épauler le besoin d'investissement accru et le taux de croissance prévu. Dans le scénario de référence, seuls les prêts concessionnels sont envisagés en l'absence du passage du point d'achèvement de l'initiative PPTE. Les dons devraient se stabiliser à 1,0 % du PIB.

Solde extérieur courant : Le solde extérieur courant (hors transferts officiels) devrait passer d'un excédent de 0,4 % du PIB en 2010 à un déficit de 5,3 % du PIB en 2016. Le déficit atteindrait 6,5 % du PIB en 2031, avec une moyenne de 4,4 % du PIB sur la période 2017-31. Après une contraction en 2010, le volume des exportations devrait encore diminuer en 2011 puis augmenter de 5,7 % par an en moyenne par la suite. Le volume des importations devrait augmenter à un rythme annuel de 6,2 % après une chute en 2010 et devrait encore baisser en 2011. La dynamique des importations reflète surtout l'augmentation des niveaux d'investissement.

Le service de la dette arrivant à échéance et les arriérés envers les créanciers officiels bilatéraux et les créanciers commerciaux sont supposés être restructurés en 2012, comme indiqué à l'encadré 1. L'IDE est supposé augmenter progressivement sur la période de projection eu fait des rigidités structurelles. Selon les projections, les entrées nettes d'IDE devraient passer de 1,5 % du PIB en 2010 à 2,9 % en 2016 puis 4,2 % en 2031.

6. **Les ratios du service de la dette restent inférieurs à leurs objectifs indicatifs en raison du niveau élevé des exportations et des recettes ainsi que de l'abaissement du service de la dette qui serait consécutif à la conclusion d'un nouvel accord avec le Club de Paris.** Toutefois, ils augmentent légèrement par rapport à leurs niveaux actuels avant de se stabiliser à leurs niveaux à long terme. La dynamique des ratios du service de la dette dénote trois facteurs : (i) la fin de la période de consolidation du nouvel accord avec le Club de Paris et l'augmentation du service de la dette qui suivra après 2014; (ii) le profil du service de la dette émise sur le marché des Euro bonds qui commence à augmenter en 2012 et pour plusieurs années; et (iii) le début des paiements relatifs au service de la dette liée au prêt d'urgence accordé par la France en 2011.

7. **Les tests de résistance⁶ montrent, dans le scénario de référence, que les perspectives de la dette extérieure s'accompagnent d'importantes vulnérabilités** (Tableau 1b, graphique 1). Les tests donnent des niveaux d'endettement et du service de la dette élevés, comparés au scénario de référence. La Côte d'Ivoire est très sensible à une dévaluation ponctuelle de 30 % en 2012; ce choc relèverait les ratios VA de la dette/PIB, VA de la dette/recettes et service de la dette/recettes publiques par rapport au scénario de référence de 10, 44 et 3 points de pourcentage respectivement à la fin de la période de projection. Si les flux non générateurs d'endettement (transferts/dons) était inférieure d'un écart-type en 2012-13, le ratio VA de la dette/exportations serait supérieur de 7 points de pourcentage à sa valeur de référence à la fin de la période de projection.

IV. VIABILITÉ DE LA DETTE DU SECTEUR PUBLIC

8. **Lorsque l'analyse intègre la dette intérieure publique, les indicateurs d'endettement de la Côte d'Ivoire se dégradent légèrement mais suivent la même évolution que la dette extérieure publique** (Tableau 2a, graphique 2). Dans le scénario de référence, les indicateurs généraux de la dette fléchissent à long terme, du fait de l'amélioration projetée de la situation macroéconomique. Toutefois, le recours accru au financement intérieur pourrait se révéler coûteux. La disponibilité de liquidités sur le marché régional de la dette étant faible, elle pourrait accroître les taux d'intérêt par rapport aux niveaux actuels (6,5 % sur la dette publique).

9. **L'endettement public est sensible aux chocs** (Tableau 2b, graphique 2). Une baisse de la croissance du PIB serait le choc qui engendrerait le plus de conséquences. Ce résultat tient à la conjonction de la baisse du PIB nominal, de la hausse de l'encours de la dette et du service de la dette.

⁶L'analyse de sensibilité des facteurs de vulnérabilité de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire a notamment consisté à établir les variables macroéconomiques à leurs niveaux historiques. Toutefois, compte tenu des distorsions des tendances induites par le conflit armé, l'analyse se fonde sur les moyennes régionales et les écarts-types pour tous les indicateurs pertinents. Outre le scénario historique, l'analyse de sensibilité intègre des tests normalisés pour les nouveaux emprunts publics à des conditions moins favorables, une dépréciation nominale ponctuelle de 30 % du franc CFA en 2012, et la diminution des transferts officiels et privés, de la croissance du PIB, du déflateur du PIB et des exportations.

V. VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE SOUS LES AUTRES SCÉNARIOS, INTÉGRANT UN COMPLÉMENT D'ALLÈGEMENT DE DETTE

A. Hypothèses des autres scénarios

10. **Les services du FMI et de la Banque ont envisagé trois autres scénarios : le premier, un scénario de base assorti d'un autre dosage de nouveaux financements (scénario de base corrigé); le second, comportant un allègement au titre des initiatives PPTE et IADM; le troisième, intégrant outre le dispositif PPTE/IADM, des allègements bilatéraux, outre le dispositif PPTE/IADM⁷.** La comparaison du scénario corrigé et des deux autres scénarios montre clairement l'impact de l'allègement de dette en éliminant l'influence de la modification de la composition des financements (par rapport au scénario de référence initial) sur les ratios de la dette. Le point d'achèvement de l'initiative PPTE devrait être atteint au troisième trimestre 2012 pour autant que la Côte d'Ivoire garde de bons antécédents de politique macroéconomique, ait conclu un nouvel accord FEC d'ici la fin 2011 et maintienne le cap des réformes structurelles programmées.

11. **Les autres scénarios tablent sur un niveau de nouveaux emprunts identique à celui du scénario de référence mais sur des ressources concessionnelles disponibles à une échelle beaucoup plus réduite.** Dans le scénario de référence, le niveau d'accès à des financements concessionnels est supposé relativement élevé parce que, sans l'allègement de dette escompté au moment où elle atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE, la Côte d'Ivoire n'aurait pas la capacité de service de la dette requise pour mobiliser des ressources non concessionnelles. Mais dans les autres scénarios, l'allègement de dette au point d'achèvement donnerait à la Côte d'Ivoire la marge de manœuvre nécessaire pour mobiliser un surcroît de ressources, non concessionnelles notamment, pour couvrir ses importants besoins d'investissement. Les autres scénarios prévoient par conséquent un niveau beaucoup plus réduit de prêts concessionnels et un recours croissant à des financements non concessionnels à partir de 2013, assortis d'échéances (6 ans) et de différés (1 an) plus courts et de taux d'intérêt plus élevés⁸. Dans le même temps, la croissance soutenue projetée sur les prochaines années porterait la Côte d'Ivoire dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire; de ce fait, les conditions des prêts de l'IDA se durciraient (ramenant surtout leur échéance de 40 à 20 ans). En effet, l'amélioration attendue de l'endettement après l'allègement de dette au point d'achèvement renforcerait la capacité de la Côte d'Ivoire à

⁷ Consentis par les créanciers bilatéraux officiels dont l'essentiel des créances est détenu par l'Agence française de développement (AFD). Les allègements projetés reposent sur le traitement accordé dans d'autres cas de passage du point d'achèvement de l'initiative PPTE. En ce qui concerne l'AFD, on suppose que l'allègement accordé sur l'APD post-date butoir est sous forme d'aides au développement dans le cadre de C2D (contrats de désendettement et de développement). Avec ce traitement, la Côte d'Ivoire continuerait d'assurer le service de sa dette selon l'échéancier convenu, qui lui serait ensuite ristourné sous forme de dons à allouer à des projets de développement. Il est supposé que l'encours de la dette rééchelonnable soit amorti sur 15 ans par tranches d'égal montant.

⁸ L'élément don des nouveaux prêts est négatif dans les autres scénarios (Graphique 3a), le taux d'intérêt des crédits commerciaux (8 %) étant supérieur au taux d'escompte (4 %).

mobiliser des ressources suffisantes (y compris non concessionnelles) pour financer ses gros besoins d'investissement et de rendre donc plus certaine, la réalisation du taux de croissance projeté.

B. Effets des autres scénarios sur la viabilité de la dette ivoirienne

12. **La situation de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire serait considérablement améliorée si le pays bénéficiait de l'allègement au titre des dispositifs PPTE et IADM (graphique 3).** Les ratios de l'encours de la dette diminueraient immédiatement et seraient maintenus sous leurs seuils critiques, malgré d'importants prêts commerciaux⁹.

13. **La situation de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire s'améliorerait davantage si elle obtenait des allègements bilatéraux, outre le bénéfice du dispositif PPTE.** À moyen terme, tous les ratios de l'encours et du service de la dette seraient fortement abaissés par rapport au seul allègement PPTE et IADM et aucun ratio ne franchirait le seuil y afférent. À long terme, les ratios seraient comparables dans tous les autres scénarios.

VI. GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

14. **Les autorités ivoiriennes ont demandé l'appui du FMI et de la Banque mondiale pour élaborer une stratégie de gestion de la dette publique.** Cette stratégie tiendrait compte des budgets à moyen terme établis ou en préparation dans différents secteurs (éducation, santé, agriculture et transports).

VII. CONCLUSIONS

15. **Au titre du service de la dette malgré les améliorations de la position d'endettement du pays depuis le point de décision.** Dans le scénario de référence de l'analyse de viabilité de la dette extérieure (AVD), les ratios VA de la dette/PIB, VA de la dette/exportations et VA de la dette/recettes publiques devraient rester au-dessus de leurs seuils indicatifs au cours des années à venir avant de passer sous ces seuils sur la période de projection. Les tests de résistance signalent des facteurs de vulnérabilité de l'endettement extérieur qui entraînent des dépassements persistants des seuils pour certains indicateurs. Toutefois, les indicateurs du service de la dette sont en-dessous de leurs seuils indicatifs dans le scénario de référence, bien qu'il faille s'attendre à ce qu'ils augmentent à moyen terme. La prise en compte de la dette intérieure ne modifie pas l'AVD, bien qu'elle relève légèrement le niveau des indicateurs de la dette.

16. **La viabilité de la dette extérieure ivoirienne peut être réalisée par l'obtention d'un allègement et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines.** Un allègement au titre de l'initiative PPTE, de l'IADM et à titre bilatéral au-delà du dispositif

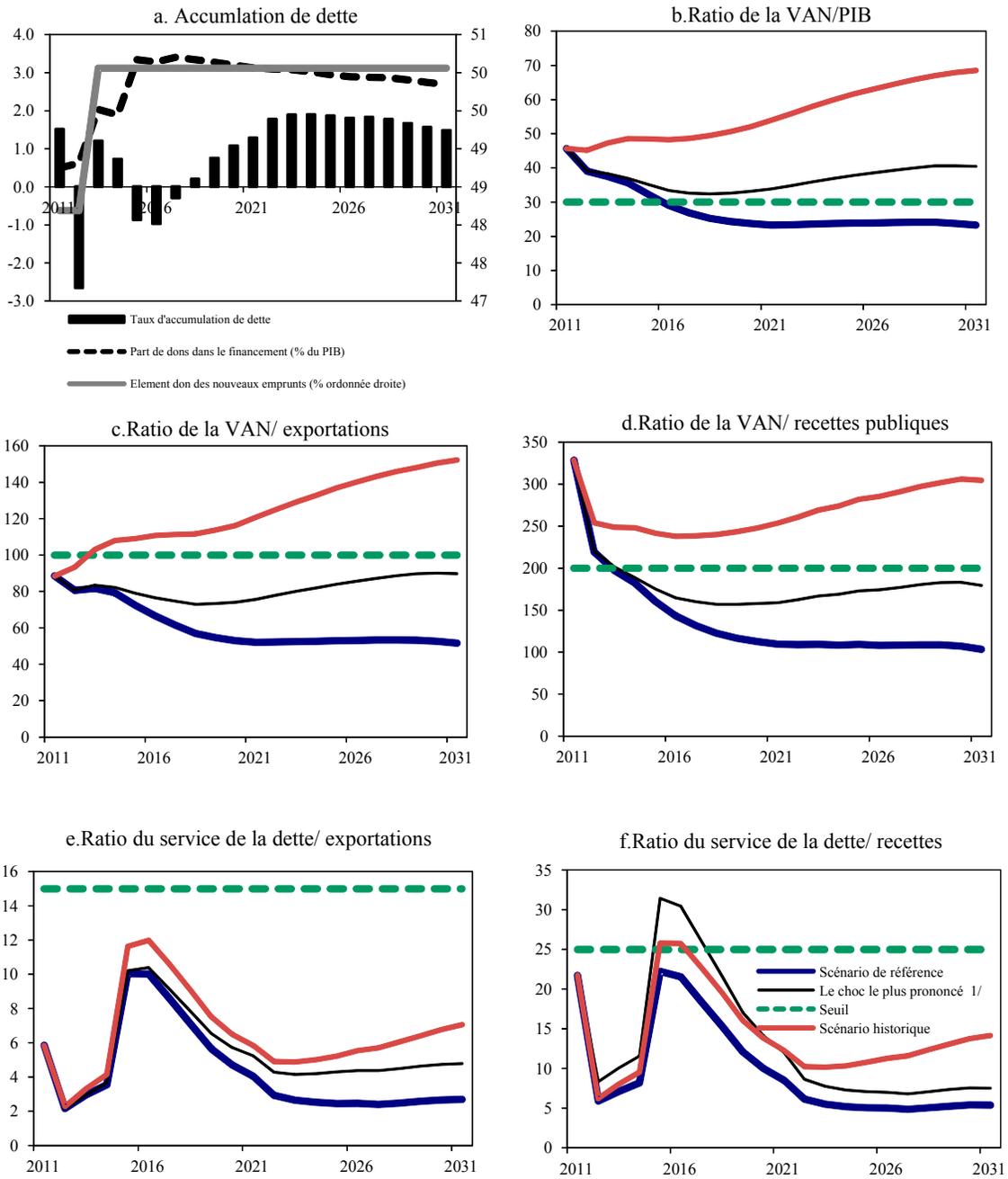
⁹ Bien que le scénario de référence table exclusivement sur des prêts concessionnels, les ratios d'endettement, sous ce scénario, se situent au-dessus de ceux des autres scénarios sur le long terme, car avec les échéances plus longues et des différés d'amortissement du scénario de référence, le remboursement des nouveaux prêts démarre beaucoup plus tard.

PPTE, améliore considérablement l'endettement extérieur de la Côte d'Ivoire à court et moyen terme. Il ouvre aussi au pays l'accès à quelques financements non concessionnels, accroît sa capacité à faire face à ses besoins significatifs d'investissement public et améliore ses perspectives de croissance. Mais l'augmentation projetée du service de la dette, immédiatement après le passage du point d'achèvement, souligne la nécessité d'une gestion de trésorerie rigoureuse dans le cadre de l'exécution budgétaire et d'une meilleure gestion de la dette, afin d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement et de garantir le financement continu des programmes essentiels pour la croissance et la réduction de la pauvreté. La Côte d'Ivoire reste vulnérable à divers chocs macroéconomiques. Ceci montre combien il importe que les autorités ivoiriennes prennent des mesures propices à une croissance forte, au développement des exportations, à de bons résultats d'exécution budgétaire et à une gestion prudente de la dette.

17. Les autorités ivoiriennes se félicitent d'avoir eu l'occasion de contribuer à l'AVD¹⁰. Elles ont fait part de leurs préoccupations quant à l'aptitude du pays à mobiliser et absorber les ressources extérieures nécessaires pour réaliser les investissements massifs qui s'imposent pour atteindre les objectifs de croissance de la Côte d'Ivoire. Elles considèrent l'AVD comme un outil pertinent de repérage des défis auxquels la Côte d'Ivoire sera sans doute confrontée après avoir atteint le point d'achèvement à savoir, l'augmentation du service de la dette et les flux d'investissement et les flux financiers massifs qui seront nécessaires pour soutenir la croissance projetée.

¹⁰ Les résultats préliminaires ont été examinés avec les autorités à Abidjan en septembre 2011. Les services du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement ont pris part à ces discussions.

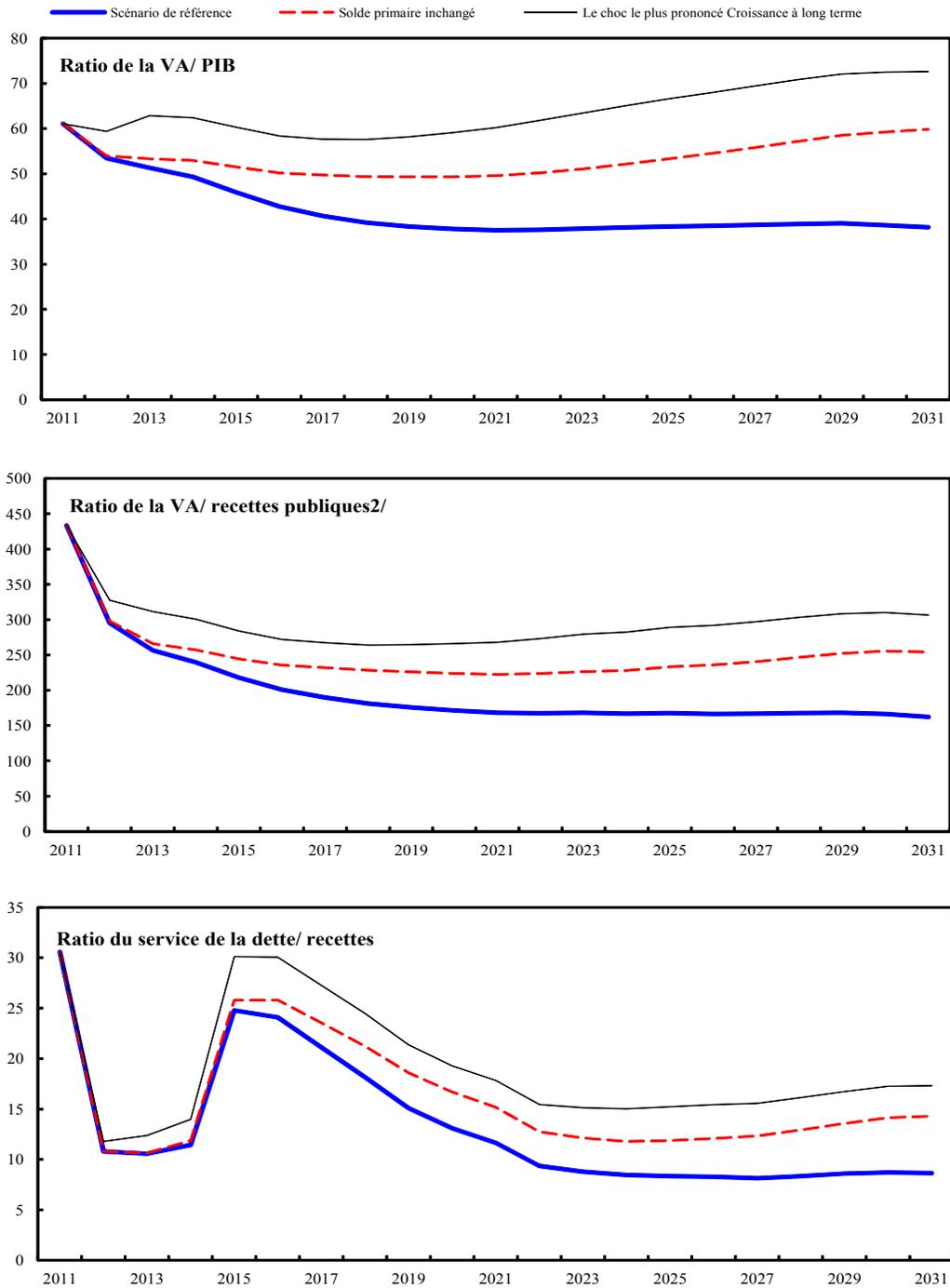
Scénarios Alternatifs, 2011-2031 1/



Sources: Les données des autorités des pays; et projections et estimations des fonctionnaires du FMI.

1/ 1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2021. Le test dans le graphique b., celui du choc de dépréciation ponctuelle; dans le graphique c., celui du choc d'exportation; dans le graphique d., celui du choc de dépréciation ponctuelle, dans le graphique e., celui du choc d'exportation, et dans le graphique f., celui du choc d'épréciation ponctuelle.

Graphique 2.Cote d'Ivoire: Indicateurs d'Endettement Public Générés par les Scénarios Alternatifs, 2011-2031 1/

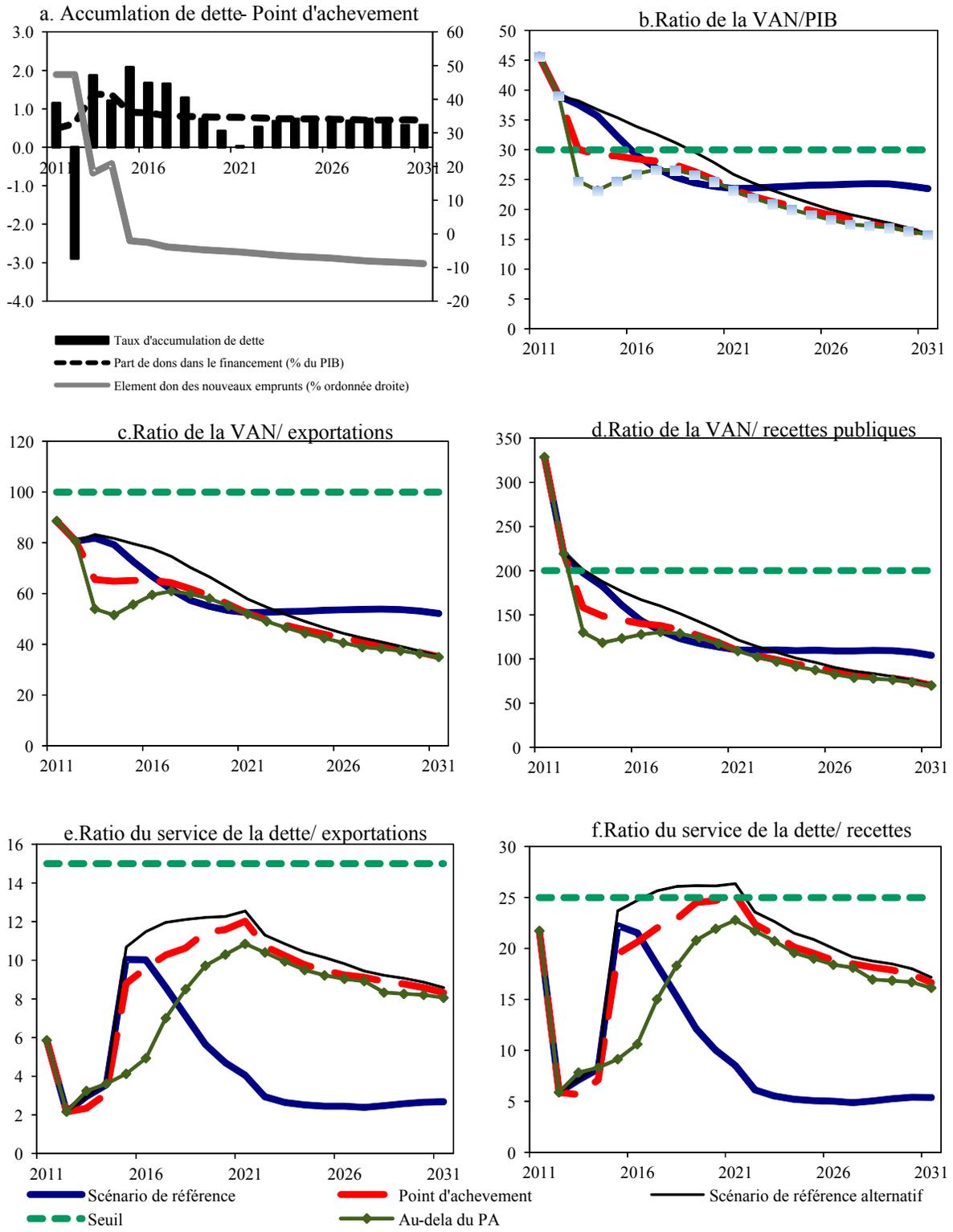


Sources: Les données des autorités des pays; et projections et estimations des fonctionnaires du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2021.

2/ Les recettes budgétaires incluent les dons.

Graphique 3. Côte d'Ivoire: Indicateurs d'Endettement Extérieur Générés par les Scénarios Alternatifs 2011-2031 1/



Sources: Projections et simulations des fonctionnaires du FMI.

Table 1a.: Cadre de la Viabilité de la Dette Extérieure, Scénario de base, 2008-2031 1/
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne Historique	Ecart-type	Projections									
	2008	2009	2010			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2011-2016 Moyenne	2021	2031	2017-2031 Moyenne
Dette extérieure (nominale) 1/	89.4	81.2	76.7			73.6	63.1	60.1	56.5	53.4	50.4		45.6	42.4	
dont : dette publique et publiquement garantie (PPG)	61.9	53.9	50.6			49.0	41.3	40.0	38.1	36.6	35.1		36.0	39.6	
Variation de la dette extérieure	-8.6	-8.2	-4.6			-3.1	-10.5	-3.1	-3.5	-3.1	-3.0		-0.4	-1.1	
Flux créateurs de dette identifiés	-19.2	-4.5	-4.2			1.9	-5.7	-1.4	-0.9	-0.4	-0.2		0.2	0.1	
Déficit du compte courant hors intérêts	-4.5	-8.9	-2.8	-5.5	2.7	-3.3	-0.1	2.2	2.9	3.1	3.5		4.6	5.9	5.0
Déficit de la balance des biens et services	-7.5	-11.8	-7.3			-7.8	-5.1	-2.1	-1.3	-0.6	-0.3		-1.3	-6.5	
Exportations	48.7	50.9	51.5			51.6	48.4	45.9	45.0	44.5	43.6		44.7	45.1	
Importations	41.2	39.0	44.1			43.8	43.3	43.8	43.7	43.8	43.3		43.4	38.5	
Transferts courants nets (négatifs = entrée)	1.4	0.4	1.9	2.5	1.1	2.6	2.5	2.3	2.2	2.1	2.1		4.0	10.9	6.1
dont : transferts officiels	-1.1	-2.2	-0.8			0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1		-0.1	-0.2	
Autres flux du compte courant (négatifs = entrée nette)	1.6	2.5	2.6			1.9	2.5	1.9	2.0	1.6	1.7		1.9	1.5	
Investissements directs étrangers, net (négatifs = entrée de capital)	-1.9	-1.7	-1.5	-1.8	0.4	-1.5	-1.5	-2.0	-2.2	-2.6	-2.9		-3.3	-4.2	-3.6
Dynamiques endogènes de la dette 2/	-12.8	6.1	0.1			6.6	-4.0	-1.6	-1.6	-0.9	-0.8		-1.1	-1.5	
Contribution du taux d'intérêt nominal	2.6	2.1	1.8			2.3	1.6	1.9	1.7	2.0	1.8		1.1	0.5	
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.9	-3.5	-1.9			4.3	-5.6	-3.6	-3.3	-2.9	-2.6		-2.1	-2.0	
Contribution des variations de prix et des taux de change	-13.4	7.5	0.3			
Résiduel (3-4) 3/	10.5	-3.7	-0.4			-5.0	-4.8	-1.6	-2.6	-2.7	-2.8		-0.6	-1.2	
dont : financement exceptionnel	-1.1	-5.3	-2.6			-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	72.7			70.3	60.9	57.6	54.1	49.1	44.4		32.9	26.1	
En pourcentage des exportations	141.2			136.3	125.7	125.4	120.1	110.4	101.7		73.5	58.0	
VA de la dette extérieure PPG	46.6			45.7	39.0	37.5	35.6	32.2	29.0		23.3	23.3	
En pourcentage des exportations	90.6			88.5	80.6	81.8	79.2	72.5	66.6		52.1	51.7	
En pourcentage des recettes budgétaires	243.3			328.5	219.3	197.4	182.0	160.6	143.1		109.4	103.4	
Ratio du service de la dette/ exportations (en pourcentage)	7.2	-4.3	-0.2			6.0	1.6	2.3	3.2	9.4	8.7		2.4	0.9	
Ratio du service de la dette PPG/ exportations (en pourcentage)	8.4	4.6	3.6			5.9	2.2	2.9	3.6	10.0	10.0		4.1	2.7	
Ratio du service de la dette PPG / recettes budgétaires (en pourcentage)	21.6	12.3	9.5			21.7	5.9	7.1	8.2	22.3	21.6		8.5	5.4	
Besoins de financement brut (en Milliards de dollars EU)	0.4	-1.8	0.0			0.6	0.8	1.3	1.6	2.5	2.5		2.0	2.6	
Déficit du compte courant hors intérêt stabilisant la dette en point de PIB	4.2	-0.7	1.7			-0.2	10.4	5.2	6.4	6.2	6.5		5.0	6.9	
Hypothèses clés macroéconomiques															
Taux de croissance du PIB réel (en pourcent)	2.3	3.8	2.4	1.1	1.7	-5.8	8.5	6.0	6.0	5.5	5.2		4.2	5.0	5.0
Variation du déflateur du PIB exprimée en dollar EU (en pourcent)	15.9	-7.8	-0.3	7.3	8.6	11.1	2.4	1.1	1.3	2.0	2.3		3.3	2.1	3.1
Taux d'intérêt effectif (en pourcent) 5/	3.1	2.2	2.3	3.6	1.3	3.2	2.4	3.3	3.0	3.8	3.6		3.2	2.5	1.2
Croissance des exportations de biens et services exprimées en dollar EU (en pourcent)	20.9	-0.1	3.2	11.2	9.6	4.8	4.3	1.6	5.2	6.3	5.6		4.6	7.0	8.2
Croissance des importations de biens et services exprimées en dollar EU (en pourcent)	16.5	-9.4	15.4	11.8	11.1	3.7	10.1	8.3	7.1	7.9	6.4		7.3	5.4	6.7
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (en pourcent)	48.2	48.2	50.1	50.1	50.1	50.1		49.4	50.1	50.1
Recettes publiques (à l'exclusion des dons, en pourcentage du PIB)	18.9	18.9	19.2			13.9	17.8	19.0	19.6	20.1	20.3		21.3	22.5	21.6
Apports d'aide (en Milliards de dollars EU) 7/	0.4	0.1	0.1			0.2	0.2	0.8	0.8	1.7	1.8		2.4	4.2	
dont : les dons	0.4	0.1	0.1			0.0	0.1	0.3	0.3	0.3	0.4		0.5	1.0	
dont : les prêts concessionnels	0.0	0.0	0.0			0.1	0.1	0.5	0.5	1.4	1.5		1.9	3.1	
Financement équivalent en don (en pourcentage du PIB) 8/			0.5	0.6	2.0	1.9	3.3	3.3		3.1	2.7	3.0
Financement équivalent en don (en pourcentage du financement extérieur) 8/			61.0	65.4	66.5	68.2	58.9	59.1		59.7	61.6	60.1
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (en Milliards de dollars EU)	23.5	22.5	23.0			24.0	26.7	28.6	30.7	33.0	35.5		50.1	102.3	
Croissance du PIB nominal en dollars EU	18.6	-4.3	2.1			4.6	11.1	7.2	7.3	7.6	7.6		7.6	7.2	8.3
VA de la dette extérieure PPG (en Milliards de dollars EU)	10.7			11.0	10.4	10.7	10.9	10.6	10.3		11.7	23.8	
(VA _t -VA _{t-1})/PIB _{t-1} (en pourcent)			1.5	-2.7	1.2	0.7	-0.9	-1.0		-0.2	1.3	1.4

Source: Simulations des fonctionnaires du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Dérivé de $[r - g - r(1+g)] / (1+g+r+gr)$ multiplié par les ratios de dette antérieurs, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et r = taux de croissance du déflateur du PIB (exprimé en dollars EU).

3/ Inclut les financements exceptionnels (tels que les variations d'arriérés et d'allègement de la dette); variation des avoirs extérieurs bruts; et ajustements de valeur. Pour les projections, la contribution des variations de prix et des taux de change est aussi incluse.

4/ La VA de la dette du secteur privée est supposée être égale à sa valeur nominale.

5/ Paiement d'intérêts de l'année courante divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Moyennes historiques et écarts-types sont le plus souvent déterminés sur une période de 10 ans en fonction de la disponibilité des données.

7/ Définis comme dons, prêts concessionnels et allègement de dette

8/ Le financement équivalent en don inclut les dons accordés directement aux gouvernements et au travers des nouveaux emprunts (c'est à dire la différence entre la valeur nominale et la VA).

Table 1b.: Analyse de Sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette publique et publiquement garantie, 2011-2031
(En pourcentage)

	Projections							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2031
Ratio de la VAN/PIB								
Scénario de Référence	46	39	38	36	32	29	23	23
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	46	45	47	49	48	48	54	69
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	46	39	38	37	35	33	34	40
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	46	41	40	38	35	31	25	25
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	46	40	39	37	33	30	24	23
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	46	43	46	44	39	35	28	28
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	46	41	42	40	36	33	26	24
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	46	45	46	44	40	36	29	28
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	46	55	53	50	45	41	32	33
Ratio de la VAN/ exportations								
Scénario de Référence	89	81	82	79	72	67	52	52
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	89	93	103	108	109	111	121	152
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	89	81	83	82	79	77	76	90
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	89	80	81	79	72	66	51	51
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	89	84	87	84	77	71	55	53
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	89	80	81	79	72	66	51	51
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	89	85	92	89	82	76	59	54
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	89	81	79	76	70	64	50	49
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	89	80	81	79	72	66	51	51
Ratio de la VAN/ recettes publiques								
Scénario de Référence	329	219	197	182	161	143	109	103
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	329	254	249	248	242	238	253	304
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	329	220	201	189	175	165	159	180
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	329	230	213	196	173	154	117	111
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	329	222	203	187	166	148	112	104
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	329	244	241	222	196	174	133	126
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	329	231	221	204	181	162	124	109
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	329	250	242	223	198	176	134	124
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	329	309	277	255	226	201	152	145

Table 1b.: Analyse de Sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette publique et publiquement garantie, 2011-2031(suite)
(En pourcentage)

Ratio du service de la dette/ exportations								
Scénario de Référence	6	2	3	4	10	10	4	3
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	6	2	3	4	12	12	6	7
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	6	2	3	4	10	10	5	5
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	6	2	3	4	10	10	4	3
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	6	2	3	4	10	10	4	3
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	6	2	3	4	10	10	4	3
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	6	2	3	4	10	10	4	3
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	6	2	3	3	9	9	4	3
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	6	2	3	4	10	10	4	3
Ratio du service de la dette/ recettes publiques								
Scénario de Référence	22	6	7	8	22	22	9	5
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	22	6	8	10	26	26	12	14
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	22	6	7	8	23	22	11	10
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	22	6	8	9	24	23	9	6
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	22	6	7	8	22	22	9	5
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	22	7	9	10	27	26	10	7
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	22	6	7	9	23	22	9	6
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	22	7	9	10	27	26	10	7
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	22	8	10	12	31	30	12	8
<i>Pour mémoire :</i>								
Elément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/	46	46	46	46	46	46	46	46

Sources: Projections et simulations des fonctionnaires du FMI.

1/ Les variables sont la croissance du PIB réel, du déflateur du PIB exprimé en dollar américain, le compte-courant hors intérêt (en pourcentage du PIB) et les flux non-créditeurs de dette.

2/ On suppose le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est supérieur de 2 points à celui du scénario de référence; le délai de grâce et la maturité restant identiques.

3/ On suppose que les exportations demeurent définitivement à leur niveau le plus bas, mais le compte courant revient à son niveau initial après le choc (ce qui implique un ajustement automatique compensatoire sur les importations).

4/ Inclut les transferts officiels et privés, et les investissements directs étrangers.

5/ La dépréciation est définie comme la diminution en pourcentage de la valeur de la monnaie locale par rapport au dollar américain, et cette diminution ne peut excéder 100 pourcent.

6/ S'applique aux scénarios de sensibilité, sauf pour le scénario A2 (financement sous termes moins favorable) dans lequel les termes des nouveaux financements sont ceux mentionnés à la note en bas de la page 2.

Table 2a.: Cadre d'Analyse de la Viabilité de la Dette du Secteur Public, Scenario de Base, 2008-2031
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne historique	Ecart type 5/	Estimation					Projections					
	2008	2009	2010			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2011-16 Moyenne		2021	2031	2017-31 Moyenne
Dette du secteur public 1/	75.3	66.5	66.4			64.4	55.7	53.8	51.8	50.3	48.8				50.2	54.5
dont la part libellée en devises	61.9	53.9	50.6			49.0	41.3	40.0	38.1	36.6	35.1				36.0	39.6
Variation de la dette du secteur public	-0.4	-8.8	0.0			-2.0	-8.7	-1.9	-2.0	-1.5	-1.5				0.6	-0.6
Flux créateurs de dette identifiés	-3.0	-7.6	-1.0			3.6	-1.6	-0.3	-0.9	-1.0	-1.0				0.4	-2.4
Déficit primaire	-1.2	0.7	1.3	-0.1	0.9	4.3	3.5	2.0	1.5	0.9	0.9	2.2	2.5	0.6	1.7	
Recettes et dons	20.6	19.5	19.7			14.1	18.1	20.0	20.6	21.1	21.3				22.3	23.5
<i>dont : dons</i>	1.7	0.6	0.5			0.2	0.3	1.0	1.0	1.0	1.0				1.0	1.0
Dépenses primaires (hors intérêt)	19.3	20.2	21.0			18.4	21.6	22.0	22.1	22.0	22.2				24.8	24.2
Dynamiques endogènes de la dette	-0.6	-3.0	0.4			-0.5	-5.1	-2.3	-2.4	-2.0	-1.9				-2.0	-3.1
Contribution des différentiels entre taux d'intérêt et croissance	-2.4	-3.1	-1.3			4.8	-4.9	-2.4	-2.4	-1.7	-1.7				-1.3	-1.9
<i>dont: contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-0.7	-0.4	0.3			0.7	0.1	0.8	0.6	1.0	0.8				1.1	0.7
<i>dont: contribution du taux de croissance réel du PIB</i>	-1.7	-2.7	-1.6			4.1	-5.0	-3.2	-3.0	-2.7	-2.5				-2.4	-2.6
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.9	0.1	1.6			-5.4	-0.2	0.1	0.0	-0.2	-0.2			
Autres flux créateurs de dette identifiés	-1.2	-5.3	-2.6			-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0
Recettes de privatisation (négatives)	-0.1	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0
Reconnaissance de passifs éventuels ou implicites	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0
Allègement de dette (PPTe et autres allègement)	-1.1	-5.3	-2.6			-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0
Autres (spécifier, ex: recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0
Résiduel, incluant des variations d'actif	2.6	-1.2	0.9			-5.7	-7.1	-1.6	-1.1	-0.5	-0.5				0.2	1.8
Autres Indicateurs de Soutenabilité																
VAN de la dette du secteur public	13.4	12.6	62.4			61.1	53.5	51.3	49.3	45.9	42.8				37.5	38.2
dont : la part libellée en devises	0.0	0.0	46.6			45.7	39.0	37.5	35.6	32.2	29.0				23.3	23.3
dont : la dette extérieure	46.6			45.7	39.0	37.5	35.6	32.2	29.0				23.3	23.3
VAN des passifs éventuels (exclus de la dette du secteur public)
Besoin de financement brut 2/	3.5	3.6	4.2			8.6	5.4	4.1	3.8	6.1	6.0				5.1	2.7
Ratio de la VAN de la dette publique/ recettes budgétaires, incluant les dons (en po	65.2	64.7	316.9			433.2	295.1	256.4	239.5	217.9	200.8				168.2	162.2
Ratio de la VAN de la dette publique/ recettes budgétaires, excluant les dons (en po	71.1	66.7	325.7			439.5	300.4	270.0	251.9	228.9	210.7				176.1	169.4
dont : la dette extérieure 3/	243.3			328.5	219.3	197.4	182.0	160.6	143.1				109.4	103.4
Ratio du service de la dette publique/ recettes budgétaires, incluant les dons (en po	22.9	14.9	14.6			30.6	10.8	10.6	11.4	24.8	24.1				11.7	8.6
Ratio du service de la dette publique/ recettes budgétaires, excluant les dons (en po	25.0	15.3	15.0			31.0	11.0	11.1	12.0	26.0	25.3				12.2	9.0
Déficit primaire stabilisant la dette en point de PIB	-0.9	9.5	1.4			6.3	12.1	3.9	3.5	2.4	2.4				1.8	1.3
Hypothèses clés macroéconomiques et budgétaires																
Croissance du PIB réel (en pourcent)	2.3	3.8	2.4	1.1	1.7	-5.8	8.5	6.0	6.0	5.5	5.2	4.2	5.0	5.0	5.0	5.0
Taux d'intérêt nominal moyen de la dette publique intérieure (en pourcent)	2.0	0.8	0.8	1.7	0.6	2.0	1.0	2.1	1.8	3.0	2.7	2.1	1.6	0.9	1.4	1.4
Taux d'intérêt réel moyen de la dette intérieure (en pourcent)	-1.6	3.0	2.9	0.8	1.9	0.8	1.4	3.7	3.7	3.9	3.6	2.9	3.7	2.7	3.7	3.7
Dépréciation du taux de change réelle (en pourcent, + = dépréciation)	3.0	0.2	3.1	-3.2	9.5	-9.9
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcent)	8.0	0.0	1.9	3.2	2.4	4.3	2.5	1.9	2.1	2.0	2.3	2.5	2.1	3.1	2.2	2.2
Croissance des dépenses primaires réelles (application du déflateur du PIB, en pour	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	-0.2	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Élément don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcent)	48.2	48.2	50.1	50.1	50.1	50.1	49.4	50.1	50.1

Sources: Les autorités des pays; et estimations et projections des fonctionnaires du FMI.

1/ Indiquer le champ d'application des données sur le secteur public (si les données couvrent par exemple l'ensemble des administrations publiques ou le secteur public non financier). Préciser aussi s'il s'agit de la dette publique nette ou brute.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes budgétaires hors dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des paiements d'intérêts et d'amortissements de la dette à moyen et long terme.

5/ Moyennes historiques et écarts-type sont normalement calculés sur les 10 dernières années en fonction de la disponibilité des données.

Table 2b.: Analyse de Sensibilité des Principaux Indicateurs de la Dette Publique 2011-2031

	Projections							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2031
Ratio de la VA/ PIB								
Scénario de Référence	61	53	51	49	46	43	37	38
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	61	55	54	53	51	48	43	57
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	61	54	53	53	52	50	50	60
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	61	54	52	50	47	44	41	49
A4. Autre Simulation :[inscrire le titre]	61	49	46	44	41	38	26	15
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	61	59	63	62	60	58	60	73
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	61	52	49	47	44	41	36	37
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	61	56	55	55	53	51	53	66
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	61	72	69	65	60	54	42	37
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	61	60	57	55	51	48	41	40
Ratio de la VA/ recettes publiques2/								
Scénario de Référence	433	295	256	240	218	201	168	162
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	433	303	268	256	239	225	187	229
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	433	298	266	257	244	236	222	254
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	433	296	259	243	223	207	184	208
A4. Autre Simulation :[inscrire le titre]	431	185	178	169	158	148	102	59
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	433	327	311	301	284	272	268	307
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	433	286	245	229	208	191	161	158
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	433	307	275	266	250	240	238	279
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	433	398	343	318	283	256	188	156
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	433	330	287	267	243	225	186	172
Ratio du service de la dette/ recettes publiques 2/								
Scénario de Référence	31	11	11	11	25	24	12	9
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	31	12	11	12	28	28	14	11
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	31	11	11	12	26	26	15	14
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	31	11	11	12	25	25	13	11
A4. Autre Simulation :[inscrire le titre]	31	8	9	9	18	17	7	4
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	31	12	12	14	30	30	18	17
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	31	11	10	11	24	23	11	8
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	31	12	12	12	27	27	17	16
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	31	12	14	15	34	34	17	12
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	31	11	12	14	27	26	12	9

Sources: Les données des autorités des pays; et projections et estimations des fonctionnaires du FMI.

1/ On suppose que la croissance du PIB réel correspond au scénario de référence moins un écart-type divisé par la racine carrée de 20 (soit le nombre d'années de projection).

2/ Les recettes budgétaires incluent les dons.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

CÔTE D'IVOIRE

**Rapport des services du FMI sur les consultations de 2011 au titre de l'article IV et
demandes d'un accord au titre de la Facilité élargie de crédit et d'une aide intérimaire
au titre de l'Initiative PPTE**

Annexe d'information

Préparé par le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

Approuvé par Roger Nord et Thomas Dorsey

Le 20 octobre 2011

Table des matières

	Page
I. Relations avec le FMI.....	2
II. Programme conjoint de travail Banque mondiale-FMI, 2011–12.....	8
III. Stratégie des opérations du Groupe de la Banque africaine de développement	10
IV. Questions d'ordre statistique	14

Relations avec le FMI

(Au 31 août 2011)

I. **Statut** : date d'adhésion: 11 mars 1963; Article VIII

II. Compte des ressources générales :	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Quote-part	325,20	100,0
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	324,36	99,74
Position dans la tranche de réserve au FMI	0,86	0,27
III. Département des DTS :	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>
Allocation cumulative nette	310,90	100,00
Avoirs	272,96	87,80
IV. Encours des achats et des prêts :	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Prêts au titre de la FCR	81,30	25,00
Accords au titre de la FEC	242,60	74,60
V. Derniers accords financiers en date:		

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FEC ¹	27/3/2009	26/3/2012	373,98	230,89
FEC ¹	29/3/2002	28/3/2005	292,68	58,54
FEC ¹	17/3/1998	16/3/2001	285,84	123,86

¹Anciennement FRPC.

VI. Projections des obligations financières envers le FMI² : (en millions de DTS; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS):

	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Principal	5,85	5,85	0,00	15,93	39,02
Commissions/ intérêts	0,04	0,93	0,93	0,93	0,84
Total	5,89	6,78	0,93	16,85	39,87

VII. Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :

	<u>Cadre d'origine</u>	<u>Cadre renforcé</u>	<u>Total</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE			
Date d'atteinte du point de décision	Mars 1998	Avril 2009	
Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de \$EU) ³	345,00	3.004,90	
<i>Dont:</i> Aide du FMI (millions de \$EU) (équivalent en millions de DTS)	22,50 16,70	37,71 25,21	
Date d'atteinte du point d'achèvement	--	Flottante	
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)			
Montant décaissé en faveur du pays membre	--	10,09	10,09
Aide transitoire	--	10,09	10,09
Solde au point d'achèvement	--	--	--
Décaissement additionnel des intérêts courus ⁴	--	--	--
Total des décaissements	--	10,09	10,09

² Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

³ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. C'est pourquoi les deux montants ne s'additionnent pas.

⁴ Dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

VIII. Mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet

Point de décision – point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admis à recevoir une aide au titre de l'Initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire – montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement – point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un versement supplémentaire au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

IX. Évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune aux pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) qui inclut la Côte d'Ivoire. L'évaluation des sauvegardes la plus récente de la BCEAO a été achevée le 1^{er} mars 2010. Il ressort de cette évaluation actualisée de 2010 que la BCEAO continue de maintenir les contrôles en place au niveau opérationnel. Néanmoins, la structure générale de gouvernance doit être renforcée par l'ajout d'un comité d'audit qui veillera à ce que le conseil d'administration exerce bien la surveillance appropriée de la structure de contrôle et notamment des fonctions d'audit et des états financiers. La réforme des institutions de l'UEMOA et de la BCEAO réalisée après approbation du rapport sur les sauvegardes prévoyait la création du comité d'audit qui devrait maintenant être opérationnel. Les efforts entrepris pour mettre totalement en œuvre le cadre de communication d'informations reposant sur les normes internationales d'information financière (IFRS) devraient aussi être poursuivis.

X. Régime de change :

La Côte d'Ivoire est membre de l'UEMOA; le système de change, commun à tous les membres de l'Union, est libre de toute restriction aux paiements et aux transferts au titre de transactions internationales courantes. La monnaie commune, le FCFA, est rattaché à l'euro au taux de 1 euro = 655,957 FCFA.

XI. Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec la Côte d'Ivoire au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle habituel de 12 mois. Le Conseil d'administration a achevé les consultations de 2009 en novembre de la même année.

XII. Assistance technique :

A. AFRITAC Ouest :

	Domaine	Sujet
2007	Gestion de la dette publique (janvier 2007)	Mission diagnostique, déterminer les besoins
	(août 2007)	Stratégie de la dette à moyen terme et viabilité de la dette
	(septembre 2007)	Gestion de la dette et Initiative PPTE
	Gestion des dépenses publiques (février 2007)	Mission diagnostique, déterminer les besoins
	Statistiques de finances publiques (février 2007)	Mission diagnostique, établissement des besoins
	Administration des impôts (août 2007)	Mission diagnostique sur les réformes en cours
	Microcrédit (mai et août 2007) (octobre 2008)	Soutien à la Direction de la microfinance
	Comptes nationaux (août 2007)	Techniques de mesure de certains services dans les comptes nationaux. Revue des déflateurs
	Administration douanière (août 2007)	Lutte contre la fraude
	Contrôle et réglementation financières (septembre-octobre 2007)	Proposition de méthodes d'analyse des états financiers Formation du personnel
2008	Gestion des dépenses publiques (février 2008)	Évaluation du système intégré d'information sur l'exécution du budget
	Administration douanière (mars 2008)	Lutte contre la fraude
	Statistiques de finances publiques (mars 2008)	Préparation des métadonnées de SFP
	Comptabilité nationale (avril 2008)	Évaluation du programme de travail de l'office national de la statistique
	Comptabilité nationale (août 2008)	Revue du choix de l'année de base (2006) pour l'établissement des estimations de comptabilité nationale

2009	Gestion des dépenses publiques (mars-avril 2009)	Exécution de l'interface budget (SIGFIP) et comptabilité (ASTER)
	Statistiques de finances publiques (mars 2009)	Formation à l'utilisation de la méthodologie SFP
	Administration douanière (février 2009)	Contrôle de la valeur et de l'origine, inspection ex-post et surveillance douanière.
	Comptabilité nationale (avril 2009)	Application d'une nouvelle année de base (2008), amélioration du traitement de certaines données primaires et présentation d'un logiciel permettant d'établir les comptes nationaux
	Administration des impôts (avril 2009)	Établissement de la stratégie en matière de technologies d'information
	Microfinance (mai 2009)	Renforcement du contrôle de la microfinance
	Gestion de la dette (juin 2009)	Appui à la cellule de gestion de la dette
	Administration douanière (septembre 2009)	Diagnostic des pertes de recettes et recommandations pour améliorer le recouvrement
	Administration des impôts (octobre 2009)	Établissement de la stratégie en matière de technologies d'information
	Statistiques des finances publiques (novembre 2009)	Formation sur la nouvelle nomenclature des statistiques de finances publiques
2010	Secteur financier (janvier 2010)	Évaluation et gestion de la dette publique, réformes du secteur financier
	Administration douanière (février 2010)	Analyse et gestion des risques
	Gestion des finances publiques (février 2010)	Établissement du budget à moyen terme
	Administration des impôts (mars 2010)	Établissement de la stratégie en matière de technologies d'information (3/3)
	Secteur financier (janvier 2010)	Évaluation et gestion de la dette, réformes du secteur financier
	Administration douanière (février 2010)	Analyse et gestion des risques
	Gestion des finances publiques (février 2010)	Budgétisation à moyen terme
	Administration des impôts (mars 2010)	Établissement de la stratégie en matière de technologies d'information (3/3)
	Comptabilité nationale	Formation sur la mise en place de la nouvelle année de référence
	Administration douanière (mai 2010)	Évaluation, amélioration des procédures de dédouanement, transit, rationalisation des exonérations, renforcement de la lutte contre la fraude, organisation et gestion efficaces des ressources humaines
	Administration des impôts (mai 2010)	Formation professionnelle, mise en œuvre du plan stratégique et renforcement des capacités en matière d'informatique

	Supervision bancaire (juin 2010)	Préparation de l'atelier du CODESFI (stratégie de réforme du secteur financier)
	Administration douanière (juillet 2010)	Gestion des risques et mise en œuvre des modèles
	Administration des impôts (juillet 2010)	Formation professionnelle, mise en œuvre du plan stratégique et renforcement des capacités en matière informatique
	Gestion des finances publiques (juillet 2010)	Examen des systèmes informatiques de gestion des finances publiques
	Gestion de la dette et supervision bancaire (septembre 2010)	Soutien au lancement de la stratégie de réforme du secteur financier en coordination avec le CODESFI - participation à l'atelier national
	Comptabilité nationale (octobre 2010)	Nouvelle nomenclature des comptes nationaux
2011		
	Plusieurs sujets (juillet 2011)	Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes qui interviennent dans l'établissement et la production du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE); lancer la collecte de données sources aux fins des SFP et élaborer une stratégie pour mettre en œuvre la directive commune relative aux SFP de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (<i>Directive no 10/2009/CM/UEMOA, portant TOFE</i>).
	Gestion de la dette (juillet 2011)	Conseils sur le traitement de la dette intérieure, notamment les titres d'État.
	Administration des douanes (août 2011)	Suivi.
	Suivi du PESF (août 2011)	Avis sur la reprise de la formulation de la stratégie de développement du secteur financier, la gestion de la dette publique et la résolution des problèmes du secteur bancaire.

XIII. Représentant résident :

Un représentant résident du FMI a été en poste à Abidjan à partir de janvier 2007 après une interruption d'un an et demi. Le représentant résident ainsi que trois membres du personnel local ont été évacués/transférés (de fin décembre 2010 à mi-mai 2011) lors du conflit postélectoral.

Programme conjoint de travail Banque mondiale-FMI, 2011–12
(à octobre 2011)

Description	Produit	Calendrier provisoire des missions	Date escomptée de livraison
A. Informations communes sur les programmes de travail			
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 12 mois à venir	Opérations		
	Préparation d'une opération de renouvellement des infrastructures économiques	Octobre/décembre 2011	Juin 2012
	Travaux économiques et sectoriels		
	Étude analytique pour la Côte d'Ivoire — Programme en faveur de la croissance tirée par les exportations et les ressources naturelles — Atelier	Novembre 2011	
	Évaluation du climat d'investissement, phase 2, zones CNO		T2 2012
	Assistance technique/autres travaux analytiques		
	Enquête diagnostique sur la gouvernance (Institut de la Banque mondiale)		T2 2011
	Éventuelle mise à jour pour tenir compte de l'impact de la crise qui a suivi les élections		T1 2012
	PEMFAR 2		T3 2012
	Soutien à la mise en œuvre de l'ITIE		En cours
	Surveillance de l'économie et de la pauvreté		En cours
	Analyse des impacts sur la pauvreté et le social (AIPS) des nouvelles structures tarifaires de l'électricité		T4 2011
Conseils en stratégie de la filière cacao		En cours	
Mise au point d'un cadre réglementaire pour PPS** en Côte d'Ivoire accompagné d'une liste des projets de PPP potentiels		Juin 2012	
Programme de travail du FMI durant les 12 mois à venir	Programme		
	Première revue du programme FEC	Février/mars 2012	Avril/mai 2012
	Seconde revue du programme FEC/point d'achèvement de l'Initiative PPTE	Septembre 2012	Novembre 2012
	Assistance technique		
	Cadre juridique de la GFP	Octobre 2011	
	Suivi du PESF (banques d'État, gestion de la dette, stratégie du secteur financier)	Novembre 2011	
	Diagnostic de la lutte contre le BC et le FT	Novembre 2011	
	Comptabilité nationale	Octobre/décembre 2011	2011–12
	Suivi de l'administration des douanes	Janvier 2012	
	Stratégie de la dette à moyen terme	Février 2012	

B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Suivi des déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE		En cours
	Mises à jour périodiques des répercussions budgétaires des réformes de la fonction publique, de la filière café/cacao, du secteur de l'électricité et du secteur financier, ainsi que du schéma directeur des infrastructures		En cours
Demande de la Banque mondiale au FMI	Mises à jour régulières des projections macroéconomiques et budgétaires		En cours
C. Accord sur des produits et missions conjoints			
Produits conjoints durant les 12 mois à venir	Point d'achèvement de l'Initiative PPTE	Septembre 2012	Novembre 2012
	Atelier sur la stratégie de gestion de la dette	T2 202, éventuellement	

Stratégie et opérations du Groupe de la Banque africaine de développement en Côte d'Ivoire

Portefeuille du Groupe de la Banque :

Sur un total de 59 opérations approuvées depuis le début de l'intervention de la BAD en Côte d'Ivoire en 1971 jusqu'à ce jour, 41 opérations ont été totalement réalisées et 14 annulées, 3 sont en cours et 2 viennent d'être approuvées. Le total de ces opérations représente un engagement net de 1258,6 millions d'UC (946,4 milliards de FCFA), dont 66,2 % décaissé par le guichet de la BAD, 23,1 % provenant du FAD et 10,7 % du Fonds fiduciaire du Nigéria. Les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement l'ont essentiellement été sous forme de prêts et ont été affectées, par ordre d'importance, au développement rural et au secteur agricole (26,2 %), aux infrastructures (20,7 %), aux projets multisectoriels (17 %), au secteur social (16,5 %) et aux secteurs de l'énergie, de l'eau et des télécommunications (15,6 %). Les opérations ont été financées essentiellement par les ressources du guichet de la BAD (70 %) qui ont été orientées en majeure partie (94,4 %) vers le secteur public. Il convient de noter que les financements pour le secteur privé visent les secteurs de l'électricité, des télécommunications, des transports et de l'industrie. Outre les financements bilatéraux, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'autres ressources du FAD pour financer des études et/ou des projets dans les domaines des infrastructures et de l'agriculture, en vue de renforcer l'intégration sous-régionale en Afrique de l'ouest.

Après la première crise politique et militaire de 2002, la Côte d'Ivoire a été soumise à des sanctions de la part de la BAD entre février 2003 et début mars 2009 pour accumulation d'arriérés, sans que le dialogue ne soit toutefois rompu entre la banque et les autorités ivoiriennes. Une stratégie de réengagement de la BAD a été définie dans la fiche de stratégie pays approuvée en mars 2009 pour la période 2009-10. L'apurement des arriérés grâce à l'appui de la BAD a permis au pays d'atteindre le point de décision de l'Initiative PPTE. La BAD avait déjà accru son appui à la Côte d'Ivoire en février 2008. La dernière revue du portefeuille de la BAD a été réalisée en 2010, près de quatorze ans après celle de 1996. Compte tenu de la longue période d'inactivité du portefeuille (six ans) due à la suspension des décaissements en faveur de ce pays, la Banque a : i) rationalisé le portefeuille en annulant l'encours de huit opérations anciennes et ii) plus récemment début juin 2011, restructuré deux autres opérations (PADER-Moyen-Comoé et PVRH) (70 % du solde de ces deux opérations a été affecté à la nouvelle opération d'appui budgétaire approuvée le 3 juin 2011 par le Conseil d'administration). Le portefeuille va s'améliorer compte tenu des perspectives de reprise de l'activité, notamment le rétablissement des services gouvernementaux grâce à l'appui budgétaire proposé.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la situation actuelle du portefeuille de la BAD en Côte d'Ivoire :

Situation du portefeuille à octobre 2011, en millions d'UC (1 UC = 1 DTS)

Opérations	Montant (en million d'UC)	Objet/remarques
Projets en cours (guichet public) - <i>Projet d'appui institutionnel multisectoriel à la sortie de crise (PAIMSC)</i> - <i>Appui ciblé au renforcement des capacités</i>	 20 2	Ce don est affecté à : i) la remise en état des infrastructures scolaires et sanitaires, et au ii) renforcement des capacités institutionnelles et de prise en charge des femmes victimes de violence. Le taux de décaissement de ce projet est de 88%, et le solde non décaissé à ce jour s'élève à 1,5 million d'UC. La BAD a de nouveau accepté de le proroger jusqu'au 31 décembre 2011 pour permettre la poursuite des activités pertinentes en cours. Approuvé en décembre 2009 au titre de la Facilité pour les États fragiles, ce projet, avec un taux de décaissement de 57 %, a pour objectifs de : i) renforcer le cadre de coordination des interventions gouvernementales; ii) accompagner la mise en œuvre du DSRP; iii) améliorer l'efficacité de la gestion des finances publiques ; iv) renforcer la bonne gouvernance. Cette assistance d'un montant de 1 million de dollars EU est allouée aux victimes des violences, notamment dans la partie occidentale du pays. Cette assistance sera gérée par le Comité international de la Croix Rouge.
Assistance humanitaire aux victimes des violences post-électorales	0,6	
Projet approuvé et mis en œuvre - <i>Projet de gestion intégrée du bassin du Gourou (assainissement du carrefour de l'Indénié et de la lagune)</i>	23	Le Conseil d'administration du FAD a approuvé le 24 novembre 2010, un don de 23 millions d'UC pour financer ce projet qui n'a pu être signé au cours de la période électorale. Ce don a finalement été mis en place en juin 2011 et le lancement effectif du projet est prévu en octobre 2011.
Opération d'appui budgétaire récemment approuvée - <i>Programme d'urgence de restauration des services sociaux et administratifs de base (PURSSAB) et appui ciblé de renforcement des capacités de l'administration</i>	100,5 (95 + 5,5)	Ce programme, approuvé le 3 juin 2011, a pour principal objet de contribuer dans le cadre du budget national à rétablir les services sociaux et administratifs de base, et à assurer la cohésion et la réconciliation de la société ivoirienne, comme cela est stipulé dans la demande du gouvernement. Ce programme vise à répondre aux besoins d'urgence du pays en remettant sur pied les services éducatifs, sanitaires et de protection sociale de base, ainsi que les réseaux d'adduction et d'assainissement d'eau et les services de l'administration publique, et en rétablissant les mécanismes de dialogue, de cohésion et de réconciliation de la société ivoirienne. Le soutien budgétaire de 95 millions d'UC a été décaissé. Les 5,5 millions d'UC restants sont réservés au renforcement des capacités et seront décaissés selon les besoins sur demande de l'État.
Projets du secteur privé en cours: - <i>Création d'une banque de microcrédit (MicroCred Côte d'Ivoire)</i>	1,85*	Il s'agit d'une prise de participation avec l'AFD de 1.100.000 euros et d'une assistance technique de 750.000 euros. L'objectif est d'apporter des services financiers aux personnes à faible revenu qui n'ont pas accès au système bancaire traditionnel.

Situation du portefeuille à octobre 2011, en millions d'UC (1 UC = 1 DTS) (fin)

<i>Opérations</i>	<i>Montant (en million d'UC)</i>	<i>Objet/remarques</i>
Projets du secteur privé à l'étude: - <i>Projet de construction du troisième pont Riviera-Marcory</i>	40**	Des discussions sont en cours en vue de la participation de la BAD au financement du troisième pont d'Abidjan (pont Henri Konan Bédié) pour un montant de 40 millions d'euros.

Source: Banque africaine de développement, fiche descriptive de la Côte d'Ivoire (ADF/BD/WP/2011/48 - Juin 2011)

*: en millions d'euros, dont 750,000 euros de liquidités et 1,1 million d'euros de titres. **: en millions d'euros.

Stratégie de réengagement de la BAD en Côte d'Ivoire :

Pour aider la Côte d'Ivoire à répondre à ses besoins considérables, la BAD est déterminée à procéder rapidement à un réengagement opérationnel. Conformément à la Facilité de la BAD pour les États fragiles, **une fiche descriptive définit le cadre de réengagement rapide de la BAD en Côte d'Ivoire** pour la période 2011-2012. **La stratégie proposée, en consultation avec les autorités ivoiriennes, comporte deux volets : i) le rétablissement des infrastructures et des services sociaux de base, ii) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités.** Les longues années d'instabilité politique ainsi que les récents affrontements et pillages ont porté un rude coup aux infrastructures, installations et équipements de la société ivoirienne. D'importants efforts sont nécessaires pour remettre en état de marche les services sociaux de base. Un document complet de stratégie pays est prévu pour la période 2013–17 pour aider la Côte d'Ivoire dans sa quête d'une croissance forte et solidaire.

Face aux besoins d'urgence, notamment l'accès aux services sociaux et administratifs de base, le rétablissement des services publics et la promotion de la paix et de la cohésion sociales, le document de stratégie pays approuvé pour 2011–12 propose de préparer les opérations suivantes, par ordre de priorité :

Programme de travail pour 2011–12

<i>Description</i>	<i>Montant (en million d'UC)</i>	<i>Année</i>
- Programme d'appui budgétaire destiné au renforcement des services sociaux	95* (approuvé)	2011
- Appui ciblé pour le renforcement des capacités de l'administration	5,5** (approuvé)	2011
- Soutien aux victimes des violences post-électorales	0,6 (approuvé)	2011
- Projets d'investissements dans les infrastructures dans les zones tant urbaines que rurales pour soutenir la production et les circuits de commercialisation.	20	2012
Description	Montant (en millions d'UC)	Année
- Assistance humanitaire en réponse aux violences post-électorales	0,6 (approuvé)	2011
- Soutien aux infrastructures rurales dans la région de Moyen Comoé (PAIA-MC)	20 (à préparer pour la fin octobre 2011)	2012
- Soutien à l'unité d'enregistrement des biens et	22,6	2012
- Contribution au financement des projets d'infrastructure (énergie)		
Total	143,7	
<i>Étude économique et sectorielle (à financer par le budget administratif ou le fonds fiduciaire)</i>		
Étude à réaliser en collaboration avec le <i>Centre de recherche économique et sociale</i> (CIRES) et les institutions de la filière café/cacao.		2012
Étude sur la réinsertion des ex-combattants et des jeunes à risque suite au conflit, en vue de préparer le prochain document de stratégie pays de la Banque.		2012

*Ce montant inclut : (i) un don de 60 millions d'UC au titre du pilier n° 1 de la Facilité des États fragiles, (ii) 11,9 millions d'UC de l'allocation régulière du FAD 12 en faveur de la Côte d'Ivoire et (iii) 23,1 millions d'UC de deux prêts finançant deux projets annulés.

**Don pour un soutien ciblé au renforcement des capacités dans le cadre du pilier n° 3 de la Facilité des États fragiles

CÔTE D'IVOIRE — QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE À octobre 2011	
<p>Général : Les données communiquées présentent des lacunes, mais sont dans l'ensemble adéquates aux fins de la surveillance. Il existe des insuffisances dans les domaines des comptes nationaux, de la balance des paiements et des finances publiques, ainsi que dans le rapprochement des données budgétaires et monétaires. En général, la Côte d'Ivoire a fourni au FMI les indicateurs statistiques requis en temps voulu (voir tableau joint).</p>	
<p>Comptes nationaux : Les autorités produisent des données exhaustives sur les comptes nationaux depuis 1996 sur la base du <i>Système de comptabilité nationale 1993</i>, avec 1996 comme année de référence. L'année de référence étant lointaine, AFRITAC Ouest a fourni une assistance technique pour établir une nouvelle année de référence et mettre à jour les déflateurs implicites.</p> <p>Statistiques des prix : Tous les pays membres de l'UEMOA ont adopté un indice des prix à la consommation (IPC) harmonisé. Une nouvelle année de référence (2008) a été adoptée en 2010.</p> <p>Statistiques du marché du travail : Aucune statistique de ce type n'est publiée régulièrement.</p>	
<p>Statistiques de finances publiques : Les autorités communiquent des données annuelles sur le budget de l'administration centrale aux fins de leur publication dans l'Annuaire de statistiques des finances publiques. Aucune donnée budgétaire mensuelle ou trimestrielle n'est communiquée pour publication, mais ces données sont mises à la disposition du Département Afrique du FMI, quoique sans les métadonnées. Les autorités se sont engagées à remédier aux insuffisances dans la couverture des unités des administrations publiques et des entreprises publiques, et s'efforcent d'améliorer le rapprochement des données budgétaires et monétaires. En outre, les autorités sollicitent l'aide d'AFRITAC pour améliorer l'établissement des statistiques de finances publiques.</p>	
<p>Statistiques monétaires et financières : Les données monétaires pour la Côte d'Ivoire sont établies par l'agence nationale de la BCEAO et publiées officiellement par le siège de la BCEAO. Certaines insuffisances des statistiques monétaires sont communes aux huit pays membres de l'UEMOA; d'autres ont trait au système de financement bancaire et non bancaire des opérations de l'administration centrale et du reste du secteur public en Côte d'Ivoire. Des progrès ont été accomplis récemment dans les délais de communication des données sur les établissements de dépôt et les taux d'intérêt. Après la paralysie du système bancaire lors de la crise postélectorale, la banque centrale et les banques privées ont des difficultés à faire un bilan exhaustif des dommages subis.</p>	
<p>Statistiques du secteur extérieur : L'agence nationale de la BCEAO à Abidjan est responsable de la production et de la diffusion des statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale, tandis que le siège de la BCEAO définit la méthodologie et calcule les réserves de change gérées au nom des pays membres de l'UEMOA. S'agissant du commerce de marchandises, le système informatisé des douanes permet de suivre de manière satisfaisante les données, mais la couverture des services et des transferts (notamment les envois de fonds des travailleurs) est déficiente. Pour ce qui est des comptes financiers, les avoirs extérieurs du secteur non bancaire privé ne sont pas bien traités, tandis que la communication des données sur les flux de capitaux privés, notamment les investissements directs étrangers en Côte d'Ivoire, est insatisfaisante. Il n'y a pas non plus suffisamment d'informations sur les stocks de la dette privée et les flux du service de la dette.</p>	
II. Normes et qualité des données	
<p>La Côte d'Ivoire participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis mai 2000 et affiche ses métadonnées sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données.</p>	<p>Aucun RONC données n'est disponible.</p>
III. Communication des données au Département des statistiques	
<p>La Côte d'Ivoire communique régulièrement des données au Département des statistiques aux fins de leur diffusion dans les publications statistiques du FMI.</p>	

CÔTE D'IVOIRE : TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS REQUIS POUR LA SURVEILLANCE
(Au 15 octobre 2009)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence de la communication ⁶	Fréquence de la publication ⁶
Taux de change	Courant	Courant	M	M	M
Avoirs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires ¹	07/11	09/11	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	07/11	09/11	M	M	M
Monnaie au sens large	07/11	09/11	M	M	M
Bilan de la banque centrale	07/11	09/11	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	07/11	09/11	M	M	M
Taux d'intérêt ²	07/11	09/11	I	M	M
Indice des prix à la consommation	07/11	09/11	M	M	M
Recettes, dépenses, soldes et compositions du financement ³ – Administrations publiques ⁴	06/11	09/11	M	M	M
Stocks de la dette contractée et garantie par l'administration centrale ⁵	06/11	09/11	M	M	M
Solde du compte courant extérieur	12/10	09/11	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	06/10	09/11	A	A	A
PIB/PNB	2010	05/11	A	A	A
Dette extérieure brute	06/11	09/11	M	M	M

¹Inclut les actifs de réserve engagés ou autrement grevés ainsi que les positions dérivées nettes.

² À la fois basés sur le marché et officiellement déterminés, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du trésor, les effets et obligations.

³ Financement étranger, bancaire intérieur et non bancaire intérieur.

⁴ Les administrations publiques comprennent l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds hors budget et fonds de sécurité sociale) et les administrations d'État et locales.

⁵ Y compris la composition en monnaies et en échéances.

⁶ Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I) et non disponible (ND).



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Note d'information au public

DÉPARTEMENT
DES
RELATIONS
EXTÉRIEURES

Public Information Notice (PIN) No. 11/136
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 4 novembre 2011

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, DC 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations de 2011 au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire

Le 4 novembre 2011, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations de 2011 au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire¹.

Informations générales

La Côte d'Ivoire sort d'une crise socio-politique qui a duré dix ans et qui a freiné sa croissance économique. En particulier, la croissance a été entravée par un investissement faible et un climat des affaires peu favorable. En conséquence, le revenu par habitant a diminué d'environ un sixième au cours des dix dernières années, et presque la moitié de la population vivait au-dessous du seuil de pauvreté en 2010.

En 2009, la Côte d'Ivoire a adopté un programme économique et financier appuyé par un accord triennal au titre de la FEC en vue de mettre en place un cadre macroéconomique stable, de favoriser une croissance soutenue et de réduire la pauvreté. L'allègement de dette en appui à l'accord FEC et au point de décision au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), qui a été atteint en 2009, a permis de restructurer les arriérés et de réduire la charge du service de la dette. Des progrès globalement satisfaisants ont été accomplis pendant l'application de ce programme en 2009–10. La croissance économique s'est accélérée pour atteindre 3,8 pourcent en 2009, portée par les secteurs secondaire et tertiaire, avant de ralentir à 2,4 pourcent en 2010 à cause d'une crise dans le secteur de l'électricité, d'une baisse de la production de pétrole brut et de l'incertitude liée au processus électoral. L'inflation est restée modérée, au-dessous de 2 pourcent. Le déficit budgétaire était en moyenne de 2 pourcent du PIB et le solde extérieur courant était excédentaire, quoiqu'en baisse.

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration. À l'issue de ces délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

La crise post-électorale (de décembre 2010 à avril 2011) a eu des conséquences économiques graves. Le PIB réel devrait baisser de 5,8 pourcent en 2011; l'inflation est montée en flèche pour atteindre 9 pourcent en avril. La plupart des banques ont été fermées pendant deux ou trois mois et leur situation financière, en particulier celle des banques publiques, s'est dégradée. La BCEAO a renouvelé les bons du Trésor arrivant à échéance pour éviter un défaut de paiement qui aurait eu des conséquences graves pour le système bancaire régional. Des arriérés ont été accumulés sur le service de la dette extérieure.

Après la fin de la crise post-électorale, le nouveau gouvernement a mis en place rapidement un programme de redressement économique et a engagé le processus de normalisation socio-politique. La réunification du pays progresse, avec la formation de nouvelles forces de sécurité mixtes et le redéploiement de l'administration publique dans les zones du ex-centre-nord-ouest. La sécurité s'est améliorée considérablement, mais il faut redoubler d'efforts dans ce domaine. Des élections législatives sont prévues pour mi-décembre 2011, et une Commission vérité et réconciliation a été mise en place pour recréer et consolider la cohésion sociale.

L'activité économique semble se redresser plus vite que prévu ; l'inflation est tombée de son sommet d'avril à 4½ pourcent en juin-août, et les résultats budgétaires sont meilleurs que prévu.

Les autorités ont pour priorité à moyen terme de réaliser une croissance élevée et soutenue, de réduire la pauvreté, de créer des emplois (en particulier pour les jeunes) et d'assurer la viabilité budgétaire et extérieure. Ces objectifs cadrent avec la stratégie de réduction de la pauvreté pour 2009-13 que le gouvernement a l'intention de mettre à jour après de larges consultations. Ils constituent la base du programme appuyé par un nouvel accord triennal FEC qui aidera le pays à se rapprocher du point d'achèvement de l'initiative PPTTE. Les perspectives à moyen terme dépendent des progrès qui seront accomplis en matière de sécurité et de normalisation politique, ainsi que de l'exécution de réformes structurelles qui permettront d'éliminer les obstacles à la croissance économique.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs saluent les progrès rapides que la Côte d'Ivoire a accomplis en ce qui concerne la relance de l'économie, la remise en état de l'administration publique et l'amélioration de la sécurité après la crise post-électorale. Néanmoins, ils notent qu'il subsiste de grands défis économiques et politiques. Ils encouragent les autorités à continuer d'oeuvrer à la réconciliation nationale, de réformer le secteur de la sécurité et de mener une politique économique saine, afin de consolider la paix, de rétablir pleinement l'ordre public et de jeter les bases d'une croissance économique soutenue et solidaire.

Les administrateurs notent avec satisfaction les bons résultats obtenus par les autorités dans le cadre du programme de redressement économique, en particulier l'orientation prudente de leur politique budgétaire. Ils souscrivent à leur nouveau programme

économique à moyen terme, qui est exhaustif et ambitieux, et en particulier à l'importance accordée aux services sociaux, à la consolidation de la paix et à la création d'emplois. Ils soulignent qu'il sera essentiel de mettre en oeuvre résolument ce programme pour atteindre les objectifs de croissance soutenue, de réduction de la pauvreté, ainsi que de viabilité des finances publiques et de la dette, tout en reconnaissant que des risques considérables pèsent sur ce programme.

Les administrateurs sont d'avis que le programme budgétaire établit un juste équilibre entre la prudence et la nécessité d'accroître l'investissement et les dépenses sociales. Ils soulignent qu'il importe d'élargir l'assiette de l'impôt, de limiter les dépenses courantes et de renforcer les administrations de l'impôt et des dépenses afin de dégager la marge de manoeuvre nécessaire pour accroître l'investissement et les dépenses sociales. Les administrateurs notent avec satisfaction que les autorités ont l'intention de ne pas engager de dépenses avant d'avoir obtenu un financement.

Les administrateurs accordent un degré élevé de priorité à l'expansion et au renforcement du secteur financier à l'appui du développement du secteur privé. Ils soulignent qu'il est nécessaire d'améliorer le contrôle bancaire et de rétablir la capacité du secteur bancaire de jouer son rôle d'intermédiation de l'épargne et de fournir du crédit aux petites et moyennes entreprises. Ils exhortent aussi à s'attaquer rapidement aux faiblesses des banques publiques.

Les administrateurs saluent les réformes qui sont proposées dans le secteur de l'énergie et la filière café/cacao. Ils notent qu'un effort considérable devra être déployé pour assainir le secteur de l'énergie. Les administrateurs soulignent l'importance des réformes de la gouvernance et d'autres réformes, y compris le nouveau code des investissements, en vue d'améliorer le climat des affaires et de renforcer la compétitivité extérieure.

Les administrateurs exhortent les autorités à prendre des mesures pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTTE dès que possible et pour préserver la viabilité de la dette par la suite. Ils les encouragent à formuler, avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale, une stratégie de gestion de la dette qui orientera les emprunts futurs.

Les notes d'information au public (NIP) s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement des pays concernés, à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, de la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, du suivi post-programme et des évaluations *ex post* de la situation des pays membres où le FMI a appuyé des programmes sur une longue durée. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement.

Côte d'Ivoire : principaux indicateurs économiques, 2008–12
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012 Proj
Revenu national					
Croissance du PIB réel	2,3	3,8	2,4	-5,8	8,5
Prix à la consommation (fin de période)	9,0	-1,7	5,1	3,0	2,5
Monnaie et crédit					
Monnaie au sens large	5,7	17,2	18,8	11,3	16,0
Crédit net à l'État (pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)	-1,1	7,4	5,3	2,4	4,5
Opérations de l'administration centrale 1/					
Total des recettes et des dons (% du PIB)	20,6	19,5	19,7	18,8	18,1
Total des recettes (% du PIB)	18,9	18,9	19,2	18,5	17,8
Total des dépenses ((% du PIB)	21,1	21,1	22,0	26,9	22,6
Solde primaire de base ((% du PIB) 2/	0,3	0,4	-0,2	-4,8	-2,0
Balance globale (dons compris, ordonnancements, (% du PIB)	-0,6	-1,6	-2,3	-8,1	-4,4
Secteur extérieur					
Exportations, f.à.b. (millions de DTS)	6.597	6.887	7.121	7.155	7.412
Importations, f.à.b. (millions de DTS)	4.488	4.159	4.937	4.949	5.454
Croissance du volume des exportations	-2,5	8,3	-9,9	-9,6	6,6
Croissance du volume des importations	3,0	6,4	-1,7	-3,6	8,7
Solde des transactions courantes (% du PIB)					
Transferts officiels inclus	1,9	7,0	1,1	1,1	-1,7
Hors transferts officiels	0,8	4,9	0,4	1,0	-1,8
Réserves officielles brutes (millions de DTS)	1.541	1.763	2.094	2.647	2.758
Dettes					
Dettes publiques extérieures ((% du PIB)	61,9	53,9	50,6	53,8	49,1
Dettes publiques extérieures en arriérés ((% du PIB)	26,2	6,7	1,9	4,0	0,2
Dettes publiques intérieures (% du PIB)	13,4	12,6	15,8	20,6	14,4
Dettes publiques intérieures en arriérés (% du PIB)	2,7	1,9	0,7	0,6	0,2

Sources : autorités ivoiriennes, et estimations et projections des services du FMI

1/ Les données budgétaires pour 2011 sont celles du budget pour avril-décembre sur le PIB de la période.

2/ Solde primaire de base = (recettes fiscales et non fiscales) - (dépenses totales + prêts nets - paiements d'intérêts - dépenses financées sur ressources extérieures).



Communiqué de presse n° 11/399
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 4 novembre 2011

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord triennal assorti de 615,9 millions de dollars EU au titre de la facilité élargie de crédit et un allègement de dette intérimaire additionnel en faveur de la Côte d'Ivoire

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a approuvé aujourd'hui un accord triennal en faveur de la Côte d'Ivoire au titre de la facilité élargie de crédit¹, assorti d'un montant équivalent à 390,24 millions de DTS (environ 615,9 millions de dollars EU), qui représente 120 pourcent de la quote-part du pays au FMI. En vertu de cette décision, le premier décaissement, d'un montant équivalent à 81,303 millions de DTS (environ 128,3 millions de dollars EU), peut être effectué immédiatement. Le Conseil d'administration a aussi approuvé une aide intérimaire équivalente à 5,042 millions de DTS (environ 8 millions de dollars EU) en faveur de la Côte d'Ivoire au titre de l'[initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés \(PPTE\)](#), qui représente un allègement du service de la dette en attendant un allègement de dette irrévocable une fois que le pays aura atteint de point d'achèvement de l'initiative PPTE. Enfin, le Conseil d'administration a achevé les consultations au titre de l'Article IV avec la Côte d'Ivoire, qui feront séparément l'objet d'une note d'information au public.

La Côte d'Ivoire se redresse après avoir traversé une longue crise sociopolitique qui a entraîné des violences généralisées et une baisse prononcée de l'activité économique au début de l'année 2011. Depuis fin avril 2011, le nouveau gouvernement a lancé un ambitieux programme de redressement de l'activité tiré par l'investissement. Le FMI a approuvé en juillet un soutien financier d'un montant équivalent à 81,3 millions de DTS (environ

¹ La facilité élargie de crédit (FEC), qui a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) comme principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien financier à moyen terme aux pays à faible revenu, est caractérisée par des plafonds d'accès plus élevés, des conditions de financement plus concessionnelles, une plus grande souplesse dans la conception des programmes qu'elle appuie, et une conditionnalité à la fois plus simple et mieux ciblée. Le taux d'intérêt des financements accordés au titre de la FEC est de 0 %, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance maximale de dix ans (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/ecff.htm>). Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles.

128 millions de dollars EU) au titre de la facilité de crédit rapide ([communiqué de presse 11/272](#)). La reprise s'est accélérée et la baisse prévue du produit intérieur brut (PIB) réel a été ramenée à 5,8 pourcent en septembre, contre une contraction de 6,3 pourcent auparavant. Le PIB réel devrait retrouver un taux de croissance de l'ordre de 8 pourcent à 9 pourcent en 2012.

La Côte d'Ivoire a atteint le point de décision dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée le 31 mars 2009 ([communiqué de presse 09/104](#)) et pourrait être admise à bénéficier d'un allègement de dette irrévocable pour la vaste majorité de ses dettes extérieures par le biais de l'initiative PPTE et de l'[initiative d'allègement de la dette multilatérale](#) en 2012, une fois qu'elle aura satisfait aux conditions du passage au point d'achèvement. Ces conditions sont les suivantes : la mise en œuvre de réformes structurelles et sociales essentielles, notamment dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la gestion de la dette et de la gouvernance, ainsi que dans le secteur du café et celui du cacao, parallèlement aux conditions habituelles de l'initiative PPTE, à savoir l'application d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté et la mise en œuvre satisfaisante du programme économique des autorités appuyé par la FEC. Lorsque la Côte d'Ivoire atteindra le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE, sa dette extérieure sera ramenée à un niveau soutenable. Les autorités ont demandé l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale pour mettre au point une stratégie globale de gestion de la dette et elles ont l'intention de mettre en place une agence nationale de la dette conforme aux directives de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

À l'issue des débats du Conseil d'administration sur la Côte d'Ivoire, M. Min Zhu, Directeur général adjoint et Président par intérim du Conseil, a fait la déclaration suivante :

« L'économie de la Côte d'Ivoire se redresse plus vite que prévu après la grave crise qui a suivi les élections et entraîné une baisse prononcée de l'activité au cours des quatre premiers mois de l'année. On s'attend maintenant à ce que le PIB réel recule d'un peu moins de 6 % en 2011. L'inflation est redescendue depuis le pic atteint en avril, même si elle reste supérieure à sa trajectoire tendancielle d'avant 2011. Le secteur financier, affaibli par les dégâts infligés à l'économie durant la crise, est de nouveau pleinement opérationnel. À ce jour, le programme 2011 des autorités soutenu par la facilité de crédit rapide du FMI a produit de bons résultats.

« Le nouveau programme à moyen terme des autorités, qui est appuyé par la facilité élargie de crédit du FMI, vise à rétablir complètement l'ordre public et à consolider la paix en favorisant la croissance économique et en créant des emplois, en particulier pour les jeunes. L'économie devrait rebondir en 2012 et les vastes et ambitieux plans d'investissement et de réformes structurelles des autorités devraient aider à maintenir une trajectoire de croissance vigoureuse à moyen terme.

« Le programme budgétaire pour 2011–12 est réaliste compte tenu de la persistance de grandes incertitudes. Il met à juste titre l'accent sur l'investissement. Les dépenses resteront relativement élevées, tandis que les recettes continueront d'être influencées par les effets de la crise qui a suivi les élections. À moyen terme, la mise en œuvre du programme de réformes structurelles des autorités devrait améliorer le climat des affaires et l'administration des impôts, et créer la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour soutenir l'investissement et permettre au pays de retrouver l'accès à l'investissement direct étranger et aux autres sources de financement extérieur. »

Déclaration de Kossi Assimaidou, Administrateur pour la Côte d'Ivoire
Le 4 novembre 2011

Mes autorités ivoiriennes souhaitent exprimer leurs remerciements aux services du FMI pour les discussions fructueuses qui se sont tenues à Abidjan en septembre 2011. Les discussions, qui comptaient trois volets — l'évaluation du programme au titre de la Facilité de Crédit Rapide (FCR), les consultations au titre de l'article IV et des travaux préparatoires en vue d'un nouveau programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) — ont permis un échange de vues sur un large éventail de questions relatives aux perspectives économiques du pays et aux enjeux des réformes.

La Côte d'Ivoire a parcouru un long chemin depuis les tensions politiques prolongées; mes autorités sont reconnaissantes aux partenaires traditionnels et à la communauté internationale en général, pour le soutien rapide qu'ils ont apporté immédiatement à la fin de la crise post-électorale, dont le pays a ainsi pu surmonter les effets les plus graves. Mes autorités sont parvenues à améliorer la situation sécuritaire bien que celle-ci demeure moins favorable dans certaines zones rurales. Le travail se poursuit pour constituer de nouvelles forces armées qui aideront à rétablir la stabilité et la sécurité. La Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) a été mise en place et a commencé à prendre des contacts avec différents guides d'opinion dans le pays en vue de jeter les bases de consultations avec toutes les parties. Le processus de réconciliation nationale, ainsi que les prochaines élections législatives (prévues pour décembre 2011) et le redressement de l'économie, devraient ensemble contribuer à consolider la paix.

Le programme appuyé par la FCR et l'assistance financière qui s'y rattache ont contribué à rétablir l'administration publique, à satisfaire les besoins sociaux urgents, à améliorer la sécurité et ont aidé le secteur privé à réorganiser sa capacité de production. À ce stade, mes autorités considèrent qu'un programme à moyen terme exhaustif est le cadre qui convient pour fixer des objectifs ambitieux et relancer les réformes structurelles afin de libérer davantage le potentiel de croissance du pays. Une croissance forte et soutenue est en outre cruciale pour améliorer le profil de la pauvreté qui s'est dégradé avec la crise, réduire le chômage, notamment chez les jeunes, et contribuer à instaurer des conditions propices à la réconciliation nationale.

Mettre en œuvre des réformes budgétaires et structurelles clés dans le cadre d'un programme à moyen terme et atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE constituent des jalons importants dans le calendrier de mes autorités ivoiriennes en vue d'alléger le fardeau de la dette, de dégager l'espace nécessaire à l'accroissement des investissements d'infrastructure, de soutenir la croissance et de lancer une stratégie de développement à plus long terme. À cet égard, le soutien de la communauté internationale sera déterminant et mes autorités sollicitent l'approbation d'un accord triennal au titre de la FEC ainsi qu'une assistance intérimaire supplémentaire dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. Elles accordent aussi la plus haute importance à l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale à qui elles ont notamment demandé une assistance dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la gestion de la dette et du développement du secteur financier.

I. Evolution Récente dans le cadre de la FCR

La Côte d'Ivoire a obtenu de bons résultats dans le cadre du programme appuyé par la FCR et mes autorités se félicitent que les services du FMI aient évalué de manière favorable leurs dernières réalisations. Les mesures résolues prises par les autorités ont contribué à inverser la tendance à la baisse de la croissance. C'est pourquoi la contraction projetée du PIB réel pour 2011 a été révisé en septembre de -6,3 % à -5,8 % et l'amélioration devrait se confirmer d'ici à la fin de l'année. Cette évolution positive est imputable à un redressement rapide de la production industrielle ainsi qu'à une production agricole et minière plus ferme. Les premières pressions inflationnistes se sont modérées et l'inflation annuelle a reculé de 9 % à 4,5 % de juin à août.

Le gouvernement a pris des mesures sur plusieurs fronts pour assurer la reprise rapide dans tous les secteurs. L'exécution du budget était conforme aux objectifs du programme appuyé par la FCR, les recettes ayant notamment dépassé l'objectif de juin. Les dépenses ont été contenues et celles qui n'étaient pas essentielles ont été élaguées. Les autorités ont quasiment achevé le rééquipement des services publics et ont offert par divers moyens un soutien substantiel au secteur privé. Le gouvernement a continué à refinancer les bons du Trésor jusqu'en octobre et a également commencé à restructurer la dette intérieure. Les autorités ont aussi entamé les travaux préparatoires des réformes structurelles clés prévues à moyen terme, notamment dans le secteur financier, le secteur de l'énergie et le climat des affaires.

II. Le nouveau programme au titre de la FEC et les enjeux à moyen terme

Mes autorités sollicitent le soutien du FMI au titre de la FEC. Les objectifs du programme sont alignés sur leurs priorités et incluent notamment :

Investir dans une croissance soutenue. Après une décennie de conflit au cours de laquelle d'énormes ressources ont été consacrées au financement des opérations liées à la crise, mes autorités ivoiriennes ont axé leur programme à moyen terme sur la réorientation des dépenses publiques vers des investissements de nature à stimuler la croissance. La production en termes réels devant rebondir à 8-9% en 2012, le projet de budget alloue plus de 600 milliards de FCFA (5% du PIB) aux dépenses d'investissement, plus du double du montant de 2011. Les autorités sont déterminées à nettement relever les dépenses d'investissement à moyen terme, une fois que les efforts requis auront été déployés en 2012 pour rétablir certains services publics de base, notamment en les rééquipant et en remettant en état l'infrastructure de base.

Parvenir à la viabilité budgétaire. Pour la période à venir, la politique budgétaire de mes autorités vise à accroître les recettes pour financer les investissements et ménager une part plus large à la réduction de la pauvreté. À cet égard, le gouvernement s'attend à recevoir à nouveau les recettes qu'il n'avait pu temporairement recouvrer à cause de la crise post-électorale, notamment les impôts sur les bénéficiaires des sociétés. En outre, les autorités mettront en œuvre des mesures destinées à renforcer les administrations fiscale et douanière, rationaliser les exonérations fiscales et lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. De même, le nombre d'antennes des administrations fiscale et douanière a été augmenté, notamment dans les zones Centre, Nord et Ouest, ce qui devrait doper les recettes de l'État. Pour combler le déficit budgétaire à moyen terme, les autorités sont résolues à redoubler d'efforts pour réduire les dépenses courantes comme l'indiquait le budget de 2012.

Atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PTTE. Le plan de mes autorités pour atteindre une viabilité budgétaire à long terme, fait aussi intervenir une amélioration radicale de la situation de la dette. Il y a longtemps que la Côte d'Ivoire est engagée dans le processus de l'Initiative PTTE. Au cours de la dernière décennie notamment, d'importantes ressources ont été consacrées à la mise en œuvre des déclencheurs et de grandes réformes ont été lancées. Lors de sa récente visite au FMI, le Président de Côte d'Ivoire, S.E. Alassane Ouattara, a réaffirmé que les autorités étaient fermement décidées à atteindre le point d'achèvement dès que possible en 2012. Mes autorités se félicitent que les services du FMI estiment que des progrès aient été réalisés sur l'ensemble des déclencheurs.

Renforcer le secteur financier. Mes autorités, dont la stratégie est de faire du secteur privé un acteur clé et la principale source d'emplois, sont déterminées à approfondir le secteur financier et à le placer sur des bases solides pour rendre le crédit accessible dans l'économie. À cet égard, la direction nationale de la banque centrale, la BCEAO, procède à une évaluation approfondie de la situation dans laquelle se trouvent les banques et les institutions financières après la crise. Ce travail permettra à mes autorités de mener une réforme complète du secteur financier avec pour but d'éliminer les goulots d'étranglement qui font obstacle au financement du secteur privé, notamment des PME. S'agissant des banques publiques, mes autorités ont pris des mesures urgentes et ont notamment désigné de nouvelles équipes de directions pour mettre un terme aux pertes tout en élaborant des stratégies pour désengager l'État. Le renforcement du secteur de la microfinance s'inscrit aussi dans le projet de mes autorités qui entendent élargir l'accès au crédit, notamment à la population non bancarisée. En outre, les mesures pour aider à créer des institutions financières solides telles que le relèvement du capital minimum, seront poursuivies.

Faire avancer les réformes structurelles qui piétinent depuis longtemps. Mes autorités accordent une importance particulière à la résolution des déséquilibres du **secteur énergétique** afin d'offrir, à moyen terme, au secteur privé et aux ménages une électricité abondante et bon marché. À cet égard, elles ont dévoilé une démarche progressive pour assurer l'équilibre financier du secteur. Un programme de négociations a été arrêté, qui concerne en priorité les parties prenantes qui contribuent le plus aux déséquilibres du secteur. Avant la fin de l'année, les autorités ont l'intention de conclure les discussions avec les producteurs de gaz et la compagnie d'électricité et d'ajuster les tarifs de l'électricité. S'agissant de la **fonction publique**, la réforme progresse et les principales étapes du recensement, notamment la mise en place d'un fichier de référence unique pour les fonctionnaires ainsi qu'un système intégré de gestion des fonctionnaires et agents de l'État (SIGFAE) devraient être achevés à la fin de l'année. Le but ultime consiste à créer un fichier transparent de tous les fonctionnaires recensés et partant, d'aider le gouvernement à adopter une stratégie informée pour contenir la masse salariale à moyen terme.

Améliorer le climat des affaires. Mes autorités ivoiriennes sont conscientes des efforts requis pour améliorer le climat des affaires afin de permettre au secteur privé de jouer un rôle accru dans l'économie et d'attirer davantage d'investissements privés. Le gouvernement œuvre sur plusieurs fronts à cet égard. En particulier, un important programme de remise en état du réseau d'infrastructure physique national est en cours. Le système judiciaire subit des modifications majeures, à commencer par la désignation de nouveaux juges dans les institutions clés. Le travail visant à accroître la concurrence a aussi commencé, avec la

préparation d'un nouveau code d'investissement et d'une loi sur la concurrence. Les autorités travaillent aussi sur des mesures destinées à réduire la bureaucratie et à faciliter le démarrage des entreprises, notamment en créant un guichet unique. Ces actions sont complétées par une campagne par les plus hautes autorités pour repositionner la Côte d'Ivoire comme une destination de premier plan pour les investisseurs ainsi que par des efforts destinés à renouer les relations avec les principaux partenaires. Dans ce contexte, les autorités saluent le renouvellement par les autorités américaines de l'éligibilité de la Côte d'Ivoire à l'AGOA le 25 octobre 2011.

Conclusion

Le programme appuyé par la FCR a aidé la Côte d'Ivoire à atténuer les effets d'une crise post-électorale onéreuse. Le soutien financier offert par la communauté des donateurs dans ce cadre a été décisif pour redémarrer sur des fondations solides et jeter les bases d'un programme à moyen terme plus ambitieux. Mes autorités ivoiriennes sont déterminées à travailler sans relâche pour améliorer la sécurité et l'ordre public. Elles s'efforceront aussi de poursuivre la réconciliation nationale en vue d'une paix durable et de la stabilité politique.

Mes autorités estiment que ces progrès sont indispensables pour mobiliser des ressources intérieures en vue de créer une économie diversifiée. Le programme de réformes arrêtées pour la période à venir donnera de l'élan à la croissance et contribuera à créer des opportunités d'emploi pour les populations frappées par la crise. Mes autorités considèrent que le cadre de la FEC est approprié à leur programme et je sollicite le soutien du Conseil à la demande de FEC qui aidera la Côte d'Ivoire à faire face aux tâches difficiles qui l'attendent.